



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
VALLÉES DE LA RAUZE ET DU VERS
ET VALLONS TRIBUTAIRES**

**FR 7300910
Département du Lot**



Septembre 2004

DOCUMENT D'OBJECTIFS
de la Zone de Protection Spéciale
« Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires »
site FR 7300910

Liste des membres du Comité de pilotage local

PRESIDENT

Le Préfet du Lot, ou son représentant

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT

M. le Directeur régional de l'environnement,
M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Lot,
M. le Directeur départemental de l'Équipement du Lot,
M. le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Lot,
M. le Chef du Service départemental de l'ONCFS du Lot,

ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES

M. le Président du conseil général du Lot,
M. le Conseiller général du canton de Catus,
M. le Conseiller général du canton de Labastide-Murat,
M. le Conseiller général du canton de Lauzès,
M. le Conseiller général du canton de Saint-Géry,
M. le Conseiller général du canton de St-Germain-du-Bel-Air,
M. le Président de la Communauté de communes de Pays de Catus,
M. le Président de la Communauté de communes Lot-Célé,
Mme la Présidente de la Communauté de communes Quercy-Bouriane,
M. le Maire de Cabrerets,
M. le Maire de Cours,
M. le Maire de Cras,
Mme le Maire de Francoulès,
M. le Maire de Labastide-Murat,
Mme le Maire de Lamothe-Cassel,
M. le Maire de Lauzès,
Mme le Maire de Nadillac,
M. le Maire de Saint-Cernin,
M. le Maire de Saint-Martin-de-Vers,
M. le Maire de Saint-Sauveur-la-Vallée,
M. le Maire de Soulomès,
M. le Maire de Vers,

ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS DES ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS

M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Lot,
M. le Président de l'ADASEA du Lot,
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
M. le Président du Comité Départemental du Tourisme,

ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET D'USAGERS

M. le Président du Comité départemental de Spéléologie du Lot,
M. le Président du Comité départemental de Randonnée du Lot,
M. le Président du Comité départemental d'Escalade du Lot,
M. le Président de l'Association Lot-Nature,
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Lot,
M. le Président de la Fédération départementale de Pêche du Lot,
Mme la Présidente de l'Union départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

ou leurs représentants respectifs

OPERATEUR LOCAL

M. le Président du Parc naturel régional des Causses du Quercy

ou son représentant

AVANT-PROPOS

Le Document d'objectifs du site FR 7300910 « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- de **l'état des lieux du site et des mesures de gestion** identifiées pour le site FR7300910 ;
- d'une **annexe à part**, rassemblant les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque info-site, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises...

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot à Cahors et de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Lot à Cahors.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
PREAMBULE	7
1 – PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	9
1.1 – Localisation	9
1.2 – Données Communales.....	9
1.3 – Description sommaire	10
1.4 – Grandes unités naturelles du site	10
1.5 – Intérêt patrimonial et problématique	11
2 – CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES.....	13
2.1 – Contexte géologique et hydrologique	13
2.2 – Contexte climatique	13
3 – HABITATS NATURELS D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	15
3.1 – Textes de référence	15
3.2 – Habitats Naturels d’intérêt communautaire.....	15
3.3 – État de conservation	16
4 – FICHES HABITATS	17
5 – ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	29
5.1 – Textes de référence	29
5.2 – Espèces d’intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ”	29
5.3 – Espèces de la Directive “ Oiseaux ”	30
5.4 – État de conservation	30
6 – FICHES ESPECES	33

7 – AUTRES ESPECES REMARQUABLES	65
--	-----------

8 – DIAGNOSTIC FONCIER	70
-------------------------------------	-----------

9 – DIAGNOSTIC AGRICOLE	71
--------------------------------------	-----------

9.1 – Profils des utilisateurs agricoles	71
---	-----------

9.1.1 – Utilisateurs des parcelles agricoles sur le site	71
--	----

9.1.2 – Exploitants agricoles	71
-------------------------------------	----

9.1.3 – Autres utilisateurs agricoles	72
---	----

Retraités agricoles	72
---------------------------	----

Doubles actifs et non exploitants	72
---	----

9.2 – Caractérisation de l'activité agricole.....	72
--	-----------

9.2.1 – Taille des exploitations et maîtrise foncière.....	72
--	----

9.2.2 – Systèmes d'exploitation	73
---------------------------------------	----

9.2.3 – Maîtrise foncière.....	73
--------------------------------	----

9.2.4 – Répartition spatiale des sièges d'exploitations	74
---	----

9.3 – Pratiques agropastorales	74
---	-----------

9.3.1 – Entretien des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux.....	74
---	----

9.3.2 – Exploitation des prairies naturelles de fauche	74
--	----

9.3.3 – Exploitation des parcours de pelouses sèches et de landes	75
---	----

9.4 – Problématiques locales	75
---	-----------

9.4.1 – Contractualisation agri-environnementale	75
--	----

9.4.2 – Problématiques diverses liées à l'exploitation des prairies naturelles de fauche.....	75
---	----

9.5 – Points faibles et points forts de l'agriculture sur le site.....	76
---	-----------

10 – AUTRES ACTIVITES HUMAINES	77
---	-----------

10.1 – Projets de développement des communes	77
---	-----------

10.2 – Domaine forestier.....	78
--------------------------------------	-----------

10.3 – Pratique de la chasse.....	78
--	-----------

10.4 – Cours d'eau et pratique de la pêche.....	79
--	-----------

10.4.1 – Gestion administrative	79
---------------------------------------	----

10.4.2 – Qualité hydrobiologique et piscicole	79
---	----

10.4.3 – Pression anthropique	79
10.5 – Loisirs et tourisme.....	80
10.5.1 – Randonnée	80
10.5.2 – Spéléologie	80
10.5.3 – Escalade.....	81
11 – DONNEES DIVERSES.....	82
11.1 – Infrastructures et réseaux.....	82
11.2 – Mesures de protection existantes.....	82
12 – ÉVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE.....	83
12.1 – Boisement des versants et des corniches	83
12.2 – Occupation du sol en fonds de vallées	83
12.3 – Bocage et ripisylve.....	83
12.4 – Urbanisation.....	84
12.5 – Évolution des surfaces en habitats naturels d'intérêt communautaire.....	84
13 – ENJEUX DE CONSERVATION ET MENACES.....	85
13.1 – Hiérarchisation des enjeux de conservation.....	85
13.2 – Menaces principales.....	86
14 – OBJECTIFS GENERAUX	87
Objectif 1 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.....	87
Objectif 2 : Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs »	87
Objectif 3 : Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.....	88
Objectif 4 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces	89
Objectif 5 : Évaluer les résultats	90
15 – MESURES DE GESTION	91
15.1 – Articulation générale des mesures de gestion	91

15.2 – Présentation des actions.....	92
Axe I – Mesures de gestion.....	92
Axe II – Mesures connexes.....	92
Axe III – Suivi et évaluation du Document d'objectifs.....	93
Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.....	93

16 – FICHES-ACTIONS	96
----------------------------------	-----------

16.1 – Structure des fiches-actions.....	96
LIGNE D’ACTION A – Agri-Environnement	99
LIGNE D’ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole.....	129
LIGNE D’ACTION C – Protection des milieux rocheux remarquables	149
LIGNE D’ACTION D – Protection des chiroptères d’intérêt communautaire.....	155
LIGNE D’ACTION E – Protection de l’Écrevisse à pattes blanches	159
LIGNE D’ACTION F – Gestion forestière	163
LIGNE D’ACTION G – Maintien d’un tissu agricole actif	167
LIGNE D’ACTION H – Gestion de l’espace	177
LIGNE D’ACTION I – Mise en valeur du patrimoine naturel	183
LIGNE D’ACTION K – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s).....	211
16.2 – Tableaux récapitulatifs des actions	99

INDEX DES TABLEAUX	225
LISTE DES CARTES	226
LEXIQUE.....	227
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	233

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Tableau n°1 : Natura 2000 : les textes de référence.

Texte	Objet
Directive 79/409/CEE du 2/04/79 ou Directive “ Oiseaux ”	Conservation des oiseaux sauvages
Directive 92/43/CEE du 21/05/92 ou Directive “ Habitats ”	Conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvage
Ordonnance n°2001-231 du 11/04/01	Transposition en droit français des directives “ Oiseaux ” et “ Habitats ”
Décret n°2001-1031 du 08/11/01	Procédure de désignation des sites Natura 2000
Décret n°2001-1216 du 20/12/01 et sa circulaire d'application du 03/05/02	Gestion des sites Natura 2000

1 – PRESENTATION GENERALE DU SITE

1.1 – Localisation

Le site intitulé « vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires » – désigné sous le Code FR7300910 – est intégralement situé sur le département du Lot (Carte n°1). Il est, de plus, localisé pour sa majeure partie sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Ce site est d'une taille importante, puisqu'il couvre plus de 4 800 ha. Il englobe l'ensemble du linéaire de la rivière du Vers et de son affluent, la Rauze, quasiment jusqu'à la confluence avec le Lot. Le périmètre inclut également les versants très pentus, mais s'étend au final assez peu sur le plateau (Causse).

1.2 – Données Communales

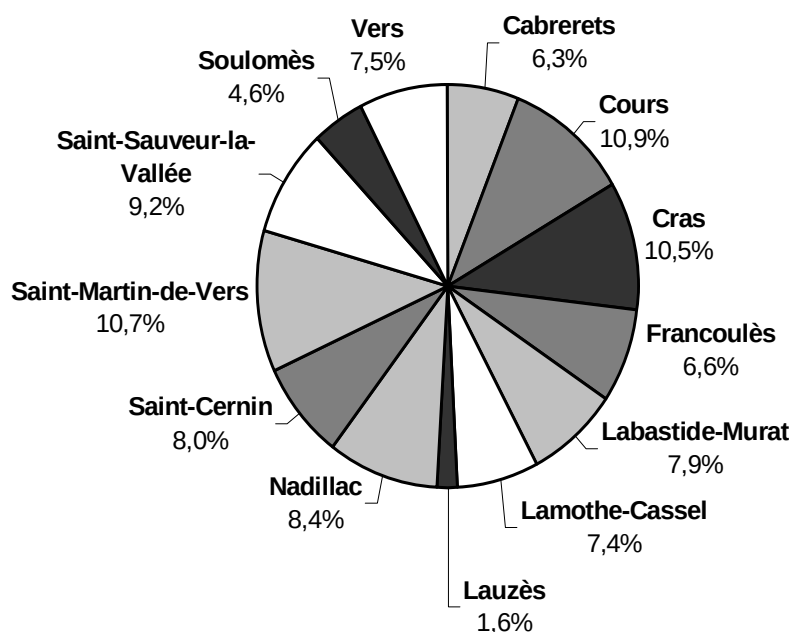
Le site est réparti sur 13 communes regroupées au sein de 4 Communautés de communes (Tableau n°2).

Tableau n°2 : Données générales sur les communes concernées par le site.

Communautés de communes	Communes		Population* communale	Surface* totale de la commune (ha)	Part de la surface communale concernée par le site	
					en ha	en %
Causse de Labastide-Murat	Labastide-Murat	communes du Parc naturel régional des Causses du Quercy	689	2 727	380	13,9%
	Saint-Sauveur-la-Vallée		43	670	416	62,1%
	Soulomès		107	767	214	27,9%
Lot-Célé	Cabrerets		203	4 338	295	6,8%
	Cours		233	1 705	507	29,7%
	Cras		75	1 022	495	48,4%
	Lauzès		147	639	76	11,9%
	Nadillac		62	735	460	62,6%
	Saint-Cernin		160	1 628	368	22,6%
	Saint-Martin-de-Vers		108	993	547	55,1%
	Vers		398	1 794	361	20,1%
Pays de Catus	Francoulès	—	212	1 361	358	26,3%
Quercy-Bouriane	Lamothe-Cassel		105	1 135	338	29,8%
			TOTAL		4 815	

*Source : Recensement 1999 (INSEE)

Les Territoires communaux sont de tailles très variables ; malgré tout, la participation de chacune des communes à la surface totale du site est sensiblement identique (Graphique n°1).

Graphique n°1 : Participation de chaque commune à la surface totale du site Natura 2000 (%).

1.3 – Description sommaire

Ce site est constitué d'un ensemble de petites vallées et vallons à écoulement permanent ou temporaire s'inscrivant dans des formations sédimentaires jurassiques calcaires et marnocalcaires.

D'une grande diversité d'un point de vue paysager (Carte n°2), il est caractérisé, en fonds de vallées, par la présence d'un long linéaire de prairies naturelles, ponctué de cultures annuelles, de peupleraies et de bois alluviaux, et d'un réseau de haies encore bien développé.

En versant, la couverture boisée, largement dominante, est composée principalement d'une chênaie pubescente à Buis (Buxo-Quercetum) et d'un type de charmaie calcicole riche en Lis martagon et Hellébore vert. Ponctuellement, sur les versants les plus obliques et généralement orientés au sud, on retrouve, sur un sol souvent fortement érodé, un complexe de pelouses de pentes fortes et de landes à Genévrier ou à Buis, dits « travers », ou encore, pour la partie aval du site, un ensemble de falaises verticales.

Enfin, sur les débuts de Causse, on trouvera quelques beaux ensembles de pelouses sommitales, plus ou moins fermées, riches en orchidées remarquables.

1.4 – Grandes unités naturelles du site

La couverture boisée occupe près de 65% de la surface totale du site (Carte n°3).

Les grandes unités naturelles qui ont été identifiées sur le site sont les suivantes (Tableau n°3).

Tableau n°3 : Part des milieux naturels sur le site.

Milieux naturels	Surfaces réelles	Surfaces relatives
Milieux forestiers		61,4%
Chênaies pubescentes, Chênaies-charmaies	2791,5	58,0%
Bois de conifères	70,3	1,5%
Bois alluviaux, linéaires arbustifs en fonds de vallées	92,0	1,9%
Milieux secs		21,3%
Pré-bois ou landes boisées (recouvrement ligneux > à 65%)	259,3	5,4%
Buxaies	129,6	2,7%
Landes semi-fermées (35% < recouvrement arbustif < 65%)	313,0	6,5%
Pelouses sèches sans distinction des pelouses sur pentes fortes (recouvrement arbustif < 35%)	322,2	6,7%
Milieux prairiaux		5,3%
Prairies permanentes	251,8	5,2%
Mégaphorbiaies	6,2	0,1%
Autres milieux naturels		0,7%
Cariçaies, marécages	2,0	0,0%
Parois rocheuses	32,2	0,7%
Milieux anthropisés		8,2%
Prairies semées ou cultures	102,3	2,1%
Cultures annuelles	71,7	1,5%
Plantations, vergers (en fonds de vallées : peupleraies)	9,4	0,2%
Zones habitées	17,3	0,4%
Routes, chemins...	192,4	4,0%
Milieux Indéterminés		3,1%
TOTAL	4815,0	100,0%

Les fonds de vallées ne représentent que 9% de la superficie totale du site. Ils sont essentiellement occupés par les terres à vocation agricole (plus de 75% des surfaces). Les prairies naturelles y sont majoritaires, mais la part des cultures annuelles et des prairies semées est loin d'être négligeable.

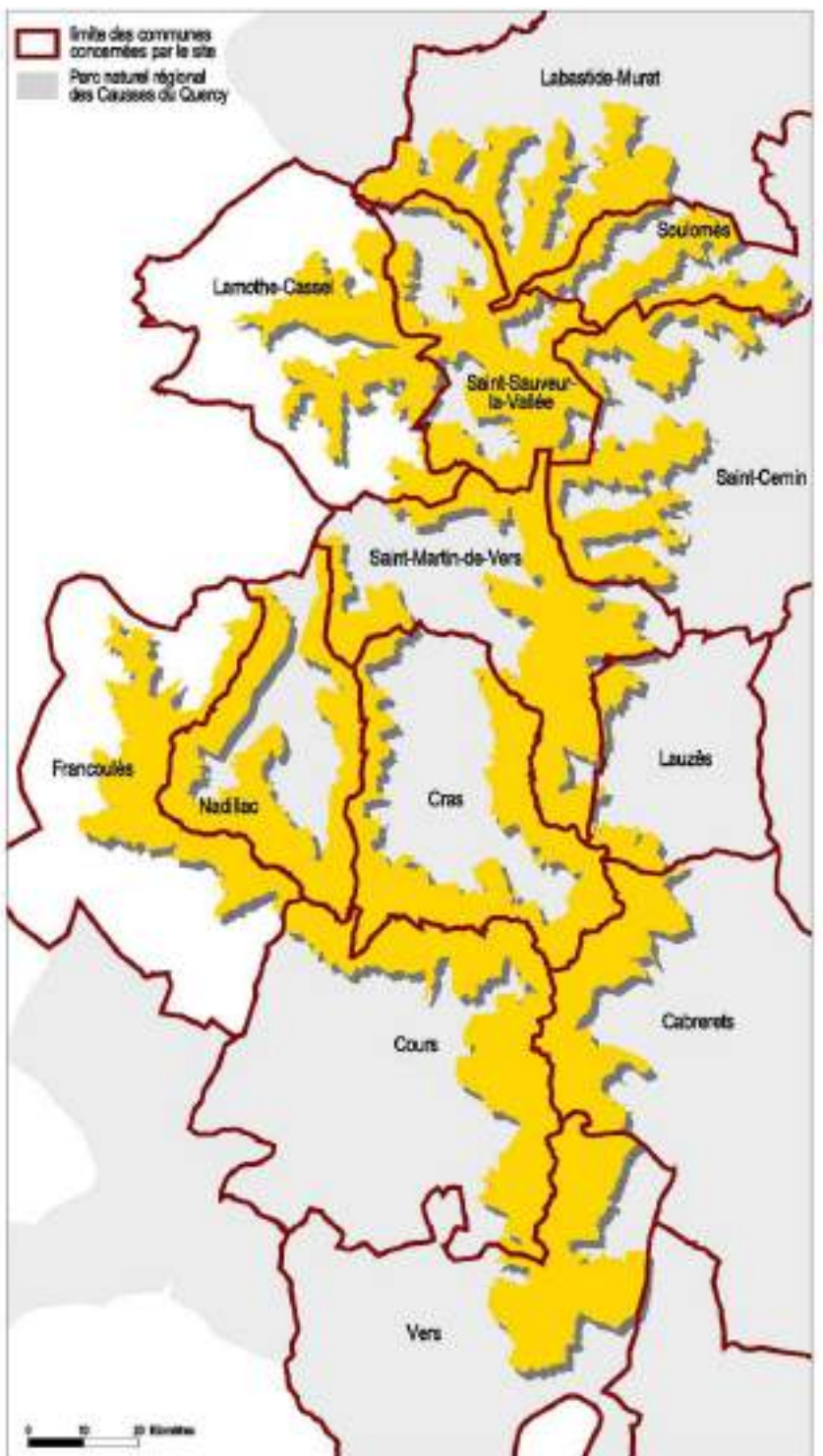
1.5 – Intérêt patrimonial et problématique

De par ses caractéristiques climatiques, géologiques et hydrologiques, le site des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires renferme une faune, une flore et des milieux naturels remarquables riches et diversifiés. Ce sont ainsi 11 habitats – ou ensembles d'habitats – et 12 espèces de la Directive qui ont été recensés sur la zone d'étude.

L'intérêt principal de ce site réside en la présence d'un long linéaire de prairies naturelles de fauche de fond de vallée regroupant divers habitats de la Directive et accueillant une faune et une flore particulièrement originale, dont certaines espèces d'intérêt Communautaires.

L'intérêt patrimonial du site est rehaussé par la présence en zone de versant et de bord de plateau d'un complexe d'habitats de la Directive de landes et de pelouses sèches souvent riches en orchidées remarquables.

Les habitats naturels d'intérêt Communautaire pour lesquels ce site a été retenu sont liés à l'existence d'une activité agropastorale extensive traditionnelle. Dans un contexte de déprise agricole et d'intensification des pratiques, c'est la pérennité de leur mode de gestion et, à terme, l'existence même de ces habitats sur le site et des espèces qui leurs sont associées qui sont remis en cause.

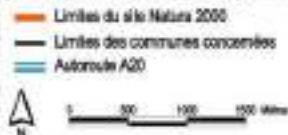


Natura 2000
Site FR7300910
**Vallées de la Rauze et du Vers
et vallons tributaires**

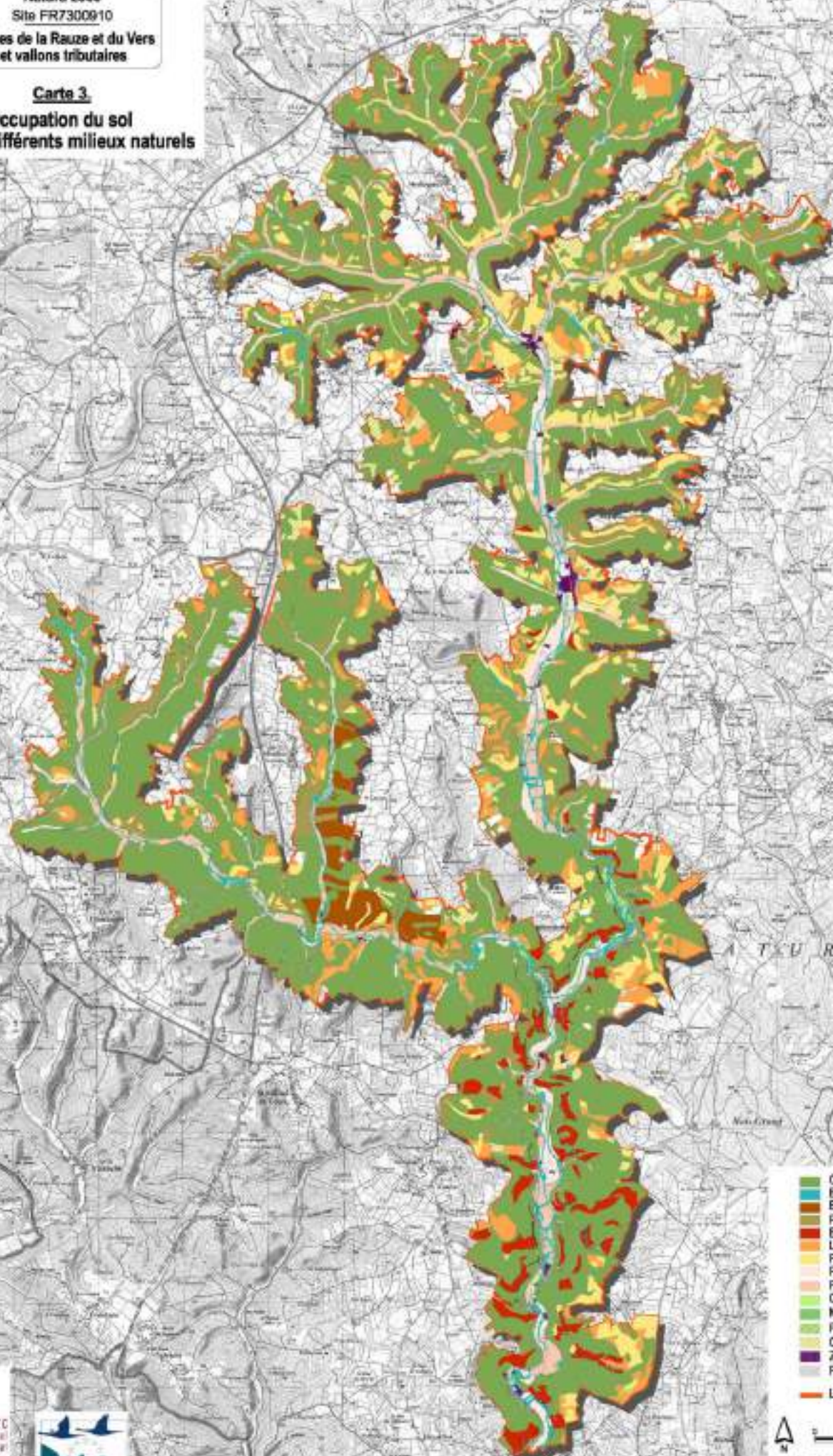
Carte 1.
Localisation du site

Natura 2000
Site FR7300910

Carte 2.



Carte 3.
Occupation du sol
par les différents milieux naturels



Source: Survey of 80, 87, 94, 96, 98, 2000. Source: "ECONOMIA" Reproduction: Istituto ISTAT, Milano, 2000.
 Permission: approved by Commission of Inquiry.
 Distribution: Free text and digital form. Commission of Inquiry, 2004.



2 – CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

2.1 – Contexte géologique et hydrologique

La partie « Causse » du Quercy, à laquelle se rattache le site, est formée par un entablement calcaire et dolomitique du secondaire, majoritairement du Jurassique moyen et supérieur, traversé par de nombreuses petites vallées alluviales telles les Vallées de la Rauze et du Vers.

Le site est coupé en son milieu par une limite pédographique importante. Au Nord, on trouve des calcaires tendres du Jurassique inférieur – ou Causses marneux – et au sud du site des calcaires compacts du Jurassique moyen – ou Causses compacts. Cette scission est clairement inscrite dans l'ensemble paysager du site. Les parties amonts des vallées de la Rauze et du Vers, avec leurs versants arrondis à pentes fortes, contrastent en effet fortement avec la partie aval du site et ses falaises verticales – qui se resserrent par endroit en un canyon très étroit.

Le périmètre du site est situé dans le micro-bassin versant du Vers. Celui-ci est constitué de deux cours d'eau principaux : le Vers affluent de rive droite du Lot et la Rauze, elle-même affluent du Vers. Ceux-ci sont eux-même alimenté plusieurs petits ruisseaux à écoulement plus ou moins temporaire dont les plus importants sont le ruisseau de Nadillac (affluent de la Rauze) et en tête de bassin-versant, les ruisseaux de Puycalvel, de Saint-Georges, de Goudal (de la confluence desquels résulte le Vers) et également le ruisseau de Nougayrol. La source officielle du Vers est située sur la commune de Labastide-Murat (ruisseau de Goudal).

L'ensemble du linéaire de ces cours d'eau couvre une longueur totale de plus de 35 km.

Le Vers et ses affluents sont alimentés par des sources d'origine karstiques très dépendantes du régime pluvial.

2.2 – Contexte climatique

Le site est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, situé à égale distance entre l'Atlantique et la Méditerranée, et sur les contreforts du Massif-central, la zone d'étude, et d'une façon plus générale, le département du Lot, subit de par sa situation géographique l'ensemble de ces influences climatiques et bénéficie donc d'un climat varié marqué par de fortes variations saisonnières.

Ainsi, La température moyenne annuelle pour le secteur est de 11,9°C, avec cependant de très fortes variations entre le mois le plus froid (janvier, 4,5°C) et le mois le plus chaud (juillet, 20,0°C). Cette forte amplitude annuelle (15,5°C) traduit la double influence montagnarde / continentale caractéristique des Causses du Lot – rappelons que le site est situé à une altitude moyenne de 247m.

Cette influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique notamment les précipitations relativement fortes (893,3 mm en moyenne sur l'année) et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Une troisième influence, méditerranéenne, moins nette, se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août), qui entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent cependant souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

3 – HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1 – Textes de référence

Les groupements végétaux identifiés sur le site ont été caractérisés en référence au manuel CORINE Biotope (version publiée en 1991) et leur valeur patrimoniale a été évaluée en fonction de leur rattachement à l'**annexe I de la Directive " Habitats "** – seul document de référence possédant une valeur légale pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des associations végétales.

3.2 – Habitats Naturels d'intérêt communautaire

11 habitats d'intérêt communautaire – et leurs déclinaisons – ont été recensés sur le site des Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires (Tableau n°4 ; Carte n°4). Parmi eux, 6 habitats seront considérés comme majeurs à l'échelle du site compte tenu de la surface qu'ils occupent ; les mesures de gestion proposées concerneront en priorité ces habitats majeurs.

Il conviendra néanmoins de prendre en compte dans un deuxième temps les milieux rocheux et les habitats d'espèces d'intérêt Communautaire recensées ci-après.

Les autres habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site n'occupent que de très petites surfaces, souvent en mosaïque avec les habitats précédents ou au contraire très localisés au sein des milieux naturels moins intéressants d'un point de vue patrimonial.

Tableau n°4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site.

Habitats naturels			Code	
Nomenclature officielle de la Directive " Habitats "	Habitats prioritaires	Habitats majeurs pour le site	Natura 2000	Corine-Biotope
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		x	6510	38.2
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	(**x)	x	6210	34.32 à 34.34
et la déclinaison prairiale de cet habitat : Pelouses subatlantiques mésoxérophiles calcicoles fauchées (mésobromion)		x	6210	34.32
Pelouses rupicoles calcaires (<i>Alyssu – Sedion albi</i>)	x	x	6110	34.11
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	x	x	6220	34.5
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		x	5130	31.88
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)			5110	31.82
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins			6430	37.7, 37.7×37.2
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	x		91E0	44.3
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	x		9180	41.4
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		(x)	8210	62.1
Grottes non exploitées par le tourisme			8310	65

3.3 – État de conservation

L'état de conservation de chaque habitat naturel, ainsi que l'intérêt patrimonial qu'il représente au niveau local a été estimé (Tableau n°5). L'état de conservation reflète l'étendue des surfaces occupées par l'habitat naturel et l'évaluation de son niveau de dégradation éventuelle à l'échelle du site ; l'intérêt patrimonial traduit l'importance de la conservation de l'habitat sur le site pour sa préservation à l'échelle locale et régionale ; et enfin, les potentialités locales du site représentent les possibilités de développement de l'habitat naturel sur le site (restauration et/ou évolution naturelle).

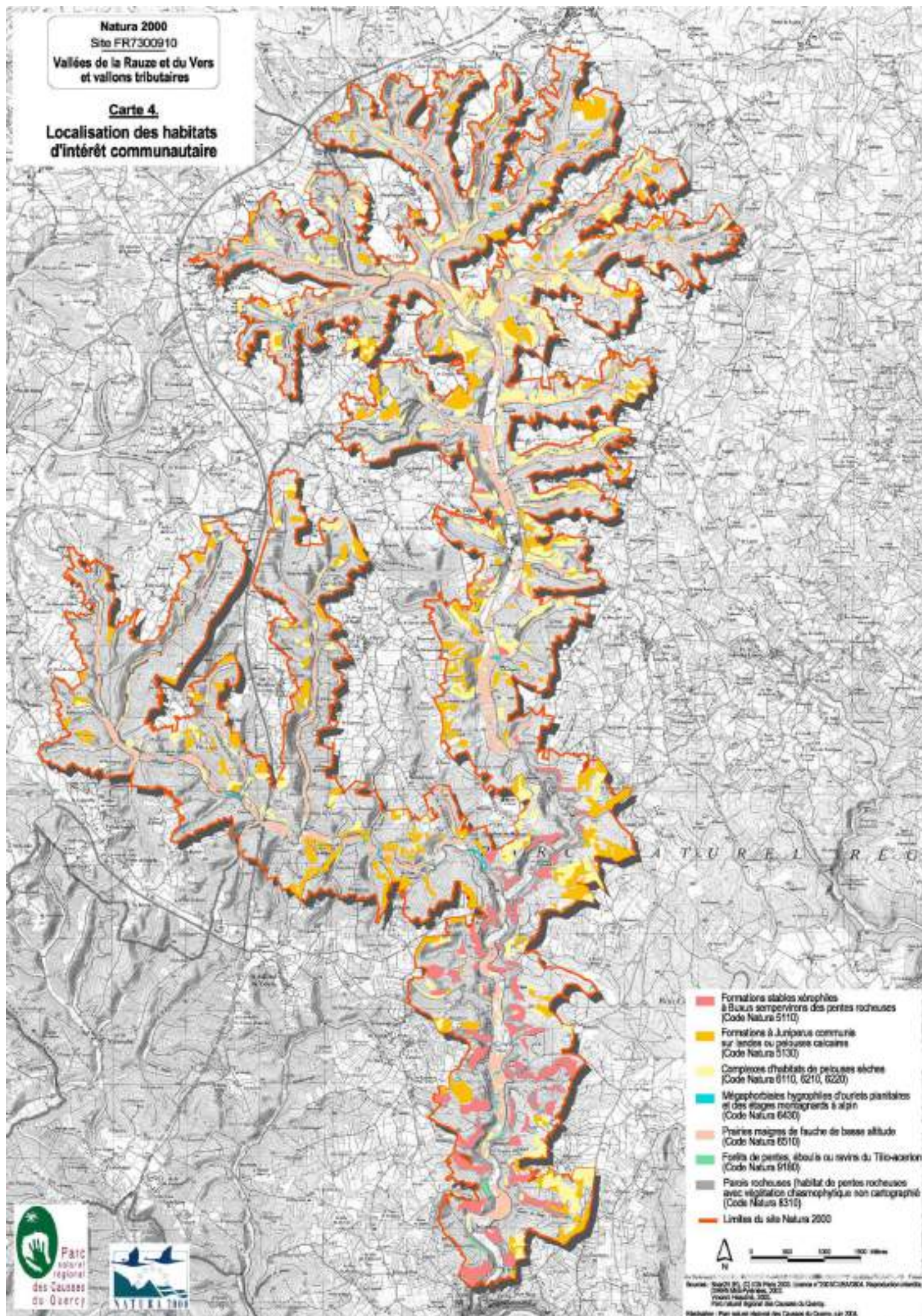
Tableau n°5 : Surfaces occupées par les habitats d'intérêt communautaire.

Habitats d'intérêt communautaire	Surface réelle	Surface relative	État* de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
Prairies naturelles de fauche	259,8 ha	5,39 %	B	F	F
Complexes d'habitats naturels de pelouses sèches, dont :	319,4 ha	6,63 %	M	F	F
Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embuissonnement (riches en orchidées)			M	F	F
Pelouses pionnières sur dalles calcaires			M	F	M
Tonsures à annuelles			d	F	M
Landes à Genévrier commun	300,7 ha	6,24 %	B	M	F
Landes à Buis	129,6 ha	2,69 %	B	M	M
Forêts alluviales résiduelles	20 ha	0,41 %	M	f	f
Mégaphorbiaies	6,2 ha	0,13 %	M	M	F
Tillaies de pentes fortes	0,2 ha	–	d	f	f
Parois rocheuses calcaires	16,3 km	–	B	F	f
Grottes non exploitées par le tourisme	–	–	B	M	M
Surface totale habitats d'intérêt communautaire	1 035,9	21,49 %			
Surface totale	4 820 ha	100 %			

* d = dégradé / f = faible ; M = Moyen ; B = Bon / F = Fort

Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires

Carte 4.
Localisation des habitats
d'intérêt communautaire



4 – FICHES HABITATS

L'objectif des fiches Habitats est de regrouper les données essentielles concernant les habitats d'intérêt Communautaire recensés sur le site, ainsi que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir ces habitats dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Habitats contiennent les données suivantes :

Fiche habitat type
<i>Nom de l'habitat</i>
<i>Priorité éventuelle de l'habitat en référence à l'annexe I de la Directive Habitat</i>

Intitulé officiel : × × × ×

Code Natura 2000 : × × × ×

Code Corine-Biotope : × × × ×

- **Présentation :** *Description succincte de l'habitat sur le site ;*
- **Principales espèces :** *Plantes caractérisant l'habitat par leur dominance ou leur caractère remarquable ;*
- **Localisation sur le site ;**
- **État de conservation** de l'habitat sur le site (étendue des surfaces de l'habitat sur le site et qualité/typicité de l'habitat) :

☹ dégradé / ☹ moyen / ☺ bon

- **Intérêt patrimonial** de l'habitat sur le site (évaluation de l'intérêt floristique de l'habitat et de l'importance sa présence sur le site pour la conservation à l'échelle locale et régionale) :

faible / moyen / fort

- **Potentialités locales** (possibilités de développement de l'habitat naturel sur le site (restauration et/ou évolution naturelle) :

faibles / moyennes / fortes

- **Menaces :** *Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat sur le site ;*
- **Objectifs de conservation :** *Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat dans un état de conservation favorable sur le site.*

Prairies naturelles de fauche

Intitulé officiel : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Code Natura 2000 : 6510

Code Corine-Biotope : 38.21, 38.22

Présentation :

Ce type de prairies occupe des stations mésophiles à fraîches, plus ou moins inondables, de niveau topographique moyen. Elles sont fréquemment en contact avec les pelouses mésophiles fauchées. Cet habitat est lié à l'activité agricole.

Principales espèces :

Ces formations présentent une richesse floristique assez élevée. Plusieurs groupements ont été distingués.

Espèces principales : *Arrhenatherum elatius*, *Festuca arundacea* (espèces dominant largement le fond graminéen), *Holcus lanatus*, *Ranunculus acris*, *Rumex acetosa*, *Dactylis glomerata*, *Trisetum flavescens*, *Crepis biennis*, *Avenula pubescens*, *Knautia arvensis*, *Centaurea nigra*, *Oenanthe pimpinelloides*. Pour les groupements plus mésohygrophiles : *Colchicum autumnale*, *Narcissus poeticus*, *Silaum silaus* et *Ophioglossum vulgare*.

Répartition sur le site : Bien répandues sur le site ; certains groupements plus spécifiques peuvent être très localisés. Cet habitat constitue, avec les pelouses mésophiles fauchées et les prairies inondables (habitat d'espèces), l'habitat majeur du site en fonds de vallées.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (habitat naturel majeur et habitat d'espèce)

Potentialités locales :

Menaces :

- Abandon des pratiques de fauche ;
- Altération de la dynamique fluviale ;
- Surpâturage et fauche précoce (destruction des espèces animales et végétales remarquables).

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire majeur sur le site :

- Maintien des pratiques de fauche et de pâturage extensif ;
- Limiter les apports de fertilisation
- Fauche tardive de la végétation haute.

Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire : *Lycaena dispar*. À ce titre, les mesures suivantes peuvent être envisagées : Voir les Objectifs de conservation de la Fiche espèce « Cuivré des marais »

Pelouses alluviales fauchées (riches en orchidées*)

*Habitat prioritaire

Intitulé officiel : Pelouses subatlantiques mésoxérophiles calcicoles (mesobromion)

Code Natura 2000 : 6210

Code Corine-Biotope : 34.32

Présentation :

Ces pelouses mésophiles à mésohygroclines sont liées à des stations sur sols profonds, plus ou moins inondables par ruissellement lors d'épisodes pluvieux mais où l'eau ne stagne pas. Elles sont liées à l'activité agricole.

Principales espèces :

Ces formations présentent une richesse floristique assez élevée, et avec nombre d'espèces d'intérêt patrimonial. Elles contribuent notamment de façon très significative à la richesse orchidéenne du site.

Espèces principales : *Euphorbia flavicoma* ssp. *verrucosa*, *Salvia pratensis*, *Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Sanguisorba minor*, *Carex flacca* et sur les groupements les plus humides : *Silaum silaus*, *Colchicum autumnale*, *Ophioglossum vulgare*, *Gymnadenia conopsea*, *Dactylorhiza incarnata*. Les groupements les plus mésophiles constituent le *preferendum* local de *Orchis militaris*.

Répartition sur le site : Bien répandues sur le site et largement sous-estimées dans l'évaluation initiale de l'intérêt patrimonial du site. Cet habitat constitue, avec les prairies naturelles de fauche et les prairies inondables (habitat d'espèce), l'habitat majeur du site en fonds de vallées.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (habitat naturel majeur et habitat d'espèce)

Potentialités locales :

Menaces :

- Abandon des pratiques de fauche ;
- Altération de la dynamique fluviale ;
- Surpâturage et fauche précoce (destruction des espèces animales et végétales remarquables).

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire majeur sur le site :

- Maintien des pratiques de fauche et de pâturage extensif ;
- Suppression des apports de fertilisation ;
- Fauche tardive de la végétation haute.

Mégaphorbiaies

Intitulé officiel : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins

Code Natura 2000 : 6430

Code Corine-Biotope : 37.7, 37.7 x 37.2

Présentation :

Ce sont des formations dominées par de hautes herbes vivaces hygrophiles et qui se développent sur des sols humides méso-eutrophes à eutrophes, le plus souvent de façon linéaire en lisière de bois alluviaux ou en haut de berges le long des cours d'eau ; Elles colonisent parfois les prairies humides ou les cultures abandonnées.

Principales espèces :

Ces formations sont généralement pauvres au niveau floristique, et d'un intérêt botanique assez faible (peu de plantes remarquables).

Espèces principales : *Filipendula ulmaria*, *Carex acutiformis*, *Epilobium hirsutum*, *Eupatorium cannabinum*, *Carex hirta*, *Festuca arundinacea*, *Poa trivialis*, *Mentha aquatica*, *Cirsium arvense*, *Galium mollugo* ssp. *mollugo*...

Répartition sur le site : Occupation restreinte et très disséminée dans les fonds de vallées

État de conservation : 😊

Intérêt patrimonial : (habitat d'espèce mais peu d'intérêt floristique et faible représentation à l'échelle du site)

Potentialités locales : (développement important possible au détriment d'autres habitats)

Menaces :

- Altération de la dynamique fluviale ;
- Colonisation par les espèces ligneuses.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur le site ; les mégaphorbiaies constituent le stade d'évolution succédant les prairies naturelles de fauches humides (après abandon des pratiques agropastorales). Le développement des mégaphorbiaies sur le site ne peut donc s'effectuer qu'au détriment de ces dernières – considérées comme les habitats majeurs en fonds de vallées sur le site. Aucune mesure n'est donc envisagée pour accroître l'importance, en superficie, de cet habitat sur le site.

Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire : *Calimorpha quadripunctaria*. À ce titre, les mesures suivantes peuvent être envisagées sur les mégaphorbiaies déjà existantes sur le site :

- Une fauche d'entretien, tous les 2 ou 3 ans environ, avec exportation de la matière (pour éviter l'eutrophisation), est nécessaire pour contenir l'envahissement des arbustes ;
- Les caractéristiques hydrologiques de ces parcelles doivent être préservées (niveau, débit, périodicité des crues).

Forêts alluviales résiduelles

Intitulé officiel : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Code Natura 2000 : 91E0
Code Corine-Biotope : 44.3

Présentation :

Ce sont des formations de forêts denses des bords de rivières et de ruisseaux à eaux vives, sur sols eutrophes ou méso-eutrophes. Elles sont soumises à une alternance de périodes de crues importantes et de dessiccation temporaire en été.

Principales espèces :

Ces formations présentent une grande diversité biologique ; elles sont fortement localisées sur le site.

Espèces principales : *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa*, *Acer campestre*, *Salix cinerea*, *Viburnum opulus*. Strate herbacée recouvrante : *Hedera helix*, *Glechoma hederacea*, *Geranium robertianum*, *Eupatorium cannabinum*, *Allaria petiolata*, *Carex riparia*, *Carex flacca*, *Carex sylvatica*, *Ranunculus ssp.*, *Listera ovata*... et sur les zones les plus humides : *Iris pseudacorum*, *Equisetum arvense*.

Répartition sur le site : Extrêmement localisées sur le site ; généralement dans les vallons secondaires du site, sur de petites parcelles.

État de conservation : 😊

Intérêt patrimonial :

Potentialités locales :

Menaces :

- Faible étendue spatiale ;
- Non-gestion (abandon) des peuplements.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur le site : il peut constituer, sur les sols avec une hygrométrie importante, le stade ultime d'évolution des mégaphorbiaies. Le développement des bois alluviaux ne peut donc s'effectuer qu'au détriment des habitats ouverts de fonds de vallées. Il conviendrait de limiter ici cet habitat à son emprise actuelle.

- Gestion sylvicole extensive de ce type de boisement ;
- Préservation des caractéristiques hydrologiques de ces parcelles (niveau, débit, périodicité des crues).

Tillaies de pentes fortes

Habitat prioritaire

Intitulé officiel : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-acerion

Code Natura 2000 : 9180

Code Corine-Biotope : 41.4

Présentation :

Ces formations sont caractéristiques des sols instables ; elles sont peu perturbées par l'homme du fait de leur inexploitabilité et de leur relative inaccessibilité.

Principales espèces :

Ces formations sont relictuelles sur le site.

Espèces principales : bonne représentation, voire dominance de *Tilia cordata* et *Tilia platyphyllos*, *Quercus pubescens*, *Carpinus betulus*, *Sorbus aria*, *Fraxinus excelsior*, *Acer campestre*, *Acer monspessulanum*, *Buxus sempervirens*. Tapis herbacé recouvrant : *Carex flacca*, *Hedera helix*, *Mercurialis perennis*, *Phyllitis scolopendrium*.

Répartition sur le site : Forêts résiduelles, extrêmement localisées sur le site. Elles ne sont présentes que sur la partie amont du Vers, sur causses compacts.

État de conservation : ☹ (groupement peu caractéristique et surfaces extrêmement réduites)

Intérêt patrimonial : (habitat très peu représenté sur le site)

Potentialités locales :

Menaces :

- Faible étendue spatiale ;
- Si les abords ne sont pas modifiés (milieu forestier environnant, fermeture, substrat instable...), ces zones ne sont pas menacées.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur le site : très relictuel sur le site. Aucune mesure particulière ne semble à requérir pour ce type de groupement ; laisser se dérouler la dynamique naturelle (non-gestion) semble l'itinéraire sylvicole le plus adapté à cet habitat.

Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embuissonnement (riches en orchidées*)

**Habitat prioritaire*

Intitulé officiel : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire(*Festuco-brometalia*) (*sites d'Orchidées remarquables)

Code Natura 2000 : 6210

Code Corine-Biotope : 34.31 à 34.34

Présentation :

Cet habitat correspond à différents types de pelouses identifiés sur le terrain, allant des pelouses sommitales les plus xérophiles, aux pelouses mésohydriques sur des sols retenant plus l'eau, par exemple sur les bas de pente, ou en exposition au nord. Ces différents faciès peuvent se résumer par leur appartenance au Xérobromion (très sèches), au mésobromion (sèches) et à un stade Buissonnant (colonisation par les ligneux). Cet habitat est lié à une activité pastorale extensive.

Principales espèces :

Ces formations présentent une richesse floristique assez élevée, regroupant en moyenne une trentaine d'espèces, dont plusieurs d'intérêt patrimonial. Elles contribuent notamment à la richesse orchidéenne du site.

Espèces principales : Caractérisées notamment par la présence de *Stipa pennata*, associée à *Bromus erectus* et selon les faciès : en formations xérophiles : *Stachelina dubia*, *Ophrys lutea*... ; en formations plus mésohydriques : *Brachypodium pinnatum*, *Salvia pratensis*, *Carex flacca*.

Répartition sur le site : Bien répandues sur l'ensemble du site, sur les versants pentus, les plateaux et les corniches calcaires ; ces pelouses font parties des habitats majeurs pour le site.

État de conservation : ☺ (habitat ponctuellement bien représenté et caractérisé, mais dynamique de fermeture assez avancée)

Intérêt patrimonial : (habitat naturel majeur)

Potentialités locales : (restauration possible au détriment d'autres habitats naturels)

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Surpâturage (destruction des espèces animales et végétales remarquables) ;
- Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire majeur sur le site :

- Maintien, voire réintroduction, des pratiques de pâturage extensif ;
- Travaux de réouverture sur les parcelles intéressantes au niveau patrimonial.

Pelouses pionnières sur dalles calcaires

Habitat prioritaire

Intitulé officiel : Pelouses rupicoles calcaires (*Alyso - Sedion albi*)

Code Natura 2000 : 6110

Code Corine-Biotope : 34.11

Présentation :

Ce sont des formations végétales adaptées à la sécheresse et à des températures élevées, sur les zones de sols superficiels laissant la roche calcaires apparentes (dalles). Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux évolue lentement vers l'installation des pelouses sèches (6210), au sein des quelles on le trouve en mosaïque.

Principales espèces :

Habitats caractérisés par des plantes grasses : *Sedum album*, *Sedum telephium* subsp. *maximum*, dans lequel on retrouve également quelques plantes annuelles, et les plantes les plus tolérantes à la sécheresse des pelouses sur sol peu profond (*Melica ciliata*...)

Répartition sur le site : Localisées sur la partie aval de la vallée du Vers (calcaires compacts).

État de conservation : ☺ (dynamique de fermeture avancée)

Intérêt patrimonial : (habitat naturel majeur)

Potentialités locales : (possibilités d'extension de l'habitat limitées)

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Travail du sol, conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.

Tonsures à annuelles

Habitat prioritaire

Intitulé officiel : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea

Code Natura 2000 : 6220
Code Corine-Biotope : 34.5

Présentation :

Cet habitat correspond aux zones de sol presque nu (les tonsures) et se rencontrent en mosaïque au sein des pelouses sèches.

Principales espèces :

Ces formations sont caractérisées par la présence de petites plantes annuelles au développement fugace, qui poussent au printemps à la faveur des zones de sol dénudé. Les espèces typiques varient selon la nature des sols (calcaires durs pour la partie aval du site, et sols marneux pour la partie amont et la vallée de la Rauze).

Espèces principales : *Arenaria controversa*, *Blackstonia perfoliata*, sur les sols marneux.

Répartition sur le site : Les zones de tonsures sont un peu mieux représentées sur cause compact (partie aval du site), où les grands ensembles de pelouses sont globalement encore assez bien pâturés, que sur la partie amont de la vallée du Vers et la vallée de la Rauze.

L'abandon du pâturage limite fortement le maintien des tonsures à annuelles. L'extension de cet habitat est un indicateur d'un état de conservation favorable des systèmes de pelouses sèches.

État de conservation : ☹ (dynamique de fermeture très avancée)

Intérêt patrimonial : (habitat naturel majeur)

Potentialités locales : (possibilités d'extension de l'habitat limitées)

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Surpâturage (destruction des espèces animales et végétales remarquables) ;
- Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire majeur sur le site :

- Maintien, voire réintroduction, des pratiques de pâturage extensif ;
- Travaux de réouverture sur les parcelles intéressantes au niveau patrimonial.

Landes à Buis

Intitulé officiel : Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)

Code Natura 2000 : 5110
Code Corine-Biotopie : 31.82

Présentation :

Ces formations sclérophylles sont caractérisées par l'importance du Buis qui forme un peuplement très dense sur des sols superficiels et instables ; elles sont peu valorisables du fait de ces caractéristiques.

Principales espèces :

Ces formations sont assez localisées sur le site.

Espèces principales : *Buxus sempervirens*, *Quercus pubescens*, *Prunus mahaleb*, *Jasminum fruticans*, *Helleborus foetidus*.

Répartition sur le site : Localisées sur le site.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial :

Potentialités locales : (occupe déjà une grande partie des pentes fortes exposées sud de la partie aval du site)

Menaces :

Le Buis n'est pas une espèce menacée sur le site. On peut néanmoins retenir que les Buxaies d'intérêt Communautaire ont une faible emprise spatiale sur le site.

Objectifs de conservation :

L'ensemble des fruticées à Buis du site ne sont pas d'intérêt Communautaire au sens de la Directive Habitat.

Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur le site : aucune mesure particulière ne semble à requérir pour ce type d'habitat.

Pour les autres Buxaies, sur sol stabilisé, les objectifs de conservations sont de contenir son extension en faveur des habitats de pelouses sèches (habitats majeurs pour le site).

Landes à Genévrier commun

Intitulé officiel : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code Natura 2000 : 5130

Code Corine-Biotope : 31.88

Présentation :

Ces formations constituent le stade d'évolution naturelle de la végétation succédant à l'abandon des pelouses sèches. Selon le degré d'abandon des parcours et la durée de cet abandon, les landes se retrouvent soit en mosaïque au sein de pelouses sèches encore ouverte (habitats 6210), soit en formation dense et quasi continue (fourrés impénétrables).

Principales espèces :

Ces groupements, plus ou moins fermés, se caractérisent par de nombreux arbustes.

Espèces principales : *Juniperus communis*, *Prunus malaheba*, *Rosa grpe canina*, *Viburnum lantana*, *Stachelina dubia*, et de manière moins régulière *Rhamnus alaternus*.

Répartition sur le site : Bien représentées sur le site.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (développement de cet habitat au détriment d'habitats naturels majeurs pour le site)

Potentialités locales :

Menaces :

- Évolution naturelle rapide vers le boisement de Chênes pubescents ;
 - Abandon total des parcelles de landes, libérant la dynamique naturelle ;
- Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire majeur sur le site :

- Maintien, voire réintroduction, des pratiques de pâturage extensif ;
- Travaux de réouverture pour contenir la dynamique naturelle (maintien d'un milieu semi-ouvert) et rajeunir le stade de végétation.

Parois rocheuses calcaires

Intitulé officiel : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Natura 2000 : 8210

Code Corine-Biotope : 62.1

Présentation :

Ces formations sont composées de groupements sciaphiles ou héliophiles, selon l'exposition des parois, généralement clairsemés et composés d'arbres et arbustes épars, de petites plantes ligneuses ou herbacées, s'enracinant dans les fissures.

Principales espèces :

Ces habitats, très discontinus, héberge une flore très originale.

Espèces principales : *Silene saxifrage*, *Arabis stricta*, *Arenaria grandiflora*, *Saponaria ocymoides*, *Sedum album*, *Sedum telephium* subsp. *maximum*, *Melica ciliata*, (*Alyssum macrocarpum*)

Répartition sur le site : Assez bien représentés ; localisation des ensembles rocheux sur la partie aval de la vallée du Vers (causses compacts du Jurassique moyen).

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial :

Potentialités locales : (quasiment tout le potentiel de développement de l'habitat est occupé)

Menaces :

Cet habitat ne semble pas réellement menacé.

Objectifs de conservation :

Habitats naturels d'intérêt Communautaire secondaires sur le site :

- Préserver les falaises abritant les groupements les plus remarquables du « nettoyage » des parois lié au développement des sites d'escalade.

5 – ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1 – Textes de référence

L’annexe II de la Directive “ Habitats ” est le texte de référence qui liste les espèces animales et végétales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (futurs sites Natura 2000).

Ces espèces peuvent également présenter un intérêt patrimonial à l’échelle du Parc naturel régional ; cet intérêt a été précisé dans une étude réalisée pour le compte de la DIREN de Midi-Pyrénées (étude DIREN). Trois niveaux ont été distingués : E – espèces exceptionnelles ; R – espèces remarquables ; I – Espèces intéressantes.

5.2 – Espèces d’intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ”

12 espèces référencées à l’annexe II de la Directive “ Habitats ” ont été recensées sur le site (Cartes n°5 à 8) ; 10 d’entre elles sont également citées à l’annexe IV¹ de cette même Directive et une à l’annexe V² (Tableau n°6).

Parmi ces espèces, 8 peuvent être considérées comme majeures à l’échelle du site compte tenu de l’importance de leurs populations. L’Écrevisse à pattes blanches est également une espèce dont la conservation est un enjeu important sur le site même si les populations de cette espèce sont très menacées sur le site.

Tableau n°6 : Espèces d’intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” recensées sur le site.

Espèces de la Directive “ Habitats ”			Valeur patrimoniale				Code Natura 2000
Nom français	Nom scientifique	Famille	Annexes de la Directive “ Habitat ”	Espèce prioritaire	Espèce majeure pour le site	Intérêt DIREN	
Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Artiidae	II / IV	×		I	1078
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Astacidae	II / V		(×)	R	1092
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Cerambycidae	II / IV			I	1088
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Coenagrionidae	II		×	R	1044
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Lucanidae	II / IV			I	1357
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Lycaenidae	II / IV		×	R	1060
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Rhinolophidae	II / IV		×	I	1304
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Rhinolophidae	II / IV		×	I	1303
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophidae	II / IV		×	R	1305
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Vespertilionidae	II / IV		×	I	1324
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechstein</i>	Vespertilionidae	II / IV		×	R	1323
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilionidae	II / IV		×	R	1321

¹ Annexe IV de la Directive “ Habitats ” : liste des espèces animales et végétales d’intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

² Annexe V de la Directive “ Habitats ” : liste des espèces animales et végétales d’intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l’exploitation sont susceptibles de faire l’objet de mesures de gestion.

5.3 – Espèces de la Directive “ Oiseaux ”

Le site des Vallées de la Rauze et du Vers n’a pas été sélectionné au titre de la Directive “ Oiseaux ” ; néanmoins certaines espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire – espèces figurant à l’annexe I de la Directive “ Oiseaux ”³ – présentent un intérêt patrimonial à l’échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Le site héberge notamment : le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), espèce emblématique du Parc naturel régional des Causses du Quercy ; 2 rapaces rupestres sur la partie aval de la vallée du Vers : le Faucon Pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*) ; ou encore : le Martin Pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Milan noir (*Milvus migrans*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

5.4 – État de conservation

L’état de conservation de chaque espèce, ainsi que l’intérêt patrimonial qu’elle représente au niveau local a été estimé (Tableau n°7). L’état de conservation reflète l’importance des populations de l’espèce à l’échelle du site ; l’intérêt patrimonial traduit l’importance des populations du site pour la préservation de l’espèce au niveau local (Quercy) ; et enfin, les potentialités locales du site représentent l’abondance sur le site d’habitats d’espèce potentiels.

Tableau n°7 : État des populations des espèces d’intérêt communautaire recensées sur le site

Espèces d’intérêt communautaire	État des populations		État* de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
	Nombre d’individus et/ou de sites utilisés par l’espèce	Taille des populations			
Agrion de Mercure	9 noyaux de populations dont 3 à 6 sites de reproduction	Quelques populations importantes avérées	B	M	f
Cuivré des marais	3 noyaux de population dont 1 site de reproduction important	2 ^{ème} population la plus importante du Quercy	B	F	M
Écaille chinée	–	–	B	M	F
Grand capricorne,	–	–	B	f	F
Lucane Cerf-volant	–	–	B	f	F
Écrevisse à pattes blanches	216 individus observés sur 2 sites	Populations viables ; une des 2 populations de taille importante	f	F	M
Grand Rhinolophe	individus observés : 50 été / 40 hivers observés	~ 200 individus estimés	B	F	F
Petit Rhinolophe	individus observés : 180 été / 45 hivers observés	~ 280 individus estimés	B	F	F
Vespertilion à oreilles échancrées	[individus observés : 50 été]	?	B ?	F	F

³ Annexe I de la Directive “ Oiseaux ” : liste des espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (futurs sites Natura 2000).

Espèces d'intérêt communautaire	État des populations		État* de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
	Nombre d'individus et/ou de sites utilisés par l'espèce	Taille des populations			
Rhinolophe euryale	Observation ponctuelle	?	?	?	?
Grand Murin		?	?	?	?
Murin de Bechstein		?	?	?	?
<u>Oiseaux d'intérêt communautaire :</u> Circaète Jean-le-blanc	2 couples	–	M	M	M
Faucon pèlerin	2 couples	–	F	M	M
Hibou grand-duc	1 couple	–	M	M	M

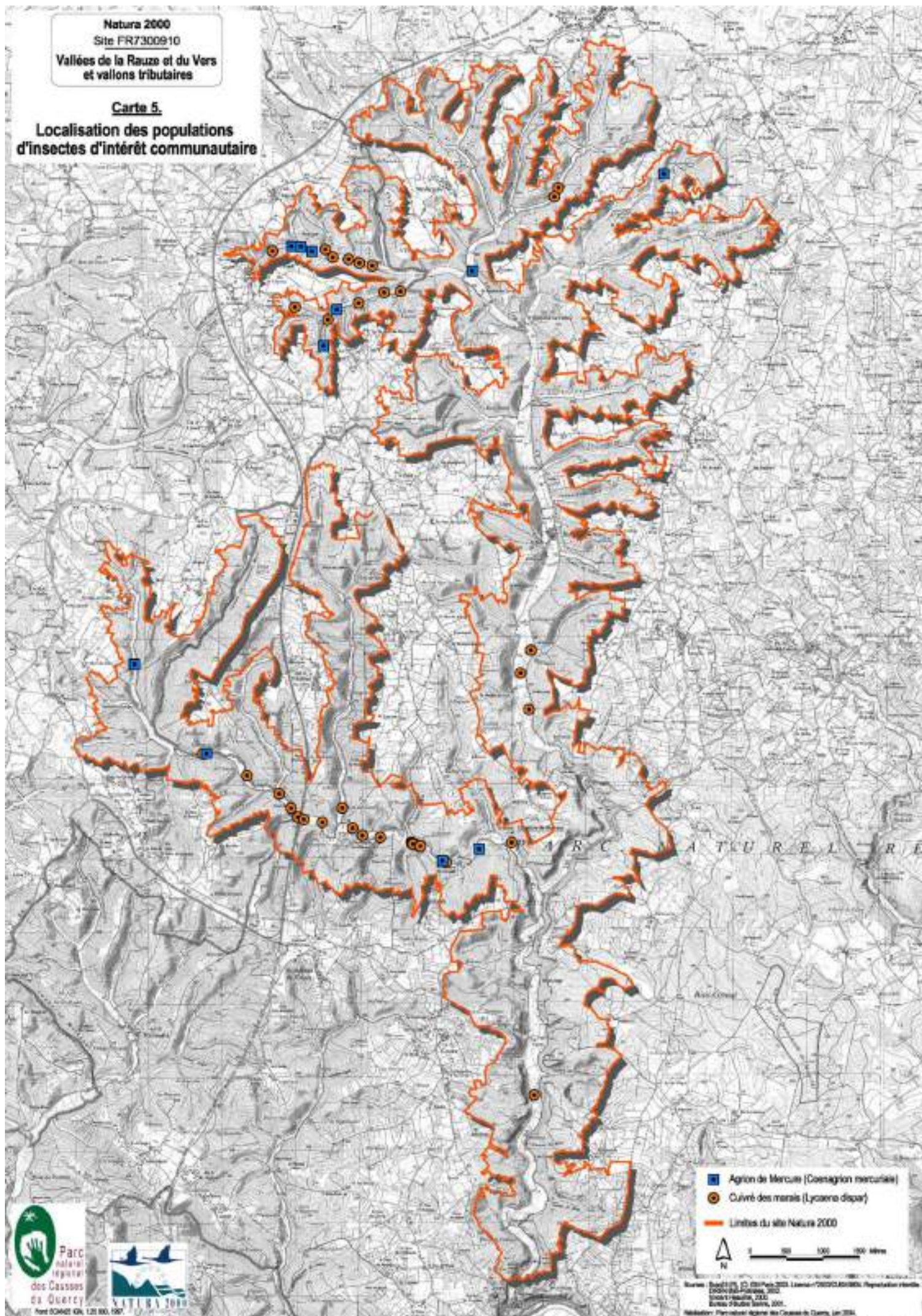
PM : f = faible ; M = Moyen ; F = Fort / B = Bon

Le Vespertilion à oreilles échancrées, le Rhinolophe euryale, le Grand Murin et le Murin de Bechstein sont des espèces qui ont été découvertes sur le site au cours des inventaires réalisés pour l'élaboration du Document d'objectifs. Ces espèces devront faire l'objet d'un inventaire complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs.

L'Écaille chinée, le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne, sont des espèces bien représentées au niveau local. Ces espèces ne nécessitent pas la mise en œuvre, sur le site, de mesures de gestion particulières ; elles n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière dans le cadre du Document d'objectifs.

Natura 2000
Site FR7300910
Vallées de la Rauze et du Vers
et vallons tributaires

Carte 5.
Localisation des populations
d'insectes d'intérêt communautaire

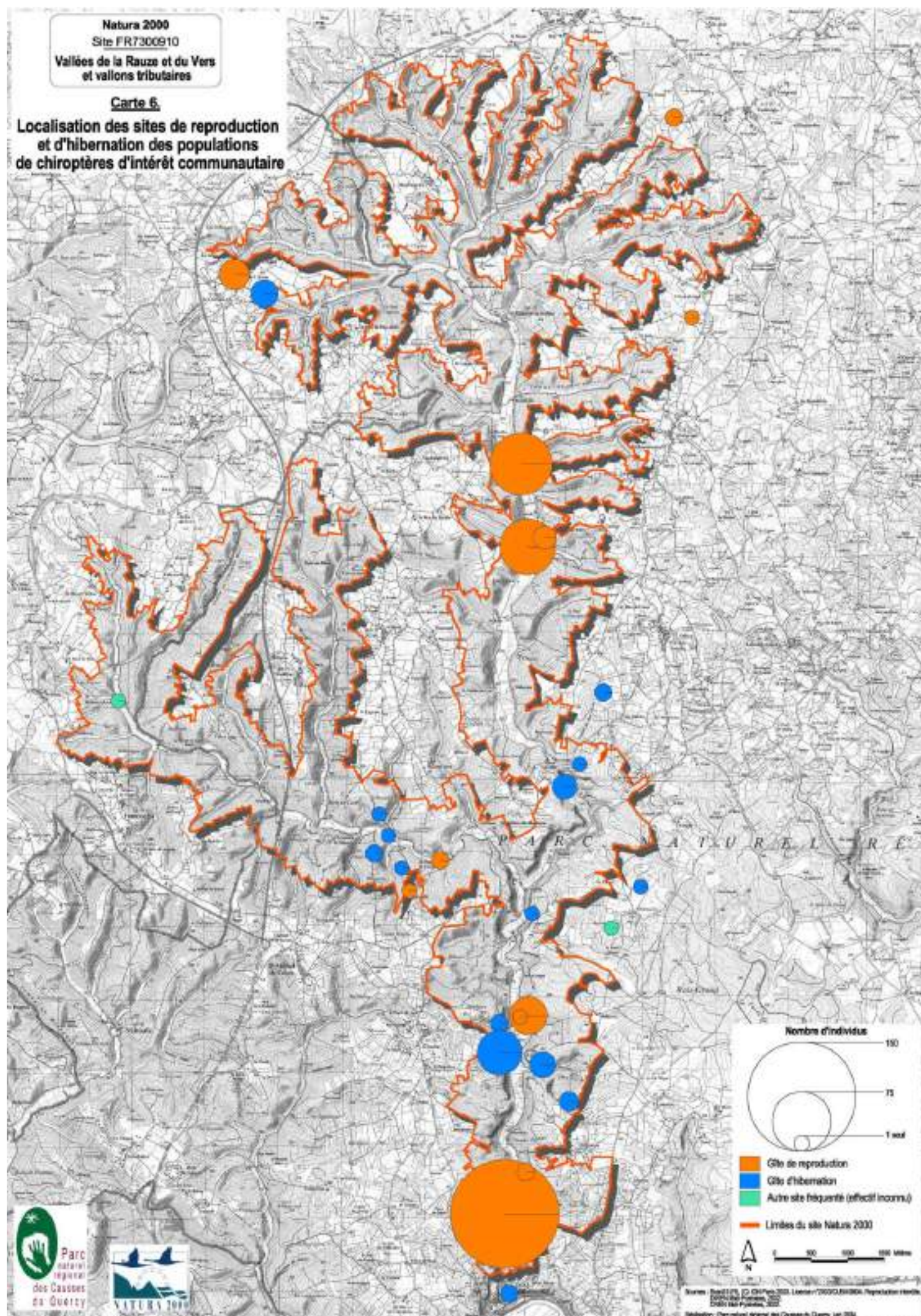


Natura 2000
Site FR7300910

Vallées de la Rauze et du Vers
et vallons tributaires

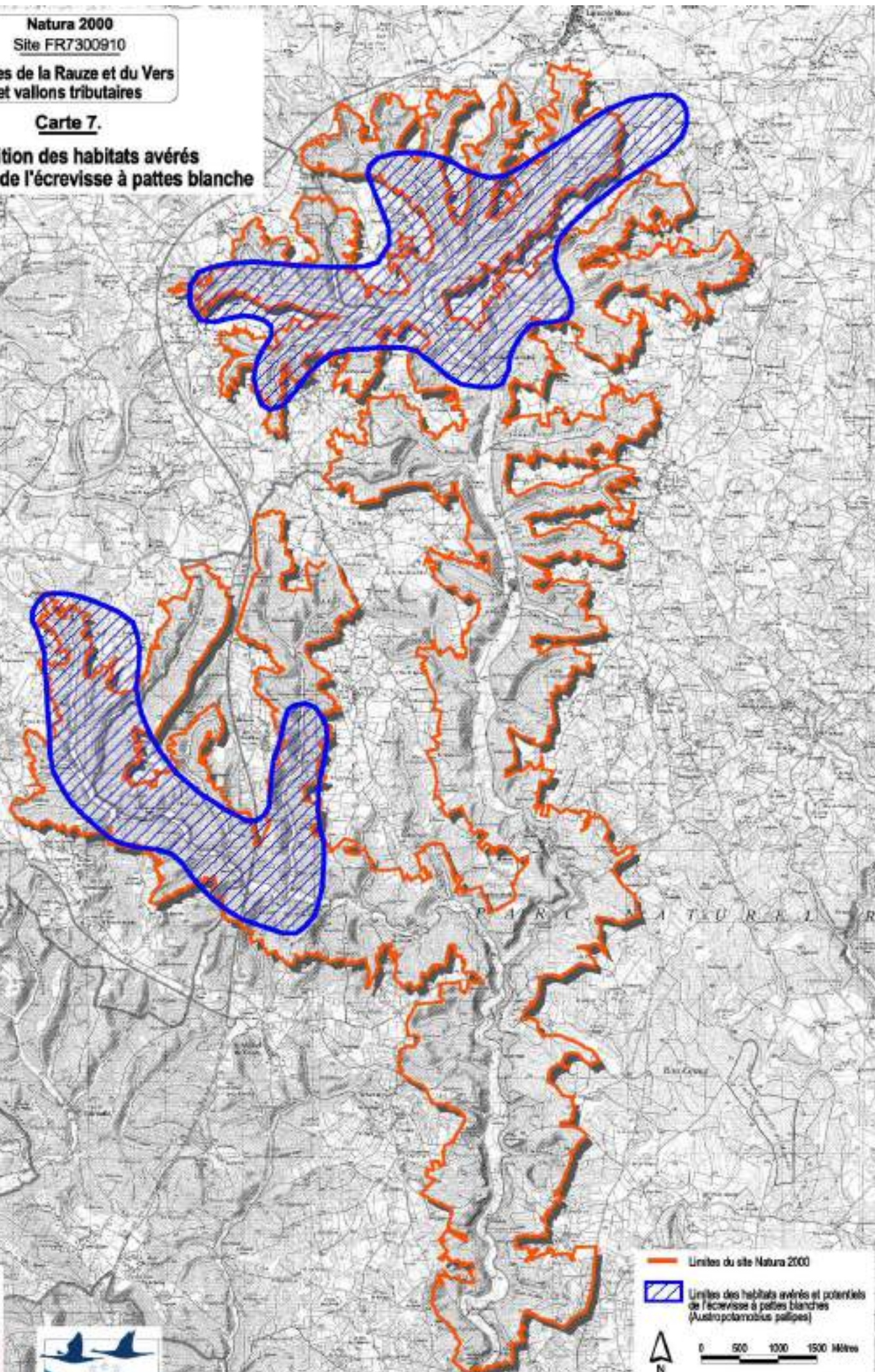
Carte 6.

Localisation des sites de reproduction
et d'hibernation des populations
de chiroptères d'intérêt communautaire



Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires

Répartition des habitats avérés et potentiels de l'écrevisse à pattes blanche



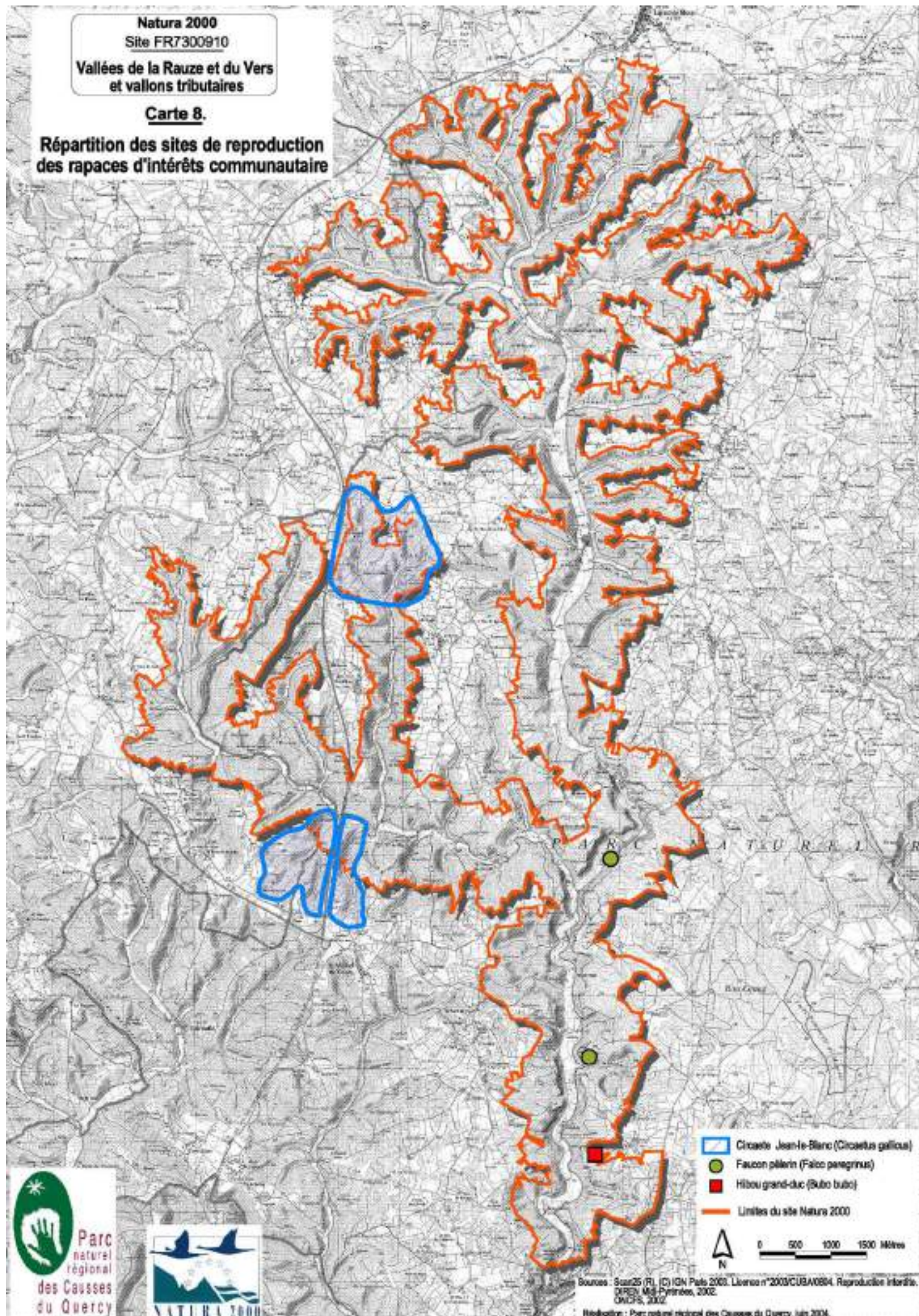
Sources: Base25 (R), (C) IGN Plets 2003. Licence n°2003/CUBA0604. Reproduction interdite.
DREN Mid-Pyrenees, 2002.
FAAPPMA, 2002.
Rédaction : Parc naturel régional des Causses du Quercy, juin 2004.

Natura 2000
Site FR7300910

Vallées de la Rauze et du Vers
et vallons tributaires

Carte 8.

**Répartition des sites de reproduction
des rapaces d'intérêts communautaire**



6 – FICHES ESPECES

L'objectif des fiches Espèces est de regrouper les données essentielles concernant chacune des espèces d'intérêt Communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitat recensées sur le site (ainsi que le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-duc – cités à l'annexe I de la Directive Oiseaux), tant sur les aspects biologiques et écologiques de chacune d'elles, que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir leurs populations dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Espèces contiennent les données suivantes :

Fiche espèce type

Nom scientifique et nom français de l'espèce

Code Natura 2000 : ××××

Systématique : *Classe, Ordre, Sous ordre, Famille*

Statuts de protection en référence aux listes suivantes :

Directive Habitats : *Annexes II, IV et V* *Priorité éventuelle*
 Convention de Berne : *Annexes II et III*
 Liste Rouge UICN : *Inscription*
 Liste rouge nationale : *Inscription*

Protection nationale : *Protection légale en France*

- **Exigences écologiques et Habitat d'espèce :** *Description succincte du milieu de vie de l'espèce, avec la caractérisation selon la Typologie Corine-Biotope des habitats d'espèce quand les données sont disponibles ;*
- **Biologie :** *Description succincte de la biologie de l'espèce, de son mode de vie ou d'alimentation ;*
- **Observation sur le site :** *État des populations et représentation de l'espèce sur le site ;*
- **Distribution actuelle** sur le territoire national ;
- **État de conservation** de l'espèce sur le site (importance des populations du site et/ou des habitats d'espèce avérés) :

☹ faible / ☺ moyen / ☺ bon

- **Intérêt patrimonial** de l'espèce sur le site (importance des populations du site pour la préservation de l'espèce à l'échelle locale (Quercy)) :

faible / moyen / fort

- **Potentialités locales** de l'espèce sur le site (importance de la présence sur le site d'habitats d'espèce potentiels non occupés) :

faibles / moyennes / fortes

- **Menaces :** *Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat d'espèce ou les populations sur le site ;*
- **Objectifs de conservation :** *Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat d'espèce ou des populations dans un état de conservation favorable sur le site.*

Agrion de mercure*Cænagrion mercuriale***Code Natura 2000 : 1044****Systématique :** Insectes – Odonates – Zygoptères – Cænagrionidées**Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	Vulnérable (Europe)	
Liste Rouge nationale :	En Danger (moitié Nord) – Vulnérable (partout ailleurs)	
Protégée nationalement : arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes		

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

On trouve cette espèce dans des stations préférentiellement sur substrat calcaire, sur des cours d'eau de faible largeur (0,7 à 6 m), avec des vitesses de courant et des débits modérés, une végétation ligneuse ripicole nulle ou limitée et un bon ensoleillement. La présence d'une végétation herbacée assez dense à très dense dans le lit du cours d'eau est nécessaire pour la ponte.

Deux types de végétation ont un rôle prééminent dans la structuration des habitats de l'Agrion de mercure dans les stations recensées : les herbiers semi-aquatiques vivaces fréquemment dominés par l'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*) ou le Cresson officinal (*Nasturtium officinale*) ; une végétation amphibie vivace peu élevée largement dominée par la menthe aquatique (*Mentha aquatica*).

[Caractérisation phytosociologique des habitats naturels du Cuivré des marais : Cor. 37.2, Cor. 37.7, Cor. 54.12]

Biologie :

Espèce monovoltine.

Période de vol : mi-avril à fin septembre

Reproduction : La ponte s'effectue dans des tissus végétaux immergés ; la présence de l'espèce est conditionnée par celle d'herbiers aquatiques ou semi-aquatiques ou d'une végétation amphibie partiellement immergée.

[Principales plantes hôtes pour la ponte : Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*), Potamot dense (*Groenlandia densa*), Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Laîche paniculée (*Carex paniculata*).]

Régime alimentaire : Capture de petits insectes au-dessus de l'eau ou des prés. Territoire de chasse restreint.

Déplacements : Se déplace peu.

Distribution actuelle :

En France, cette espèce est très disséminée ; elle est présente sur tout le pourtour méditerranéen, l'Ouest et le Sud-ouest du pays. Elle est plutôt bien représentée dans le Lot, avec une quarantaine de stations répertoriées actuellement.

Observation sur le site :

9 stations ont été recensées sur le site, dont 4 dans la vallée de la Rauze et 5 dans la partie amont de la vallée du Vers ; 2 stations présentent des populations de tailles relativement importantes.

État de conservation : ☹️ (Populations relativement importantes mais très localisées sur le site)

Intérêt patrimonial : (Importance du site pour la conservation de l'espèce dans le secteur des Causses où elle est très localisée)

Potentialités locales : (Habitat relativement localisé et menacé par la fermeture des milieux)

Menaces :

- Aménagements des cours d'eau (suppression de tufs, recalibrage, rectification, nettoyage des berges...),
- Pompages ou dérivations pouvant entraîner des modifications des débits,
- Fermeture des milieux (berges et/ou parcelles riveraines abandonnées),
- Dégâts causés par le ragondin sur la végétation utilisée pour la ponte
- Pollution des eaux, notamment par des rejets d'origine agricole.

Objectifs de conservation :

- éviter les **risques de pollution des eaux** par des effluents d'origine domestique ou agricole en favorisant le traitement des rejets et en sensibilisant les agriculteurs au sujet de l'emploi raisonné de produits phytosanitaires ou d'engrais,
- évaluer au préalable, de façon très fine, les **effets d'éventuels travaux sur les cours d'eau et leurs berges** et/ou projets pouvant modifier les écoulements, tels que recalibrage, rectification, suppression de la végétation, élimination d'obstacles dans le lit mineur, pompage, dérivation...
- **maintenir le caractère ouvert ou semi-ouvert des stations** existantes par une surveillance régulière de la ripisylve associée, si nécessaire, à un contrôle maîtrisé de la végétation et en favorisant le maintien en prairies des parcelles riveraines.

Cuivré des marais*Lycaena dispar ssp. burdigalensis***Code Natura 2000 : 1060****Systematique : Insectes – Lépidoptères – Rhopalocères – Lycaenidae****Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II et IV	
Liste Rouge UICN :	Proche de la vulnérabilité	
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	

Protégée nationalement : arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce est présente dans des milieux naturels herbacés frais à marécageux, méso-eutrophes à eutrophes, exploités ou entretenus de façon extensive, voire plus ou moins récemment délaissés. Elle recherche préférentiellement une végétation herbacée haute.

[Caractérisation phytosociologique des habitats naturels du Cuivré des marais : Cor. 38.21, Cor.38.1, Cor. 37.21, Cor. 37.24, Cor. 37.1, Cor. 37.31.]

Biologie :

Période de vol : fin avril à mi-septembre en 2 générations ; début septembre à début octobre pour une 3^{ème} génération partielle (relativement fréquente dans le cas des stations recensées dans le Lot). La durée de vie d'un imago est de 8 à 10 jours.

Reproduction : Les œufs sont pondus isolement ou par 2-4 sur les feuilles, la tige ou l'inflorescence, vertes ou desséchées, des plantes hôtes. Les chenilles au 2^{ème} ou au 3^{ème} stade larvaire hivernent dans des feuilles desséchées.

[Plantes hôtes pour la ponte : Rumex crépu (*Rumex crispus*), Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Rumex oseille (*Rumex acetosa*), ... voire sur des plantes d'autres espèces autour d'un pied de Rumex.]

Régime alimentaire : espèce opportuniste.

[Espèces de prédilection : Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Inule dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Boutons d'or (*Ranunculus acris* et *Ranunculus repens*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Salicaire (*Lythrum salicaria*), Sureau Yèble (*Sambucus ebulus*), Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*), Sénéçon jacobée (*Senecio jacobea*), Centaurées (*Centaurea nigra* et *Centaurea thuyleri*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Menthe à feuille ronde (*Mentha suaveolens*).]

Distribution actuelle :

Le Cuivré des marais est présent en France du Nord-est du Bassin Parisien à l'Alsace-Lorraine, le Centre, la bordure des Alpes, le Sud-ouest. Il est souvent très localisé en populations assez faibles. Il est assez répandu dans le Quercy.

Observation sur le site :

Deux noyaux de population et un site important de reproduction ont été recensés sur la vallée de la Rauze. Il s'agit de l'une des deux plus importantes populations recensées dans le Lot.

État de conservation : ☺ (Importance d'une des populations du site)

Intérêt patrimonial : (Site majeur pour la conservation de l'espèce au niveau du département)

Potentialités locales : (Limité par certaines pratiques agropastorales)

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant principaux sont d'origine anthropique.

- Mode d'exploitation des prairies (fauche trop précoce, surcharge pastorale [d'une façon générale le pâturage équin ou bovin semble avoir nettement moins d'incidences sur les populations de Cuivré que le pâturage ovin]),
- Conversion des prairies naturelles de fauche (cultures annuelles, plantation de peupleraies...),
- Fermeture des milieux suite à l'abandon de l'exploitation des parcelles [l'enfrichement est favorable temporairement aux populations de Cuivré des marais, mais rapidement la dynamique de fermeture s'accélère et le milieu devient défavorable],
- Drainage des prairies

Objectifs de conservation :

- Maintenir une gestion agropastorale traditionnelle des prairies naturelles, particulièrement en ce qui concerne les dates de fauche et la non-conversion des prairies naturelles en cultures annuelles,
- Éviter les pratiques de surpâturage, notamment ovin, voire encourager le pâturage bovin et équin sur les parcelles concernées,
- Limiter les plantations de peupleraies sur le site,
- Préserver des zones de refuge pour l'alimentation et la ponte de l'espèce (maintien de linéaires herbacés marginaux ou irrégulièrement fauchés tels que : bordures de haies, fossés, clôtures...)

Écaille chinée*Callimorpha quadripunctaria***Code Natura 2000 : 1078****Systématique :** Insectes – Lépidoptères – Hétérocères – Arctiidés**Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II	Prioritaire : Oui
Convention de Berne :		
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Non	
Protégée nationalement :	Non	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce, plutôt thermophile, colonise divers biotopes. Elle fréquente les bois clairs à proximité de milieux humides (berges et cours d'eau, sources, mégaphorbiaies, fossés, talus, bords de routes et de canaux). D'une façon générale, elle exploite abondamment l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et le Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*). On peut également la rencontrer sur les pelouses sèches et landes.

[Caractérisation phytosociologique des mégaphorbiaies : Cor 37.7, Cor. 37.1]

Biologie :

Période de vol : L'Écaille chinée, papillon aux mœurs nocturnes et diurnes, apparaît à partir de juin et vole jusqu'en septembre.

Reproduction : La ponte a lieu en août sur les feuilles et l'éclosion des œufs 10 à 15 jours plus tard. La chenille passe l'hiver sans qu'il y ait à proprement parlé de diapause ; la reprise de la croissance à partir de mars s'achève par la métamorphose vers fin mai – les cocons sont construits dans la litière.

[Plantes hôtes pour la ponte :. Principalement le Pissenlit (*Taraxacum* sp.) ; autres espèces : oseille, ortie, lamier...]

Régime alimentaire : Cette espèce est opportuniste, mais marque une préférence nette pour l'Eupatoire chanvrine. La chenille est polyphage

[Espèces de prédilection :. Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*)]

Distribution actuelle :

Malgré un statut précaire (l'espèce est très inégalement répartie sur le territoire national), l'Écaille chinée ne fait pas partie des espèces menacées en France – pour remarque, elle doit son inscription à l'annexe II de la Directive Habitat et son statut d'espèce d'intérêt Communautaire prioritaire à sa forte vulnérabilité dans les pays du Nord de l'Europe.

Observation sur le site :

Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce dans le cadre de la réalisation de cet état des lieux. L'espèce est néanmoins connue pour sa relative bonne représentation sur le site.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (Espèce prioritaire mais relativement fréquente au niveau local)

Potentialités locales : (Habitats potentiels d'autant plus importants qu'ils se développent au détriment d'autres habitats naturels en voie d'abandon)

Menaces :

- Localement, l'espèce peut se raréfier suite à la modification des ses habitats, notamment à la suite de drainage des zones humides, du calibrage des cours d'eau, de la densification naturelle ou artificielle des ripisylve, le traitement mécanique ou chimique des bords de route.

Objectifs de conservation :

- Préserver les prairies naturelles et les mégaphorbiaies du site, qui constituent les habitats les plus importants de l'espèce en terme de superficie.
- Favoriser d'une façon générale la végétation herbacée sur les rives des cours d'eau, dans les fossés et canaux par un entretien par la fauche, en évitant les traitements chimiques des bords de route.
- Sensibiliser les propriétaires riverains quant à l'entretien des ripisylves et des berges des cours d'eau.

Grand capricorne

Cerambyx cerdo

Code Natura 2000 : 1088

Systématique : Insectes, Coléoptères

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Non	

Protégée nationalement : arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce est thermophile, elle recherche donc, notamment pour la ponte, des vieux arbres isolés et assez bien ensoleillés.

[L'espèce colonise plus particulièrement les chênes (*Quercus* ssp.), mais a été également observée sur d'autres essences : Châtaignier (*Castanea sativa*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Saules (*Salix* ssp.), Charme (*Carpinus betulus*), etc.].

Biologie :

Période de vol : Observable de mai à août.

Reproduction : Les œufs sont pondus dans les fentes de l'écorce de vieux arbres. Le développement larvaire dure environ 3 ans ; les larves s'enfonçant profondément dans l'aubier pour réaliser leur métamorphose. La durée de vie des adultes est très courte.

[Plantes hôtes pour la ponte :.]

Régime alimentaire : Cette espèce est saproxylophage à l'état larvaire. Les larves consomment au cours des premières années les tissus les plus nutritifs sous l'écorce et s'enfoncent dans l'aubier au fur et à mesure de leur développement. Les adultes se nourrissent de la sève des arbres blessés et du jus des fruits mûrs.

[Espèces de prédilection : Chênes (*Quercus* ssp.)]

Activité : L'activité du Lucane est plutôt nocturne (activité dès le crépuscule).

Distribution actuelle :

Cette espèce est plutôt méridionale ; elle est commune dans le Sud de la France et est présente jusqu'en Île-de-France. Elle est rare ou absente dans le Nord et le Nord-est du pays.

Observation sur le site :

Le Grand Capricorne est bien représenté dans le Lot et notamment sur le site. Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce dans le cadre de la réalisation de cet état des lieux.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (Espèce abondante au niveau local)

Potentialités locales : (Habitats potentiels abondants sur le site)

Menaces :

- Les menaces principales résultent de la tendance à l'élimination des vieux arbres ou des arbres sénescents et du bois mort au sol et de la disparition du bocage.
- La destruction systématique de cette espèce en réponse aux dégâts que les larves peuvent provoquer aux arbres (notamment le creusement de galeries posant des problèmes quant à la commercialisation du bois).

Objectifs de conservation :

- Sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants pour la conservation de vieux arbres, de souches et des haies.

Compte-tenu de la fréquence de l'espèce sur le site, aucune autre mesure de gestion n'apparaît nécessaire sur le site.

Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

Code Natura 2000 : 1357

Systematique : Insectes, Coléoptères

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe III	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :		
Protégée nationalement : Non		

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Lucane est une espèce de plaine, affectionnant particulièrement les milieux bocagers, les vieux arbres isolés, espacés ou en taillis.

Les larves vivent dans de vieilles souches ou du bois en décomposition au contact avec le sol. Les adultes vivent sur les troncs et les branches des vieux arbres.

[L'espèce a une préférence pour les chênes (*Quercus* ssp.), mais a été également observée sur d'autres essences : Hêtre (*Fagus sylvatica*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Tilleuls (*Tilia* ssp.), Saules (*Salix* ssp.), Peuplier (*Populus* ssp.), etc.].

Biologie :

Période de vol : La durée de vie des adultes est de 1 mois environ.

Reproduction : Le cycle du Lucane s'étend sur une période de 5 à 6 ans. Les œufs sont dans la terre, à proximité de souches ou de vieux arbres ; le développement larvaire dure entre 4 et 5 ans.

Régime alimentaire : Les larves sont saproxylophages ; elles consomment du bois fortement déstructuré présent au niveau du sol (radicelles, bois mort de grosses racines et de souches...). Les adultes se nourrissent de la sève d'arbres blessés.

[Espèces de prédilection : préférence pour les chênes (*Quercus* ssp.), mais consommant d'autres essences de feuillus].

Activité : Dans le sud de la France, l'espèce est active dès la fin de l'après-midi, même si cette espèce présente une activité principalement nocturne.

Distribution actuelle :

Globalement, l'espèce n'est pas en danger au niveau communautaire. Malgré tout, on observe une forte régression, voire une disparition dans certaines régions agricoles. Elle est encore bien représentée sur l'ensemble du territoire français.

Observation sur le site :

L'espèce est commune sur le site. Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce dans le cadre de la réalisation de cet état des lieux.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (Espèce abondante au niveau local)

Potentialités locales : (Habitats potentiels abondants sur le site)

Menaces :

- Les menaces principales résultent de la tendance à l'élimination systématique des vieux arbres et du bois mort au sol et de la disparition du bocage.

Objectifs de conservation :

- Sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants pour la conservation de vieux arbres, de souches et des haies.

Compte-tenu de la fréquence de l'espèce sur le site, aucune autre mesure de gestion n'apparaît nécessaire sur le site.

Écrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes

Code Natura 2000 : 1092

Systématique : Arthropodes – Crustacés – Décapodes – Astacidae

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et V	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe III	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	

Protégée nationalement : arrêté du 21/07/83 relatif à la pêche des écrevisses autochtones

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

L'Écrevisse à pattes blanches est présente dans des cours d'eau peu profonds, aux eaux courantes, fraîches et bien oxygénées, riches en calcium – les eaux dites « à truites ». Elle est relativement photophobe (activité nocturne) ; elle semble ainsi marquer une préférence pour des milieux fermés ou semi-fermés.

Elle recherche la présence de certains éléments structurant son habitat :

- Blocs, graviers, sable bordés ou recouverts de litière de feuilles mortes ou branchages,
- Berges avec un linéaire arbustif plus ou moins important (réseau racinaire dense).

L'ensemble constituant un réseau de caches.

Biologie :

Régime alimentaire : omnivore (phytophage, carnivore, détritivore).

Reproduction : maturité sexuelle à 3 ans ; période de reproduction en octobre-novembre. L'Écrevisse mue régulièrement et particulièrement vulnérable à cette période.

Activité : plutôt photophobe, son activité la plus importante est en été entre 10 heures et minuit.

Distribution actuelle :

En France, l'aire de répartition de cette espèce couvre la quasi-totalité du territoire, à l'exception toutefois du Nord et du Nord-ouest. Jadis très répandue, elle est actuellement en forte régression. Ses peuplements sont généralement discontinus et correspondent à des populations reliques. Elle semble se maintenir dans les zones à l'écart des activités anthropiques.

Observation sur le site :

L'Écrevisse à pattes blanches, largement présente et connue sur le site il y a encore une trentaine d'années, ne subsiste sous forme de populations extrêmement localisées et de tailles très réduites.

État de conservation : ☹️

Intérêt patrimonial : (Espèce en forte régression)

Potentialités locales : (L'espèce a déjà été présente sur l'ensemble des cours d'eau du site, mais les causes de sa régression ne sont pas déterminées avec certitude)

Menaces :

- Les populations recensées sur le site sont touchées par la Thélohaniose (ou « maladie de la Porcelaine ») – une des causes possibles de forte régression sur le site,
- Les populations du site sont de petite taille,
- Les activités de braconnage – l'espèce étant assez prisée – peuvent également porter préjudice aux populations locales de l'espèce (capacité de reproduction faible),
- Introduction d'espèces exotiques d'Écrevisses, notamment les espèces américaines (plus compétitives),
- Toute perturbation du biotope de l'espèce, et notamment tout type de travaux et d'aménagements pouvant porter atteinte au cours d'eau : curages, recalibrages, rectifications, reprofilages du ruisseau ; implantation d'installations polluantes en amont ; pompes, drainages ; plantations de résineux ou de peupliers ; etc.).

Objectifs de conservation :

- Proscrire les travaux et aménagements susceptibles de perturber le biotope des populations existantes (pollution, recalibrages, etc.),
- Éviter la diffusion de la localisation précise de l'espèce sur le site (limiter le braconnage),
- La mise en place d'un programme de réintroduction de l'espèce peut être envisagée dans des zones du site anciennement colonisées,
- Développer l'information et la sensibilisation quant à cette espèce emblématique

Grand Rhinolophe*Rhinolophus ferrum-equinum***Code Natura 2000 : 1304****Systématique :** Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidée**Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégée nationalement : arrêté du 17 avril 1981		

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Grand Rhinolophe est une espèce des régions chaudes et boisées, présente souvent en milieu karstique (gîtes d'hibernation). Il recherche la présence d'agglomérations pour les sites de reproduction. Il apprécie les eaux stagnantes, les cours d'eau, les milieux bocagers et les lisières pour ses terrains de chasse.

Biologie :

Longévité : 30 ans.

Reproduction : Les femelles sont isolées des mâles ; l'espèce s'associe parfois avec des Rhinolophes Euryales ou des Murins à oreilles échancrées. Un seul jeune est mis à bas entre la mi-juin et début juillet ; l'émancipation a lieu en août. Les sites de reproduction, souvent anthropiques, sont en général peu connus et discrets (greniers, granges, caves, combles de châteaux, d'églises...).

Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans les grottes et galeries, s'accrochant à découvert au plafond. Il hiberne de septembre à avril.

Régime alimentaire : Il se nourrit de gros insectes (hannetons, géotrupes, criquets, papillons...). Le Grand Rhinolophe vole lentement à la tombée de la nuit à faible altitude ; il chasse dans des lieux boisés, les falaises et les jardins.

Déplacements : Cette espèce est sédentaire, mais se déplace entre les gîtes d'été et d'hiver, d'environ 25 km.

Distribution actuelle :

C'est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. Bien qu'observée sur l'ensemble du territoire français, cette espèce est en régression constante.

Observation sur le site :

Malgré quelques incertitudes sur le nombre d'individus du site (vraisemblablement sous-estimé), la population de Grand Rhinolophe sur le site semble importante. 3 gîtes de reproduction principaux sur le site ont été identifiés et 5 gîtes d'hibernation – il partage l'ensemble de ces sites avec d'autres espèces de chiroptères. Il est apparemment très possible qu'une partie de la population hiberne en dehors de la zone Natura 2000.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (Espèce majeure pour le site)

Potentialités locales : (Habitats potentiels abondants sur le site)

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.

- La menace principale à la conservation de l'espèce sur le site tient à la condamnation très récente du principal gîte de reproduction de l'espèce sur le site (bâtiment privé). Cela remet nettement en cause les potentialités de reproduction de l'espèce pour la saison prochaine.
- Cette menace est à généraliser pour les autres sites de reproduction avérés et potentiels.
- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site, d'autant plus que peu de sites potentiels d'hibernation sur le site semblent rassembler les conditions climatiques optimales pour accueillir ces populations.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation :

- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction ; des mesures d'information, voire des conventions de gestion avec les propriétaires doivent être rapidement mis en place.
- La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc nécessaire.
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que du pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux.

Petit Rhinolophe*Rhinolophus hipposideros***Code Natura 2000 : 1303****Systematique :** Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidée**Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	

Protégée nationalement : arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Petit Rhinolophe est une espèce des plaines et du piémont, en région chaude. On le retrouve en milieu karstique et en milieu boisé. Il habite dans les grottes et les galeries de mines, et fréquente les habitations humaines (gîtes de reproduction dans les caves et greniers). Son habitat préférentiel est constitué par les eaux stagnantes, les cours d'eau, les milieux bocagers, les milieux prairiaux, les vergers, les lisières et les haies.

Biologie :

Longévité moyenne : 3 à 4 ans.

Reproduction : Les femelles sont isolées des mâles ; l'espèce s'associe parfois avec des Grands Murins ou des Murins à oreilles échancrées. Un seul jeune est mis à bas entre la mi-juin et début juillet ; l'émancipation a lieu 6 à 7 semaines plus tard et la dislocation des colonies en août. Les sites de reproduction, souvent anthropiques, sont en général peu connus et discrets (greniers, granges, caves, combles de châteaux, d'églises...).

Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans les caves, grottes et galeries, s'accrochant à découvert au plafond. Il hiberne de septembre à avril. Il recherche une température moyenne de 6 à 9°C et une hygrométrie élevée.

Régime alimentaire : Le Petit Rhinolophe est insectivore (papillons, moustiques, araignées...). Il chasse dans les bois clairs et les milieux dérivés, à faible hauteur, voire même au ras du sol et sur les branches.

Déplacements : Cette espèce est sédentaire, hormis pour les déplacements entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été.

Distribution actuelle :

Le Petit Rhinolophe est une espèce présente dans les régions méridionales et moyennes de l'Europe. Elle est actuellement présente sur l'ensemble du territoire national, mais ses populations sont en net recul.

Observation sur le site :

Malgré quelques incertitudes sur le nombre d'individus du site (vraisemblablement sous-estimé), la population de Petit Rhinolophe sur le site semble importante. 3 gîtes de reproduction principaux sur le site ont été identifiés et 5 gîtes d'hibernation – il partage l'ensemble de ces sites avec d'autres espèces de chiroptères. Il est apparemment très possible qu'une partie de la population hiberne en dehors de la zone Natura 2000.

État de conservation : ☺

Intérêt patrimonial : (Espèce majeure pour le site)

Potentialités locales : (Habitats potentiels abondants sur le site)

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.

- La menace principale à la conservation de l'espèce sur le site tient à la condamnation très récente du principal gîte de reproduction de l'espèce sur le site (bâtiment privé). Cela remet nettement en cause les potentialités de reproduction de l'espèce pour la saison prochaine.
- Cette menace est à généraliser pour les autres sites de reproduction avérés et potentiels.
- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site, d'autant plus que peu de sites potentiels d'hibernation sur le site semblent rassembler les conditions climatiques optimales pour accueillir ces populations.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation :

- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction ; des mesures d'information, voire des conventions de gestion avec les propriétaires doivent être rapidement mis en place.
- La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc nécessaire.
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux.

Vespertilion à oreilles échancrées*Myotis emarginatus***Code Natura 2000 : 1321****Systematique :** Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés**Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :	Vulnérable	
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	

Protégée nationalement : arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce des plaines et du piémont, en région chaude. On le rencontre dans les agglomérations, parcs et jardins, près de l'eau. Il fréquente les habitations humaines (gîtes de reproduction dans les caves et greniers) et les grottes et galeries (gîtes d'hibernation). Cette espèce est commensale du Grand Rhinolophe.

Biologie :Longévité moyenne : ?

Reproduction : Les colonies de reproduction sont souvent jointes à celles des Rhinolophes ; les femelles élevant leurs petits à l'intérieur des essaims de reproduction du Grand Rhinolophe. Un seul jeune est mis à bas entre la fin-juin et début juillet ; la dislocation des colonies a lieu en septembre. Les sites de reproduction, souvent anthropiques, sont en général peu connus et discrets (greniers, granges, caves, combles de châteaux, d'églises...).

Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans les caves, grottes et galeries en faible effectif ou isolément dans les fissures des parois rocheuses. Il hiberne d'octobre à mars-avril.

Régime alimentaire : Le Petit Rhinolophe capture des araignées et divers insectes sur les branches ou à terre.

Déplacements : Cette espèce est généralement sédentaire ; il est cependant fort probable que ce Murin réalise de grands déplacements entre ses gîtes d'hibernation et de reproduction.

Distribution actuelle :

Le Murin à oreilles échancrées est présent sur l'ensemble du territoire national. Sa densité de population est cependant très variable d'une région à l'autre ; il est actuellement en régression. Il est possible que la nette régression du Grand Rhinolophe en France puisse entraîner la raréfaction de ce Murin – les deux espèces étant commensales.

Observation sur le site :

Cette espèce est mal connue sur le site étant donnée la date récente de son recensement dans le périmètre ; la population pourrait être relativement importante, puisqu'un site de taille conséquente a été découvert.

État de conservation : ☺? (état des populations inconnu ; espèce potentiellement abondante sur le site)

Intérêt patrimonial : (Espèce majeure pour le site)

Potentialités locales : (Habitats potentiels abondants sur le site)

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.

- La menace principale à la conservation de l'espèce sur le site tient à la condamnation très récente du principal gîte de reproduction de l'espèce sur le site (bâtiment privé). Cela remet nettement en cause les potentialités de reproduction de l'espèce pour la saison prochaine.
- Cette menace est à généraliser pour les autres sites de reproduction avérés et potentiels.
- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site, d'autant plus que peu de sites potentiels d'hibernation sur le site semblent rassembler les conditions climatiques optimales pour accueillir ces populations.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides et le traitement des charpentes.

Objectifs de conservation :

- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction ; des mesures d'information, voire des conventions de gestion avec les propriétaires doivent être rapidement mises en place.
- La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc nécessaire.
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles est primordiale.

Rhinolophe euryale*Rhinolophus euryale***Code Natura 2000 : 1305****Systématique :** Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidée**Statuts de protection :**

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégée nationalement : arrêté du 17 avril 1981		

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Rhinolophe euryale est une espèce des plaines et du piémont, en région chaude. On le rencontre en milieux karstiques, riches en grottes et milieux humides. Cette espèce est très préférentiellement troglophile ; elle peut néanmoins ponctuellement établir ses gîtes de reproduction dans des caves ou greniers d'habitations. Elle est liée, comme tous les Rhinolophidés, à la présence de bocage, de prairies et pelouses...

Biologie :

Longévité : inconnue

Reproduction : Un seul jeune est mis à bas ; l'émancipation a lieu à la mi-août. Le Rhinolophe euryale est peut souvent être trouvé en compagnie d'autres Rhinolophes, de Minioptères ou de Vespertillons à oreilles échancrées. Les sites de reproduction sont très généralement des grottes et galeries.

Hibernation : En grottes et galeries.

Régime alimentaire : Le Rhinolophe euryale capture des insectes nocturnes, en milieu relativement boisé.

Déplacements : Cette espèce est sédentaire. Elle possède généralement des mœurs assez grégaires.

Distribution actuelle :

Le Rhinolophe euryale est présent en France essentiellement au sud de la Loire. Ses populations ont considérablement diminué depuis 30 ans – nettement plus que le Petit et le Grand Rhinolophe.

Observation sur le site :

Cette espèce est mal connue sur le site étant donnée la date récente de son recensement dans le périmètre.

État de conservation : ? (état des populations inconnu)

Intérêt patrimonial : ?

Potentialités locales : ?

Menaces :

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- Le Rhinolophe euryale est également assez sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation :

- Il convient rapidement de mieux connaître l'état des populations de cette espèce sur le site.
- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce. La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc nécessaire.
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles est primordiale.

Grand Murin

Myotis myotis

Code Natura 2000 : 1324

Systematique : Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :	Quasi-menacé	
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	

Protégée nationalement : arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Grand Murin est une espèce appréciant les milieux ouverts, généralement en dessous de 600 m. On le retrouve en colonie dans les grottes ou isolé dans les arbres creux ou nichoirs.

Biologie :

Longévité : 4 à 5 ans.

Reproduction : Un seul jeune est mis à bas ; la mise à bas a lieu début juin et l'émancipation du jeune à la mi-juillet. Un mâle peut avoir plusieurs femelles. Il semble peu difficile dans le choix de son gîte (grottes, caves, galeries, arbres creux).

Hibernation : Cette espèce hiberne de septembre à avril, dans des grottes, caves et galeries.

Régime alimentaire : Il capture des gros insectes, souvent à terre, dans les prairies, champs et jardins.

Déplacements : Le Grand Murin se déplace parfois de 50 km entre les gîtes d'hibernation et de reproduction.

Distribution actuelle :

Le Grand Murin est présent sur l'ensemble du territoire français ; bien que pouvant être assez fréquent localement, ses populations diminuent régulièrement.

Observation sur le site :

Cette espèce est mal connue sur le site étant donnée la date récente de son recensement dans le périmètre.

État de conservation : ? (état des populations inconnu)

Intérêt patrimonial : ?

Potentialités locales : ?

Menaces :

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- Le Grand Murin est également assez sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation :

- Il convient rapidement de mieux connaître l'état des populations de cette espèce sur le site.
- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce. La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc nécessaire.
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles est primordiale.

Murin de Bechstein

Myotis bechsteini

Code Natura 2000 : 1323

Systematique : Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	

Protégée nationalement : arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Murin de Bechstein est une espèce forestière, présente dans les bois mixtes et humides, parcs, jardins, notamment en plaine. Il affectionne les arbres creux.

Biologie :

Longévité : 21 ans.

Reproduction : Mise bas fin juin-début juillet ; les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîte diurne. À cette époque les mâles sont généralement solitaires. Le taux de reproduction est de un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies s'installent dans des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement dans les bâtiments.

Hibernation : Cette espèce semble hiberner essentiellement dans les arbres (il est rarement observé en milieux souterrains car probablement reclus dans des fissures profondes). Il entre en hibernation d'octobre à avril.

Régime alimentaire : Le Murin de Bechstein consomme une large gamme d'arthropodes, essentiellement forestiers. Les diptères et les lépidoptères constituent également une part importante de son alimentation. Secondairement, il peut également consommer des coléoptères, araignées, chenilles, etc. Il capture ses proies sur le feuillage ou parfois au sol.

Déplacements : Espèce plutôt sédentaire ; ses plus grands déplacements connus sont de 35 km.

Distribution actuelle :

Le Murin de Bechstein est présent dans les régions tempérées de l'Europe. Il est très localisé et nulle-part abondant.

Observation sur le site :

Cette espèce est mal connue sur le site étant donnée la date récente de son recensement dans le périmètre. ; elle est de plus très difficile à contacter.

État de conservation : ? (état des populations inconnu)

Intérêt patrimonial : ?

Potentialités locales : ?

Menaces :

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (préservation des arbres creux, fréquentation / exploitation des grottes).

- Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- Le Murin de Bechstein est également assez sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation :

- Il convient rapidement de mieux connaître l'état des populations de cette espèce sur le site.
- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce. Particulièrement, de sensibiliser les gestionnaires forestiers à la conservation de vieux arbres sur le site. La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées semble également nécessaire.
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles est primordiale.

Circaète Jean-le-blanc*Circaetus gallicus***Code Natura 2000 : A080****Systématique : Oiseaux – Accipivores – Accipitridés****Statuts de protection :**

Directive Oiseaux	annexe I	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Convention de Bonn :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	non	
Liste Rouge nationale :	Rare	

Protégée nationalement : Loi 89-1005 (31 décembre 1989) relative à la protection des espèces migratrices

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Circaète Jean-le-Blanc niche en milieu forestier et chasse en milieux ouverts. Dans les régions vallonnées, comme le Lot, il installe en général son aire à flanc de ravin ou dans une cavité du relief. Celle-ci est, en principe, construite à la cime ou sur une branche latérale d'un arbre dégagé ; le Circaète recherchant, en effet, des grands arbres ou à défaut un site escarpé.

Biologie :

Régime alimentaire : Cette espèce est ophiophage [spécialisée dans la capture de reptiles] (couleuvres, vipères, orvets, lézards).

Reproduction : Sa reproductivité est très faible : il pond début avril un œuf unique. La fidélité au site de nidification est très forte et peu conduire les oiseaux à le réutiliser malgré des perturbations importantes.

Migration : Le Circaète Jean-le-blanc migre de septembre à mars vers l'Afrique (du Niger à l'Éthiopie) et le sud de l'Arabie.

Longévité :

Territoire : en général assez étendu (en moyenne 3000 ha) ; la densité de population dépend de la richesse en proies et de la disponibilité en sites de nidification favorables. Dans le Lot, les distances inter-sites sont en général de 3 à 5 km (mais peuvent descendre en deçà).

Distribution actuelle :

En France, ce rapace est présent au Sud de la Loire. Les effectifs nationaux – environ un millier de couples nicheurs – semblent actuellement relativement stables. Il est assez bien représenté en Midi-Pyrénées, puisqu'il occupe près de la moitié du territoire régional ; et avec 60 à 80 couples nicheurs estimés, le Lot possède une réelle responsabilité quant à la préservation de l'espèce.

Observation sur le site :

2 couples ont été recensés sur le site au cours de la campagne 2001 ; d'autres sites – inoccupés lors de cette campagne – mais favorables pour l'espèce ont été identifiés et mériteraient d'être suivis régulièrement.

État de conservation : ☹️ (Espèce relativement abondante mais disparition progressive de ses terrains de chasse)

Intérêt patrimonial : (Espèce de la Directive " Oiseaux " mais présentant un fort intérêt local)

Potentialités locales : (Autres sites favorables pour la nidification mais territoire de l'espèce assez vaste)

Menaces :

- Cette espèce est très sensible aux dérangements et notamment on constate qu'elle l'est plus à la vue des Hommes qu'au bruit.

Les travaux d'aménagement de l'autoroute A20 au niveau du site Natura 2000 étant terminés, celle-ci n'est à priori plus pénalisante pour le Circaète.

- Tous les travaux dans ou en co-visibilité des aires de nidification utilisées ou potentiels : coupe et débardage de bois, reboisement, urbanisation, aménagements de pistes, chemins de randonnées ou réseau routier...
- Fréquentation des sites en période de présence des oiseaux : randonnée pédestre ou équestre, véhicules tous terrains, travaux divers, chasse ;
- Altération des territoires de chasse : pratiques agricoles intensives, destruction de murets, de haies, aménagements divers (routes, urbanisation, reboisement), abandon,

Objectifs de conservation :

- Suivi de l'espèce (inventaires complémentaires)
- Évaluation préalable des projets d'aménagements
- Maintenir un îlot boisé autour de l'aire si la parcelle passe en coupe rase,
- Encourager le maintien d'une agriculture traditionnelle axée sur l'élevage extensif (territoires de chasse) et la limitation de l'utilisation de pesticides,
- Préserver les murets, les haies.
- Limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes,
- Préserver la tranquillité du site de nidification entre mi-mars et mi-septembre (limitation des activités forestières et de chasse, limitation de l'accès à ces sites notamment pour la randonnée pédestre ou équestre, et les véhicules tous terrains).

Faucon pèlerin*Falco peregrinus***Code Natura 2000 : A103****Systématique : Oiseaux – Falconiformes – Falconidés****Statuts de protection :**

Directive Oiseaux	annexe I	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	non	
Liste Rouge nationale :	Rare	

Protégée nationalement : Arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Faucon pèlerin établit son aire essentiellement sur des falaises escarpées, dégagées, exposées, quant le choix est possible, vers le Nord ou l'Est.

Biologie :

Régime alimentaire : Cette espèce est un prédateur presque exclusivement ornithophage. Son régime alimentaire est caractérisé par sa spécialisation dans la capture de petits oiseaux (corvidés, pigeons, ...) ; plus rarement, il peut s'attaquer à de petits mammifères terrestres (écureuils, campagnols...), voire de chauve-souris. Selon les régions, il se spécialise dans la capture de 2 ou 3 espèces, généralement les plus abondantes.

Reproduction : La ponte peut débuter vers fin février et s'étaler jusqu'au début avril. Les pontes comprennent généralement 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux – il n'y a pas de construction de nid. L'âge moyen du premier vol est de 5 à 6 semaines. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Longévité : 20 ans.

Distribution actuelle :

En France, Le Faucon pèlerin est assez largement répandu dans le quart sud-est du pays ; la population française est estimée à environ 1000 couples nicheurs. Dans le Lot, après une longue période de régression, l'espèce est de nouveau en expansion depuis le milieu des années 80 ; les effectifs semblent stagner depuis la recrudescence du Grand-duc. Il est probable que les populations vont s'équilibrer et se stabiliser.

Observation sur le site :

2 sites sont occupés de façon régulière sur le site (données de l'ONCFS).

État de conservation : ☺ (Espèce relativement abondante)

Intérêt patrimonial : (Espèce de la Directive “ Oiseaux ” mais présentant un fort intérêt local)

Potentialités locales : (Autres sites favorables pour la nidification mais concurrence avec le Hibou Grand-duc)

Menaces :

- Cette espèce est sensible aux dérangements causés par la chasse photographique, l'équipement des falaises, le vol de pente, l'exploitation forestière au pied des falaises ;
- Prédation du Hibou grand-duc et exclusion, par suite de l'augmentation des populations de dernier, des sites les plus favorables pour la reproduction ;
- Les actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs...) ;
- Les lignes électriques sont une source de mortalité non négligeable.

Objectifs de conservation :

- Suivi de l'espèce (inventaires complémentaires)
- Préserver la tranquillité du site de nidification entre mi-mars et mi-septembre (limitation des activités forestières et de chasse, limitation de l'accès à ces sites notamment pour la randonnée pédestre ou équestre, et les véhicules tous terrains).
- Limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes,

Hibou grand-duc*Bubo bubo***Code Natura 2000 : A215****Systématique : Oiseaux – Strigiformes – Strigidés****Statuts de protection :**

Directive Oiseaux	annexe I	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	Vulnérable	
Liste Rouge nationale :	Rare	

Protégée nationalement : Arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Ce rapace nocturne est le plus grand d'Europe. Le Grand-duc établit son aire essentiellement sur des falaises escarpées, dégagées, exposées, quant le choix est possible, vers le Nord ou l'Est.

Biologie :

Régime alimentaire : Ce prédateur s'attaque à une grande variété de proies ; il privilégie cependant les espèces les plus abondantes et celles de tailles importantes (petits rapaces diurnes et nocturnes, rongeurs, lièvres, corvidés...). Par sa présence il limite fortement la présence d'autres prédateurs plus petits (notamment d'autres rapaces).

Reproduction : La ponte peut débuter très tôt (fin février) et l'éclosion a généralement lieu début mai. Les pontes comprennent généralement 2 à 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux – il n'y a pas de construction de nid. Les premiers vols ont lieu vers la 7^{ème} semaine. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Longévité :

Territoire : Territoire de chasse très vaste. Le Grand-duc est solitaire et sédentaire.

Distribution actuelle :

En France, Le Grand-duc est assez largement répandu dans le quart sud-est du pays. Après une longue période de régression, l'espèce semble actuellement en progression sur le département.

Observation sur le site :

1 couple est recensé sur le site (données ONCFS).

État de conservation : ☺ (Espèce en recrudescence au niveau local)

Intérêt patrimonial : (Espèce de la Directive “ Oiseaux ” mais présentant un fort intérêt local)

Potentialités locales : (Autres sites favorables pour la nidification)

Menaces :

- Cette espèce est sensible aux dérangements causés par la chasse photographique, l'équipement des falaises, le vol de pente, l'exploitation forestière au pied des falaises – autant de perturbations susceptibles de provoquer l'abandon du nid et de la nichée ;
- Les actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs...) ;
- Les lignes électriques sont une source de mortalité non négligeable.

Objectifs de conservation :

- Suivi de l'espèce (inventaires complémentaires)
- Préserver la tranquillité du site de nidification entre mi-mars et mi-septembre (limitation des activités forestières et de chasse, limitation de l'accès à ces sites notamment pour la randonnée pédestre ou équestre, et les véhicules tous terrains).
- Limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes,

7 – AUTRES ESPECES REMARQUABLES

Les tableaux de synthèse ci-après (Tableaux n°9 et n°10) présentent la liste des espèces végétales et animales du site présentant une valeur patrimoniale notable.

Ces listes sont issues de l’inventaire ZNIEFF de deuxième génération (en cours, non officiel), dont elles reprennent les espèces considérées comme déterminantes. Elles comprennent également certains ajouts aux vues des études ultérieures réalisées dans le cadre de la réalisation du Document d'objectifs.

Afin de préciser la valeur patrimoniale de chacune de ces espèces, nous avons fait appel dans ces tableaux aux listes de références présentées annexe dans le **Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore** (en nous appuyant, pour l’inventaire floristique, sur la synthèse réalisée pour la DIREN Midi-Pyrénées sur la flore du Lot et du Parc naturel régional des Causses du Quercy).

Tableau n°8 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site

Listes de référence		Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial du site concernées	
		Espèces végétales	Espèces animales
Directive “ Habitat ”	Annexe II	0	12
	Annexe IV	0	10
	Annexe V	2	1
Directive “ Oiseaux ”	Annexe I	–	7
Convention de Berne	Espèces strictement protégées	–	26
	Espèces protégées	–	10
Protection nationale		4	36 [dont 12 espèces de chauves-souris]
Listes rouges de la flore et de la faune menacées en France	Espèces prioritaires / en danger	2	1
	Espèces vulnérables	–	10
	Espèces à surveiller	4	2
Liste DIREN Midi-Pyrénées des espèces patrimoniales du PNR CQ	Espèces très Exceptionnelles	2	0
	Espèces Exceptionnelles	1	2
	Espèces Remarquables	29	14
	Espèces Intéressantes	26	29

Tableau n°9 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DREN	Listes de référence				Répartition			Rareté	
				DH.	LRN	P.N.	P.D.	L.A.	A.D.	End.	PNR	Dép.
<i>Laserpitium siler</i>	Laser siler	Apiaceae	TE					x	x		1	1
<i>Scorzonera austriaca</i>	Scorzonère d'Autriche	Asteraceae	TE					x	x		1	1
<i>Arabis scabra</i>	Arabette raide	Brassicaceae	E					x	x		2	1
<i>Arenaria grandiflora</i> var <i>triflora</i>	Sabline à grandes fleurs	Caryophyllaceae	R					x	x			2
<i>Aster amellus</i>	Aster amelle	Asteraceae	R		SUR	x		x			2 ?	2 ?
<i>Cardamine heptaphylla</i>	Dentaire pennée	Brassicaceae	R					x			2 ?	2 ?
<i>Carlina corymbosa</i>	Carlina en corymbe	Asteraceae	R					x			2 ?	2 ?
<i>Centaurea triumfetti</i> ssp <i>lugdunensis</i>	Centaurée de Lyon	Asteraceae	R					x	x	1	2 ?	2
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	Orchidaceae	R								1 ?	1 ?
<i>Crepis albida</i>	Crépide blanchâtre	Asteraceae	R					x			2	2
<i>Doronicum pardalianches</i>	Doronic à feuilles cordées	Asteraceae	R					x			2 ?	2 ?
<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Dorycnium à cinq folioles	Fabaceae	R					x			2	
<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des boursiers	Equicetaceae	R								1 ?	1 ?
<i>Euphorbia villosa</i>	Euphorbe poilue	Euphorbiaceae	R								2	2
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	Amoryllidaceae	R				x				2 ?	2 ?
<i>Hormathophylla macrocarpum</i>	Alysson à gros fruits	Brassicaceae	R			x		x	x	3		2
<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux-pygamon	Renonculaceae	R								2 ?	2 ?
<i>Jasminum fruticans</i>	Jasmin arbrisseau	Oléaceae	R					x				2
<i>Laserpitium gallicum</i>	Laser de France	Apiaceae	R					x	x			2
<i>Minuartia rostrata</i>	Sabline mucronée	Caryophyllaceae	R					x	x ?			2
<i>Narcissus assoanus</i>	Narcisse à feuilles de jonc	Amoryllidaceae	R	V			x					
<i>Noccaea montanum</i>	Tabouret des montagnes	Brassicaceae	R					x	x		1	1
<i>Phyllirea latifolia</i> ssp <i>media</i>	Filaria à larges feuilles	Oleaceae	R					x				2
<i>Piptatherum virescens</i>	Millet verdâtre	Poaceae	R		SUR	x		x	x		2	2
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Fagaceae	R					x			2	2
<i>Ranunculus gramineus</i>	Renoncule à feuilles de graminées	Renonculaceae	R									2
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux-basilic	Caryophyllaceae	R					x				2
<i>Silene saxifraga</i>	Silène saxifrage	Caryophyllaceae	R					x	x			2
<i>Stachys alpinus</i>	Epiaire des alpes	Lamiaceae	R					x			2 ?	2 ?
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée d'eau	Lamiaceae	R								2 ?	1 ?
<i>Trigonella gladiata</i>	Trigonelle en glaive	Fabaceae	R					x			2 ?	1 ?
<i>Tulipa sylverstris</i> ssp <i>australis</i>	Tulipe australe	Liliaceae	R		SUR			x				2
<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des chaumes	Caryophyllaceae	I		SUR	x		x		2		
<i>Argyrobolium linnaeum</i>	Argyrobol de Linné	Fabaceae	I					x				
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge des bois	Liliaceae	I					x				
<i>Carex tomentosa</i>	Laîche tomenteuse	Cyperaceae	I								2 ?	2 ?
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	Liliaceae	I				x					
<i>Dactylorhiza elata</i> ssp. <i>Sesquipedalis</i>	Orchis élevée	Orchidaceae	I					x				
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs	Orchidaceae	I								2 ?	2 ?
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	Orchidaceae	I									2 ?
<i>Epipactis muelleri</i>	Helleborine de Mueller	Orchidaceae	I								2 ?	2 ?
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	Equicetaceae	I								2 ?	1 ?
<i>Hypocrepis emerus</i>	Coronille arbrisseau	Fabaceae	I					x				
<i>Inula spiraeifolia</i>	Inule à feuilles de spirée	Asteraceae	I						x			
<i>Leontodon crispus</i>	Liondent crépu	Asteraceae	I					x				

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Listes de référence				Répartition			Rareté	
				DH.	LRN	P.N.	P.D.	L.A.	A.D.	End.	PNR	Dép.
<i>Leuzea conifera</i>	Leuzée conifère	<i>Asteraceae</i>	I					x				
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	<i>Liliaceae</i>	I				x	x				
<i>Linum austriacum</i> ssp <i>collinum</i>	Lin des collines	<i>Linaceae</i>	I					x				
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	<i>Amaryllidaceae</i>	I				x	x ?				
<i>Narcissus pseudo-narcissus</i>	Jonquille	<i>Amaryllidaceae</i>	I				x					
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossaceae</i>	I									2
<i>Ophrys fusca</i>	Ophrys brun	<i>Orchidaceae</i>	I									
<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune	<i>Orchidaceae</i>	I					x			2	
<i>Orchis laxiflora</i>	Orchis à feuilles lâches	<i>Orchidaceae</i>	I									
<i>Pistachia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe	<i>Anacardiaceae</i>	I					x				
<i>Rhamnus alpina</i>	Neprun des alpes	<i>Rhamnaceae</i>	I					x			2 ?	1 ?
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérard	<i>Primulaceae</i>	I								2 ?	1 ?
<i>Stachys dubia</i>	Stéhéline	<i>Asteraceae</i>	I									
<i>Cephalaria leucantha</i>	Scabieuse blanche	<i>Dispacaceae</i>										
<i>Cirsium tuberosum</i>	Cirse tubéreux	<i>Asteraceae</i>										
<i>Epilobium dodonaei</i>	Epilobe de Dodoens	<i>Onograceae</i>										
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	<i>Euphorbiaceae</i>										
<i>Helleborus viridis</i>	Hellebore verte	<i>Renonculaceae</i>										
<i>Heracleum sphondylium sibiricum</i>	Berce sphondyle	<i>Apiaceae</i>										
<i>Hypericum androsaemum</i>	Androsème	<i>Hypericaceae</i>										
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire	<i>Orchidaceae</i>										
<i>Carex acuta</i>		<i>Cyperaceae</i>										
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	<i>Cyperaceae</i>										
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais	<i>Iridaceae</i>										
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise faux-ébénier	<i>Fabaceae</i>										
<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine	<i>Orobanchaceae</i>										
<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la Passion	<i>Orchidaceae</i>										
<i>Ornithogalum tenuifolium</i>	Ornithogale	<i>Liliaceae</i>										
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit houx			V								
<i>Sesleria caerulea</i>	Séslerie bleue	<i>Poaceae</i>										
<i>Stachys germanicus</i>	Epiatre d'Allemagne	<i>Lamiaceae</i>										

Tableau n°10 : Espèces animales remarquables recensées sur le site.

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Protection nationale	Listes de référence			
					D.H.	D.O.	LRN.	C.B.
Amphibiens								
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	<i>Hylidae</i>	R	X			SUR	II
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	<i>Discoglossidae</i>	I	X				II
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre commune	<i>Salamandridae</i>	I	X			SUR	III
Crustacés								
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	<i>Astacitae</i>	R	X	II/V		VUL	III
Insectes								
<i>Atheta reyi</i>		<i>Staphylinidae</i>	E					
<i>Barypeithes pyreneus</i>		<i>Chrysomelidae</i>	R					
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	<i>Coenagrionidae</i>	R	X	II		VUL	II
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des Marais	<i>Lycaenidae</i>	R	X	II/IV		VUL	II
<i>Octavius oculocallus</i>		<i>Staphylinidae</i>	R					
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	<i>Nymphalidae</i>	I					
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Écaille chinée	<i>Artiidae</i>	I		II/IV			
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	<i>Cerambycidae</i>	I	X	II/IV			II
<i>Cordulegaster boltoni</i>	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegastridae</i>	I					
<i>Isophya pyreneae</i>	Barbitiste des Pyrénées	<i>Acrididae</i>	I					
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	<i>Lucanidae</i>	I		II/IV			III
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	<i>Lycaenidae</i>	I	X	IV		DANG	II
<i>Onychogomphus oncatas</i>	Gomphe à crochets	<i>Gomphidae</i>	I					
<i>Satyrus ferula</i>	Grande coronide	<i>Satyridae</i>	I					
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	<i>Acrididae</i>	I					
<i>Calopteryx virgo ssp meridionalis</i>	Caloptéryx vierge	<i>Calopterygidae</i>						
<i>Cryptocephalus infirmior</i>		<i>Chrysomelidae</i>						
<i>Lubelluloides coccajus</i>	Ascalaphe							
<i>Mecosthetus grossus</i>								
<i>Tychius cinnamomes</i>								
Mammifères								
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	<i>Vespertilionidae</i>	R	X	II/IV		VUL	II
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Vespertilionidae</i>	R	X	II/IV		VUL	II
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophidae</i>	R	X	II/IV		VUL	II
<i>Genetta genetta</i>	Genette	<i>Viverridae</i>	I	X			IND	III
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	<i>Vespertilionidae</i>	I	X	II/IV		VUL	II
<i>Myotis mystacinus</i>	Vespertilion à moustache	<i>Vespertilionidae</i>	I	X				
<i>Myotis nattereri</i>	Vespertilion de Natterer	<i>Vespertilionidae</i>	I	X				

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Protection nationale	Listes de référence			
					D.H.	D.O.	LRN.	C.B.
<i>Plecotus</i> sp.	Oreillard (indéterminé)	<i>Vespertilionidae</i>	I	X				
<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophidae</i>	I	X	II/IV		VUL	II
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophidae</i>	I	X	II/IV		VUL	II
<i>Myotis daubentonii</i>	Vespertilion de Daubenton	<i>Vespertilionidae</i>		X				
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	<i>Vespertilionidae</i>		X				
Oiseaux								
<i>Bubo bubo</i>	Hibou Grand-Duc	<i>Strigidae</i>	E	X		I	RARE	II
<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	<i>Apodidae</i>	R					III
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon Pèlerin	<i>Falconidae</i>	R	X		I	RARE	II
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	<i>Rallidae</i>	R					III
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	<i>Accipitridae</i>	I	X				II
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	<i>Alcedinidae</i>	I	X		I		II
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	<i>Cinclidae</i>	I	X				III
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Accipitridae</i>	I	X		I		II
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	<i>Columbidae</i>	I					III
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	<i>Corvidae</i>	I	X				III
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	<i>Picidae</i>	I	X		I	IND	II
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	<i>Falconidae</i>	I	X				II
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	<i>Accipitridae</i>	I	X		I		II
<i>Sylvia camillans</i>	Fauvette passerinette	<i>Muscicapidae</i>	I	X				II
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros bec casse-noyaux	<i>Frigillidae</i>		X				II
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	<i>Rallidae</i>						III
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	<i>Acciprinidae</i>		X		I		II
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	<i>Sylviidae</i>		X				II
Reptiles								
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	<i>Lacertidae</i>	R	X			IND	II
<i>Lacerta lepida</i>	Lézard ocellé	<i>Lacertidae</i>	R	X			VUL	II

8 – DIAGNOSTIC FONCIER

Les données foncières du site témoignent de l'importance des problématiques foncières (morcellement et mobilisation du foncier) pour le site (Tableau n°11).

D'une façon générale, le parcellaire du site est très morcelé, avec une taille moyenne de parcelles de 0,50 ha seulement. De même, bien que la taille moyenne des propriétés foncières soit de presque 4 ha, étant donnée la grande superficie du site (plus de 4 800 ha) le nombre de propriétaires fonciers sur le site est extrêmement élevé.

Ce morcellement du foncier et cette profusion de petits propriétaires s'accroissent en fonds de vallées. Ainsi, si seulement 11,20% de la superficie totale du site est localisée en fonds de vallées, d'un point de vue strictement foncier, on y trouve plus de 20% de l'ensemble des parcelles du site. Celles-ci sont donc de taille extrêmement réduite (en moyenne 0,27 ha par parcelle).

Tableau n°11 : Statistiques foncières sur le site.

Localisation des Parcelles		Localisation des parcelles (en %)	Surface totale (en %)	Surface moyenne des parcelles (en ha)	Surface moyenne des propriétés (en ha)
Fonds de vallée		20,6%	11,2%	0,27	0,99
Autres		79,4%	88,8%	0,56	4,00
TOTAL		100,00%	100,00%	0,50	3,96
Dont :	Prairies	11,4%	7,5%	0,33	
	Pelouses, landes	18,8%	26,8%	0,72	
	Cultures	7,7%	6,2%	0,40	

Source : DGI / ADASEA du Lot (2001)

9 – DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les surfaces agricoles n'occupent que 40% de la superficie totale du site des Vallées de la Rauze et du Vers. Cependant, avec 80% des habitats d'intérêt communautaire dépendants d'une gestion agropastorale, l'activité agricole est essentielle pour ce site.

9.1 – Profils des utilisateurs agricoles

9.1.1 – Utilisateurs des parcelles agricoles sur le site

82 utilisateurs des parcelles à vocation agricole du site ont été recensés. Ils sont répartis en 4 catégories (Tableau n°12). Les exploitants à titre principal, répartis sur 68 exploitations, sont très largement majoritaires.

Tableau n°12 : Nombre et types d'utilisateurs agricoles du site.

Type d'utilisateurs agricoles	Nombre	Pourcentage
Exploitants à Titre Principal (actifs agricoles) (Dont nombre d'exploitations recensées sur le site)	75 (68)	91,5%
Retraités agricoles	4	4,6%
Doubles actifs	1	1,2%
Non exploitants	2	2,4%
Total	82	100,0%

Source : PNR des Causses du Quercy / ADASEA du Lot (2001)

Néanmoins, le nombre d'utilisateurs agricoles fortement impliqués dans le site, notamment par rapport à l'exploitation des fonds de vallées, est beaucoup plus faible que ne pourrait le laisser supposer le nombre total d'utilisateurs recensés. Les résultats, malheureusement incomplets, de l'enquête réalisée sur le site, révèle que seulement 25% des utilisateurs rencontrés utilisent des surfaces conséquentes – et généralement contiguës – en fonds de vallées (prairies naturelles, prairies semées et terres cultivées confondues)

9.1.2 – Exploitants agricoles

L'analyse de la répartition par classes d'âges des exploitants concernés témoigne à la fois **du dynamisme actuel de l'activité agricole** sur le site – les moins de 50 ans étant largement majoritaires avec 58,5% des actifs agricoles – **et des incertitudes quant à son devenir** – les moins de 35 ans ne représentent que 7% des actifs agricoles contre 28% de plus de 55 ans.

Parmi les 17 exploitants de plus de 50 ans rencontrés dans le cadre du diagnostic agricole du site, seulement 30% des successions sont assurées (Tableau n°13). Ce taux est ramené à 20% lorsque l'on ne considère que la classe d'âge des plus de 55 ans, c'est-à-dire pour les départs à la retraite les plus imminents.

Tableau n°13 : Succession pour les 17 chefs d'exploitation de plus de 50 ans rencontrés dans le cadre des entretiens.

Classes d'âges	Effectif	succession		
		oui	non	incertaine
50 à 55 ans	5	3	2	0
55 ans et plus	12	2	8	2
total	17	5	10	2
	100%	29,4%	58,8%	11,8%

Source : PNR des Causses du Quercy / ADASEA du Lot (2001)

9.1.3 – Autres utilisateurs agricoles

Retraités agricoles

Ils constituent la catégorie d'utilisateurs – autres que les exploitants agricoles – qui est actuellement la plus nombreuse. Leur importance dans la gestion du site est néanmoins très relative, puisque cette catégorie ne comprend que 4,6% des utilisateurs recensés et que son occupation du site, en terme de surface, est assez limitée.

Pourtant, cette catégorie va être amenée à prendre de l'ampleur au cours des toutes prochaines années ; la plupart des exploitants de plus de 55 ans rencontrés lors des entretiens souhaitent en effet conserver après leur retraite la gestion d'un petit troupeau et de quelques parcelles.

Doubles actifs et non exploitants

Ces 2 catégories d'utilisateurs ne regroupent actuellement que 3 cas recensés sur le site. Elles sont donc négligeables pour l'instant en termes d'utilisation de l'espace.

9.2 – Caractérisation de l'activité agricole

9.2.1 – Taille des exploitations et maîtrise foncière

Avec de fortes disparités – la SAU (Surface agricole utile) utilisée varie entre 10 et plus de 220 ha –, la SAU moyenne est de 82 ha et la SAT (Surface agricole totale), incluant les parcours boisés, de presque 110 ha (Tableau n°14).

Les exploitations du site sont de taille moyenne ; la quasi-totalité de la SAU du site est détenue par des exploitations de plus de 50 ha (40% de la SAU maîtrisée par des exploitations de 50 à 100 ha et 35% de la SAU par des exploitations de 100 à 150 ha).

Tableau n°14 : Surfaces moyennes des exploitations enquêtées et surfaces totales maîtrisées par classe d'âges des exploitants.

	< 35 ans	35 à 50 ans	50 à 55 ans	55 ans et plus	Moyenne
Répartition des exploitants par classe d'âge	6,9%	51,4%	12,5%	29,2%	–
SAU* moyenne	122,0 ha	90,8 ha	86,6 ha	54,2 ha	81,7 ha
Part de la SAU totale du site	13,0%	58,2%	9,3%	19,5%	–
SAT** moyenne	208,2 ha	113,7 ha	97,1 ha	80,2 ha	108,4 ha
Succession non assurée	–	–	58,8%		–

*SAU = Surface Agricole Utile / **SAT = Surface Agricole Totale

Source : PNR des Causses du Quercy / ADASEA du Lot (2001)

Plus de 28% de la SAU totale du site est maîtrisée par des exploitants de plus de 50 ans pour lesquels la transmission de l'exploitation est rarement assurée. La grande fragilité du site se situera donc probablement à ce niveau. Une **diminution importante du nombre d'actifs agricoles** sur la zone au cours des prochaines années est quasiment certaine.

9.2.2 – Systèmes d'exploitation

Il existe une **prédominance très nette de l'élevage** sur le site, puisque 94% des exploitations recensées sur la zone d'étude sont ancrées dans un système traditionnel d'élevage de type semi-extensif, avec 38,8% des exploitations orientées vers l'élevage ovin, près de 30% des exploitations vers l'élevage bovin (principalement en production bovin viande) et plus de 25% en polyélevage herbivore (ovin/bovin).

Les troupeaux de la zone d'étude sont de taille assez moyenne : 293 têtes pour les éleveurs ovins, 22 têtes pour les éleveurs bovins viande et 19 têtes pour les éleveurs bovins lait.

9.2.3 – Maîtrise foncière

La répartition de la SAU par classe d'âges (Tableau n°14) montre que la **taille moyenne des exploitations** est inversement proportionnelle à la classe d'âge de l'exploitant concerné. De manière générale, la tendance semble donc un agrandissement de la taille des exploitations, qui pourrait potentiellement compenser en partie la diminution du nombre d'exploitations sur le site.

Néanmoins, la classe d'âge des moins de 35 ans ne représente que 7% des exploitants recensés sur le site et ne maîtrise qu'une part relativement faible de la SAU totale (14%). La dynamique d'installation ne compense donc actuellement pas le nombre des départs à la retraite.

L'augmentation du nombre des retraités agricoles va probablement multiplier la présence de « petits utilisateurs » sur le site (utilisation de moins de 15 ha de SAU) – classe d'utilisateurs actuellement peu présente sur le site.

9.2.4 – Répartition spatiale des sièges d'exploitations

La répartition des sièges d'exploitation sur le site est très inégale (Carte n°9). La zone amont du Vers – entre Labastide-Murat et l'oppidum de Murcens – possède une densité et un recouvrement beaucoup plus homogène de ses sièges d'exploitations. Les 4 exploitants de moins de 35 ans recensés sur le site sont, de plus, localisés sur cette seule zone.

En ce qui concerne les vallées de la Rauze et du bas du Vers, le nombre d'exploitations recensées est beaucoup plus faible, et plus de la moitié d'entre elles est dirigée par des exploitants de plus de 55 ans.

2 grandes zones sont donc identifiables, fonction de ces données, et témoignent d'un dynamisme et d'un potentiel agricole très inégalement répartis sur le site :

- l'ensemble Basse vallée du Vers et vallée de la Rauze (communes : Cabrerets, Cours, Cras, Francoulès, Lauzès, Nadillac, Vers) avec de un nombre d'exploitations très variable (entre 0 et 6),
- le nord du site (Haute vallée du Vers) (communes : Labastide-Murat, Lamothe-Cassel, Lauzès, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers ; Saint-Sauveur-la-Vallée, Souломès).

9.3 – Pratiques agropastorales

9.3.1 – Entretien des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux

Les parcelles identifiées en prairies naturelles de fauche sont encore bien entretenues ; en revanche, les complexes de pelouses sèches et de landes sont beaucoup moins exploités. Ainsi, très peu de pelouses sèches sur travers et corniches calcaires – non négligeables pourtant en terme de surfaces d'habitats d'intérêt communautaires – sont intégrées dans les parcours (Carte n°10).

9.3.2 – Exploitation des prairies naturelles de fauche

Malgré un apparent attachement affectif envers ces « prés de vallées », beaucoup d'exploitants rencontrés soulignent les fortes contraintes liées à leur entretien. D'une façon générale, l'utilisation des prairies naturelles de fauche semble beaucoup moins attractive pour les exploitants agricoles de site aujourd'hui, qu'elle n'a pu l'être autrefois.

Si la grande majorité des utilisateurs du site exploitent des prairies naturelles de fonds de vallée, les pratiques agropastorales sont très variables d'un utilisateur à l'autre ou d'une parcelle à l'autre chez un même utilisateur.

La tendance générale est, malgré tout, **la fauche des prairies naturelles suivie**, dans 2/3 des cas, **par du pâturage** bovin ou ovin au cours de l'été. Les cas de pâturage seuls sont en général induits par des degrés d'hygrométrie et une topographie de la parcelle inadapté à la mécanisation de la fauche.

Les dates de fauche fluctuent selon les variations climatiques ou le positionnement géographique de la parcelle. Néanmoins, la majorité des exploitants rencontrés (65%)

déclarent débuter la fauche au cours de la deuxième quinzaine de juin et dans 94% des cas la fauche est réalisée avant le 15 juillet.

L'enrichissement artificiel (hors apports liés au pâturage), même limité, des prairies naturelles semble anecdotique sur le site.

9.3.3 – Exploitation des parcours de pelouses sèches et de landes

Les parcours de pelouses sèches et de landes sont également utilisés de façon variable dans les systèmes d'exploitation des éleveurs du site. Les 2 plus grandes tendances (avec toutes les déclinaisons possibles) sont, soit une utilisation uniquement pour la période été / automne, soit une utilisation tout au long de l'année avec un pâturage de printemps (avril-juin) – voire éventuellement d'hiver en plus de la période été / automne selon la ressource fourragère.

9.4 – Problématiques locales

9.4.1 – Contractualisation agri-environnementale

Plus de la moitié des exploitants rencontrés dans le cadre du Diagnostic agricole avait déjà contractualisé ou envisageait de contractualiser un CTE. La mise en place des contrats Natura 2000 au travers du nouveau dispositif CAD pour les parcelles en habitats d'intérêt communautaire agropastoraux sur le site ne pourra donc probablement pas être effective dans les premiers temps de la mise en œuvre du Document d'objectifs.

9.4.2 – Problématiques diverses liées à l'exploitation des prairies naturelles de fauche

- Inertie et morcellement du foncier ;
- Coût du fermage pour les parcelles en prairies naturelles de fauche par rapport à leur rentabilité économique ;
- Frais notariés dissuasifs pour favoriser les regroupements de petites parcelles en fonds de vallées ;
- Valeur fourragère des prairies naturelles faible par rapport à d'autres parcelles en prairies semées (en fonds de vallées ou sur le plateau) ;
- Accentuation de l'inondabilité des prairies de fonds de vallées par manque d'entretien des lits des cours d'eau au niveau individuel et/ou collectif ;
- Fermeture des accès aux parcelles les plus enclavées (fonds de petites vallées secondaires) par manque d'entretien et donc contribue à l'abandon de ces petits linéaires de prairies naturelles de fauche.

9.5 – Points faibles et points forts de l'agriculture sur le site

De grosses incertitudes se dessinent quant au devenir de l'agriculture sur le site – et corrélativement, quant à la conservation des habitats d'intérêt communautaires qui relève d'une certaine l'activité agricole traditionnelle.

Deux zones avec des enjeux et des problématiques spécifiques ressortent de ce travail :

- La zone « Haute vallée du Vers » regroupant les communes de Labastide-Murat, Lamothe-Cassel, Lauzès, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers ; Saint-Sauveur-la-Vallée et Soulomès ;
- La zone « Basse vallée du Vers et vallée de la Rauze » regroupant les communes de Cabrerets, Cours, Cras, Francoulès, Lauzès, Nadillac et Vers.

- Zone « Haute vallée du Vers »

Points forts	Point faibles
1. <u>Agriculture dynamique ;</u> 2. <u>Bonne répartition géographique des exploitations ;</u> 3. Troupeau ovin/bovin important ; 4. Peu de parcelles de fonds de vallées non utilisées ; 5. Territoire entretenu.	1. <u>Morcellement et forte immobilité du foncier ;</u> 2. <u>Problème de transmission d'exploitations (viabilité, succession) ;</u> 3. Difficulté d'exploitation des prairies des vallons secondaires ; 4. Peu de projets d'agrandissement des exploitations.

- Zone « Basse vallée du Vers et vallée de la Rauze »

Points forts	Point faibles
1. <u>Vallée principale du Vers bien exploitée ;</u> 2. Présence d'ateliers de diversification (tabac, maraîchage...) ; 3. Les grands ensembles de pelouses sèches sont utilisés.	1. <u>Problème de transmission d'exploitations (viabilité, succession) ;</u> 2. <u>Moyenne d'âge des exploitants élevée</u> 3. <u>Morcellement et forte immobilité du foncier ;</u> 4. Difficulté d'accessibilité aux fonds de vallées ; 5. Peu de projets d'agrandissement des exploitations.

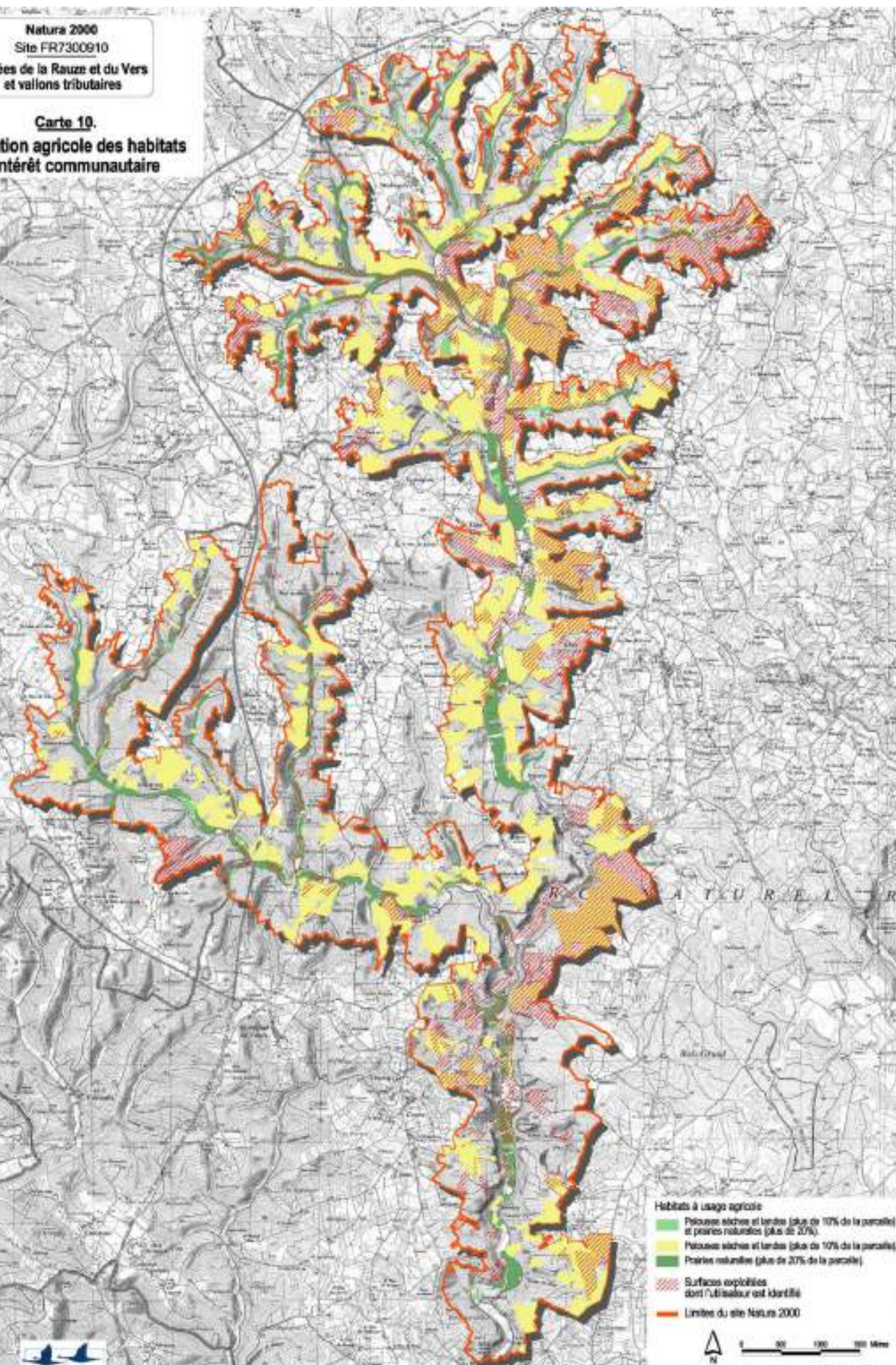
Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires

Localisation des sièges d'exploitation



Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires

Carte 10.
Utilisation agricole des habitats
d'intérêt communautaire



Habitats à usage agricole

- Pelouses sèches et landes (plus de 10% de la parcelle)
 et prairies naturelles (plus de 20%)
 Pelouses sèches et landes (plus de 10% de la parcelle)
 Prairies naturelles (plus de 20% de la parcelle)
 Surfaces exploitées
 dont l'utilisateur est identifié
 Limites du site Natura 2000



10 – AUTRES ACTIVITES HUMAINES

10.1 – Projets de développement des communes

La plupart des communes du site ne possèdent pas de documents d'urbanisme (Tableau n°15), même si beaucoup ont le projet, à plus ou moins brève échéance, de mettre en place une carte communale. Celles-ci sont donc simplement soumises au Règlement national d'Urbanisme.

D'une façon générale, les projets de développement des communes ne semblent pas concerner directement le site Natura 2000, ce qui s'explique notamment par le fait, que la plupart des bourgs sont exclus du périmètre et que une grande majorité des parcelles concernées n'est à priori pas constructible (zones inondables, versants très pentus, falaises plus ou moins abruptes).

Tableau n°15 : Documents d'urbanisme existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.

Communes	Documents d'Urbanisme	Incompatibilité des projets de développement de la commune avec le périmètre Natura 2000
Cabrerets	Carte communale approuvée	Non
Cours	P.O.S.	Possible
Cras	R.N.U.	Non
Francoulès	P.L.U. prescrit	Non
Labastide-Murat	P.L.U. prescrit	Non
Lamothe-Cassel	Carte communale prescrite	Non
Lauzès	R.N.U.	Non
Nadillac	R.N.U.	Non
Saint-Cernin	R.N.U.	Possible – une zone
Saint-Martin-de-Vers	R.N.U.	Non
Saint-Sauveur-la-Vallée	Carte communale prescrite	Possible – selon projets communaux
Soulomès	Carte communale prescrite	Non
Vers	POS (révision en PLU prescrite)	Possible – peu de possibilités d'extension du bourg

Malgré tout, on peut relever le cas de la commune de Vers, qui est l'une des communes du site en fort développement, et qui ne possède que peu de possibilités d'extension du bourg. Il faudra veiller à optimiser ce développement communal, autant que faire se peut, en fonction de la qualité des habitats d'intérêt Communautaire des parcelles de la commune. Rappelons en effet que quelques uns des très beaux ensembles de pelouses sèches du site sont situés sur les zones dites de Trégantou et de Pech Picou, sur la commune de Vers.

10.2 – Domaine forestier

Même si le site des vallées de la Rauze et du Vers est essentiellement un site forestier, les formations boisées ne renferment que peu d'habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt Communautaire.

Certaines pratiques peuvent malgré tout avoir un impact négatif sur ces habitats et doivent être prises en compte.

Ainsi, quelques expériences, peu concluantes en termes de production et d'impact paysager, ont été menées à cours des années 70-80 sur certains versants pentus de pelouses sèches et landes de la vallée de la Rauze avec **des plantations de résineux** (Carte n°3).

Dans les fonds de vallées, **la plantation de peupleraies** est souvent réalisée au détriment de prairies naturelles d'intérêt Communautaire. La Loi d'orientation forestière du 13 juin 2001 va dans le sens d'une limitation de l'implantation de ces peupleraies par une réduction de l'exonération fiscale dont bénéficient ces parcelles (exonération désormais limitée à 10 ans, donc insuffisante pour la conduite d'un peuplement à maturité).

10.3 – Pratique de la chasse

Les 13 communes sont pourvues d'associations communales de chasse ou de regroupements de propriétaires (Tableau n°16).

Il faut relever l'importance de la chasse au gros gibier sur le site (sanglier, chevreuil), comme en témoigne notamment le développement récent d'association de propriétaires spécialisés dans ce type de chasse et les problèmes récurrents rapportés par les exploitants agricoles rencontrés dans le cadre du Diagnostic agricole du site quant aux dégâts du gibier sur les cultures.

Tableau n°16 : Associations de chasse et de pêche dans les communes du site.

COMMUNES	CHASSE	PÊCHE
Cabrerets	Association de propriétaires A.C.C. Chasses privées	
Cours	A.C.C. Association de propriétaires (chasse au sanglier)	
Francoulès	A.C.C.	
Labastide-Murat	A.C.C. Réserve de chasse	
Lamothe-Cassel	A.C.C.	A.C.P.
Lauzès	A.C.C.	
Nadillac	A.C.C.	
Saint-Cernin	A.C.C.	
Saint-Martin-de-Vers	Association de propriétaires	A.C.P. Réserve de pêche
Saint-Martin-de-Vers / Cras	Association intercommunale	
Saint-Sauveur-la-Vallée	Association de propriétaires	
Soulomès	A.C.C. Réserve de chasse	
Vers	A.C.C.	A.A.P.P.M.A Pisciculture de la Garderie

10.4 – Cours d'eau et pratique de la pêche

10.4.1 – Gestion administrative

Le Vers et la Rauze sont à classer parmi les rivières non domaniales du Lot, ce qui signifie qu'elles appartiennent au domaine privé. Les travaux d'entretien des berges et du lit du cours d'eau doivent être effectués par les propriétaires riverains. Toutefois, dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau de 1992, certaines collectivités locales se substituent parfois aux propriétaires privés pour l'accomplissement de ces travaux de nettoyage (Communautés de communes, Parc naturel régional).

La gestion piscicole de ces deux cours d'eau est assurée par l'AAPPMA de Vers.

10.4.2 – Qualité hydrobiologique et piscicole

Le Vers fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Réseau⁴ Hydrobiologique et Piscicole du Conseil Supérieur de la Pêche (la station n°46-08 du réseau est située sur le Vers).

Les eaux du Vers et de la Rauze ont actuellement une qualité correspondante à la norme 1B (bonne qualité, apte à satisfaire tous les usages), ce qui s'explique par le fait que ces cours d'eau ne reçoivent quasiment pas de rejets polluants directs, mis à part de quelques effluents domestiques très localisés notamment au niveau des bourgs traversés par le Vers.

Les populations piscicoles présentes et suivies sur le Vers et la Rauze sont les populations de Vairon (*Phoxinus phoxinus*), de Chevesne (*Leuciscus cephalus*) et de Truite des rivières (*Salmo trutta fario*).

10.4.3 – Pression anthropique

La Rauze ne fait pas l'objet de prélèvement d'eau important, mis à part quelques pompages agricoles intermittents, qui ne représentent pas en soit de gros débits. En ce qui concerne le Vers et ses autres affluents, la pression sur la ressource en eau est plus importante, qu'il s'agisse de pompages d'irrigation ou d'alimentation en eau potable (rappelons la présence sur le Vers de la station de pompage AEP de Font Polémie). Ces prélèvements sont autant de facteurs potentiellement modificateurs des habitats d'intérêt Communautaires riverains des cours d'eau remarquable pour leur caractère hygrophiles. Trop importants, ils pourraient également avoir des répercussions sur les refuges naturels de la faune aquatique en période d'étiage.

Le Vers est un ruisseau de première catégorie piscicole, en raison de son peuplement à dominance salmonicole ; il est réputé pour la pratique de la pêche. La fréquentation de ce cours d'eau par les pêcheurs, locaux et touristes, est connue comme forte mais difficilement quantifiable.

⁴ Réseau Hydrobiologique et Piscicole = Réseau national dont l'objectif est de réaliser une veille écologique sur l'état des peuplements piscicoles des cours d'eau du territoire, d'orienter la gestion piscicole de ces cours d'eau et d'observer l'impact potentiel des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques.

La conséquence principale de cette forte pression de pêche est la nécessité rencontrée par la Fédération de pêche du Lot de réaliser un ré-empoissonnement régulier du cours d'eau en Truite de rivière.

10.5 – Loisirs et tourisme

Le site des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires, de par ces caractéristiques physiques et esthétiques, est assez attractif pour le public. Il se prête tout particulièrement bien à la pratique de certaines activités touristiques ou sportives de pleine nature.

10.5.1 – Randonnée

Le site des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires est parcouru quasiment sur toute sa longueur par le GR 46 (Chemin de Grande Randonnée). Celui-ci descend dans le fond de vallée à partir de Labastide-Murat pour remonter sur le plateau au niveau de Cras. Il suit ensuite le linéaire de la Rauze et du Vers jusqu'au sortir du site, un peu avant le Bourg de Vers.

Certaines Communautés de communes mettent en place également des circuits de découvertes thématiques sur le site (« Chemins qui parlent » de la Communauté de communes Lot-Célé ou « Allons voir si la Rauze... » de la Communauté de communes du Pays de Catus).

La topographie du site et sa faible urbanisation en font un terrain recherché pour d'autres activités de randonnées. Ainsi, on recense :

- un circuit de Vélo de route, qui suit la D653 en fond de vallée ;
- un circuit de VTT sur la commune de Cours, en partie confondu avec le GR 46 sur la partie majeure du linéaire du Vers et de la Rauze jusqu'au Moulin du Fiaule.

Outre la richesse du patrimoine naturel du site et ses paysages préservés, la zone présente d'autres attraits, avec nombre de curiosités historiques et culturelles : l'oppidum de Murcens, l'aqueduc gallo- romain qui suit le linéaire de la vallée principale de Vers, quelques Dolmens et tumulus, un patrimoine bâti largement reconnu (moulins, églises, Châteaux...).

Il faut noter malgré tout qu'il peut exister un conflit entre la pratique de ces activités et les enjeux de conservation de la Directive Habitat, tout particulièrement en ce qui concerne les espèces d'intérêt communautaires sensibles aux perturbations (notamment le Circaète Jean-le-blanc).

10.5.2 – Spéléologie

Le caractère karstique du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy induit la présence de quantité de grottes, igues et autres cavités sur le site.

Selon l'inventaire départemental spéléologique du Lot (TAISNE, 1995), 14 cavités sont officiellement recensées sur le site, bien que toutes ne soient pas praticables dans le cadre de la pratique de la spéléologie. Bien entendu, il en existe certainement d'autres non répertoriées. Le nombre de personnes pratiquant cette activité sur le site est très difficilement quantifiable.

Dans le cadre d'un programme LIFE-Nature, 3 grottes ont été aménagées sur le site pour la protection des Chauves-souris par le Parc naturel régional des Causses du Quercy en

partenariat avec la Fédération de Spéléologie du Lot et les propriétaires de ces grottes. Il s'agit de la grotte du Vignalas (Cours), de la grotte Bourrue (Lamothe-Cassel) et de la grotte Salpetrière (Cabrerets).

10.5.3 – Escalade

La partie aval du Vers, avec ces falaises abruptes, présente un potentiel important pour la pratique de l'escalade.

Un site officiel est recensé dans le topo-guide du Comité départemental de l'escalade dans le Lot sur la falaise dite de Cours (ou de Vers selon les dénominations). Ce site est assez important en nombre de voies d'escalade équipées. Il est connu et largement fréquenté par les grimpeurs, locaux ou non, même si encore une fois il est difficile d'évaluer sa fréquentation réelle.

Ce site existant ne représente pas un enjeu au niveau des enjeux de préservation des habitats et des espèces du site. Il est néanmoins probable que d'autres secteurs du site puissent être attractifs pour la pratique de l'escalade, d'autant plus que cette activité est en plein essor tout comme le nombre de pratiquants.

11 – DONNEES DIVERSES

11.1 – Infrastructures et réseaux

La topographie accidentée du site, particulièrement en ce qui concerne sa partie amont, limite fortement le nombre de voies d'accès aux fonds de vallées.

Ainsi, la vallée du Vers est parcourue par deux routes qui constitue les deux axes principaux de circulation sur le site et est desservie par plusieurs routes secondaires. En revanche, la vallée de la Rauze est plus difficilement accessible que la vallée du Vers : aucune route ne suit intégralement le fond de vallée. Il faut noter qu'il existe cependant trois routes secondaires qui permettent d'accéder au fond de vallée.

Tableau n°17 : Axes principaux et secondaires desservant le site.

N° de route	Zone du site desservie
Axes principaux	
D 653 Axe Cahors – Figeac	Basse vallée du Vers (Vers / Oppidum de Murcens)
D 32	Haute vallée du Vers (oppidum de Murcens / Labastide-Murat)
Axes secondaires les plus utilisés	
D 13	Haute vallée du Vers (Lauzès / Saint-Martin-de-Vers / Cras)
D 166	Basse vallée du Vers (D653 / A20)
Autres infrastructures	
A 20 Viaduc de la Rauze	

Le site ne se prête pas particulièrement à l'implantation de grosses infrastructures. Le seul aménagement important que le site ait jamais connu est la construction d'un viaduc traversant la vallée de la Rauze (et donc le site Natura 2000) suite à la réalisation du tronçon « Cahors Nord » de l'autoroute A20. Les travaux de construction sont actuellement achevés et la section est en service depuis juillet 2001.

La seule autre infrastructure pouvant être la source de facteurs modificateurs de l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt Communautaire est la station de captage de Font Polémie, située au niveau du canyon de Murcens, avant la confluence du Vers et de la Rauze.

11.2 – Mesures de protection existantes

Un **arrêté de biotope de protection du Faucon pèlerin et du Hibou Grand-duc** existe depuis le 28 novembre 1994 sur certaines parcelles de la commune de Cabrerets (section A n°160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167) au niveau de l'oppidum de Murcens. Cet arrêté vise à interdire ou restreindre la pratique de certaines activités au niveau des falaises où nichent ces 2 espèces ; notamment, il interdit les pratiques liées à l'escalade, les sports de vol, la chasse et l'exploitation des bois sur ces parcelles au cours de la période du 1^{er} février au 15 juin.

Il existe également sur le site une **réserve de pêche sur le Vers** au niveau du bourg de Saint-Martin-de-Vers.

12 – ÉVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE

L'analyse qualitative de l'évolution des grandes unités naturelles sur le site a été réalisée par la comparaison de deux campagnes de photographies aériennes de 1956 et 1994.

12.1 – Boisement des versants et des corniches

La fermeture des milieux est très marquée sur le site. Celle-ci est particulièrement nette sur les versants pentus en adret sur la partie amont de la vallée du Vers et sur les versants de la Rauze. Le milieu s'est considérablement fermé à partir des boisements de bas de pentes et de bord de plateau, au détriment des zones ouvertes – particulièrement de pelouses sommitales, largement envahies par les ligneux bas. Seules les pelouses de pentes fortes semblent se maintenir, probablement à cause de l'instabilité des sols. Cette dynamique de fermeture du site est également bien visible sur la partie aval du site, avec la nette diminution des espaces ouverts sur les corniches calcaires.

Ce phénomène témoigne de l'abandon ou la modification des usages traditionnels de ces parcelles (coupe de bois de chauffage, pâturage caprin ou ovin...) largement antérieur à la campagne de photographie de 1956 ; l'état forestier actuel du site en est la conséquence.

12.2 – Occupation du sol en fonds de vallées

Malgré certaines difficultés pour distinguer les différents types d'utilisation du sol dans les fonds de vallées (prairies permanentes, prairies temporaires ou cultures annuelles), il apparaît clairement l'utilisation agricole des fonds de vallées du site est restée sensiblement la même au cours de la période étudiée.

L'utilisation agricole du site est restée sensiblement la même sur la période étudiée. Néanmoins, les usages semblent s'être diversifiés sur certaines zones, notamment dans les vallées principales qui ne sont désormais plus exclusivement consacrées aux prairies naturelles. Il est notamment probable, compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles, que les surfaces en prairies semées – difficilement évaluables sur les photographies de 1956 – aient pris de l'ampleur, au détriment des surfaces en prairies naturelles.

La disparition de certaines parcelles en prairies naturelles suite à leur boisement est, en revanche, beaucoup plus nette. Ce boisement peut avoir deux origines : l'abandon des pratiques agropastorales entraînant l'enfrichement de la parcelle ou au contraire la plantation ponctuelle de peupliers.

12.3 – Bocage et ripisylve

Si la comparaison des deux séries de photographies aériennes révèle la disparition de quelques petites haies secondaires (certainement suite au regroupement de petites parcelles), ce phénomène reste plutôt anecdotique sur l'ensemble de la zone d'étude. Le site conserve, a priori, sa caractéristique bocagère.

Globalement, il ressort même de cette analyse qu'il existe une certaine densification des haies et le la ripisylve sur le site depuis 1956. On note également l'abandon de l'exploitation de certaines petites parcelles, désormais boisées.

12.4 – Urbanisation

L'amorce du mitage du milieu par une urbanisation diffuse (particulièrement visible au niveau de Vers) n'est pas vraiment observable sur les photographies de 1956, même si on peut quand même noter, sur la période étudiée, la réalisation de divers aménagements (effectués au détriment des parcelles en prairies naturelles : bassins, habitations...).

Au final, on retiendra que le site des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires ne semble subir qu'une assez faible pression d'urbanisation et demeure une zone particulièrement préservée. Le seul chantier de grande ampleur que le site ait connu – exception notable à cette faible pression anthropique constatée – n'apparaît pas sur la série de 1994, puisque postérieur : il s'agit de la construction du viaduc de la Rauze et de la mise en service de la section de l'autoroute A 20 dont nous avons parlé dans la partie précédente.

12.5 – Évolution des surfaces en habitats naturels d'intérêt communautaire

Si les effets de la dynamique de fermeture des milieux sur le site sont actuellement nettement plus prononcés qu'en 1956, cette dynamique est amorcée depuis une date largement antérieure. Elle a certainement pour origine un abandon de certaines pratiques traditionnelles.

La **diminution des surfaces de pelouses de pentes fortes** est le phénomène le plus flagrant ; celles-ci ne semblent persister que sur les zones les plus instables (pelouses pionnières maintenues à un stade embryonnaire) ou sur le haut des versants plus arrondis (pelouses sommitales) toujours incluses dans les parcours.

Il semble illusoire aujourd'hui d'espérer contenir cette dynamique de fermeture des pelouses sèches d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site si ces espaces ne sont plus inclus dans les systèmes d'exploitation traditionnelle agropastoraux (notamment en ce qui concerne les travers pentus des vallons secondaires du site). Les priorités de gestion devraient être réorientées vers les pelouses sommitales, toujours incluses dans les parcours et les corniches calcaires résiduelles du site.

Les fonds de vallées, quant à eux, semblent conserver une part de leur attractivité et sont encore majoritairement exploités de façon relativement traditionnelle. La **diminution des surfaces en prairies naturelles paraît plus modérée** sur la période étudiée, à l'exception toutefois des zones ponctuellement transformées en peupleraies (canyon de Murcens) et de l'accroissement des surfaces en cultures annuelles (relativement limitée).

13 – ENJEUX DE CONSERVATION ET MENACES

13.1 – Hiérarchisation des enjeux de conservation

L'état des lieux a permis d'identifier et de regrouper 7 enjeux de conservation au titre de Natura 2000 pour le site des Vallées de la Rauze et du Vers (Tableau n°18).

Tableau n°18 : Hiérarchisation des enjeux de conservation du site

Enjeux de conservation	Hiérarchisation des enjeux
1. Prairies naturelles de fauches et Cuivré des marais	Enjeux de conservation prioritaires pour le site (habitats majeurs).
2. Pelouses sèches et landes	
3. Milieux rocheux	Enjeux de conservation très importants pour le site.
4. Chiroptères et milieux associés	
5. Agrion de mercure	
6. Écrevisse à pattes blanches	Enjeu important, plutôt en terme de restauration que de conservation, compte tenu de la situation actuelle de l'espèce sur le site.
7. Autres enjeux identifiés (Milieux forestiers et connexes ; espèces associées ; espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire)	Enjeux plus secondaires pour le site (habitats mineurs sur le site, espèces largement représentées au niveau local et/ou dont l'habitat naturel est en expansion, espèces de la Directive 'Oiseaux'. [Rappel : le site a été retenu au titre de la Directive Habitat]

Dans le cas où les préconisations de gestion seraient contradictoires, on tiendrait compte de la hiérarchisation des priorités des enjeux de conservation ci-dessus.

13.2 – Menaces principales

Différents facteurs menacent la pérennité des ensembles d'habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires (cf. Fiches Habitats et Fiches Espèces).

La diversité de ces habitats naturels multiplie d'autant le nombre de ces facteurs susceptibles de modifier leur état de conservation (Tableau n°19).

Tableau n°19 : Rappel des menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site

Enjeux de conservation	Menaces principales
1. Prairies naturelles (et espèces associées)	→ Abandon des pratiques de fauche et de pâturage (évolution naturelle vers le boisement) ; → Conversion (peupleraie, terres cultivées, prairies semées...), travail du sol d'une manière générale ; → Modification des pratiques agropastorales semi-extensives (régime hydrique, fertilisation...) ; → Urbanisation diffuse...
2. Pelouses sèches et landes	→ Abandon des pratiques agropastorales (évolution naturelle vers le boisement) ; → Conversion (cultures, prairies semées...), travail du sol d'une manière générale ; → Urbanisation diffuse...
3. Milieux rocheux	→ « Nettoyage » des parois consécutif au développement de l'escalade.
4. Chiroptères et habitats d'espèces	→ Perturbation des gîtes de reproduction (condamnation des accès aux caves et greniers...) ; → Perturbation des gîtes d'hibernation (fréquentation des grottes...) ; → Préservation des territoires de chasse (milieux ouverts, haies...) ; → Suppression systématique du bois mort et des vieux arbres dans les pratiques de gestion forestières ; → Utilisation massive de pesticides.
5. Agrion de mercure	→ Perturbation ou destruction de l'habitat (aménagement des cours d'eau, régime hydrique, berges...) ; → Fermeture des parcelles avoisinantes suite à leur abandon ; → Pollution des eaux.
6. Écrevisse à pattes blanches	→ Perturbation ou destruction de l'habitat (aménagement des cours d'eau, régime hydrique, berges...) ; → Braconnage ; → Introduction d'espèces exotiques concurrentes.
7. Autres enjeux	→ Limitation des perturbations pendant la période de Nidification (accès au public, travaux forestiers...) [Circaète Jean-le-blanc] ; → Suppression systématique du bois mort et des vieux arbres dans les pratiques de gestion forestières [insectes forestiers].

14 – OBJECTIFS GENERAUX

Au regard des enjeux patrimoniaux identifiés et de leur hiérarchisation, les mesures de gestion proposées s'articulent autour de 5 objectifs généraux auxquels se référeront les fiches-actions retenues pour le site :

- un objectif lié à la sensibilisation / l'information locale ;
- trois objectifs liés à la gestion / la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- un objectif lié au suivi / l'évaluation des résultats des actions de gestion.

Pour chacun des objectifs de gestion / restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Objectifs 2, 3 et 4), il est possible d'identifier, par catégories d'activités recensées sur ce site, les **situations ou phénomènes à éviter** (situations idéales vers lesquelles il faut tendre, par la mise en place d'incitations ou en harmonisant les politiques existantes).

Objectif 1 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

La conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site nécessite l'intégration des enjeux de conservation dans les pratiques de chaque usager du site. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux sont déterminantes pour la mise en œuvre des mesures de gestion du site retenues dans le Document d'objectifs, et plus généralement de la préservation à long terme des différents enjeux de conservation identifiés sur le site.

Sous-objectifs à atteindre :

- Intégrer la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les différents projets individuels ou collectifs qui seront mis en œuvre sur le site ;
- Favoriser l'appropriation de la gestion du site Natura 2000 par les usagers locaux.

Objectif 2 : Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs »

Les prairies naturelles de fauche et les complexes de landes et pelouses constituent les habitats naturels majeurs pour le site. L'entrée du site dans le réseau Natura 2000 induit un engagement minimal de conservation des surfaces de ces habitats majeurs à l'échelle du site.

Situations à éviter :

Activités	Situations ou phénomènes à éviter
Urbanisation	- Construction sur des parcelles renfermant des habitats (étude au cas par cas souhaitable pour pouvoir identifier les meilleurs emplacements dans le cas de constructions autorisées).
Agriculture	- Abandon des parcelles en habitat d'intérêt communautaire ; - Conversion des parcelles en habitat d'intérêt communautaire (prairies semées, cultures annuelles, peupleraies...) et d'une façon générale : - Travail du sol, semis direct, fertilisation, utilisation de ces parcelles peu productives pour d'autres usages que l'agriculture.
Chasse	- Pas de situation particulière liée à cette activité.
Pêche	- Pas de situation particulière liée à cette activité pour cet objectif.
Sylviculture	- Nouvelles expériences de plantation de conifères sur le site ; - Nouvelles conversions de prairies naturelles en peupleraies sur le site.
Escalade	- Équipement de nouvelles falaises.
Autres activités de loisir	- Accès au site pour les sports mécaniques (en périodes sensibles) ; - Développement de la fréquentation du site (randonnée pédestre...) hors des chemins affectés à cet effet.

Sous-objectifs à atteindre :

- Préserver la part globale de surfaces en habitats d'intérêt communautaire (non-destruction de l'existant) à l'échelle du site et non pas à la parcelle [il ne s'agit pas de figer le site à l'instant T0 de l'état des lieux de référence] ;
- Apporter une attention particulière à la préservation des grands ensembles de prairies naturelles formant un cordon régulier dans le fond de vallée (maintenir les surfaces homogènes non morcelées).

Objectif 3 : Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

Le site des Vallées de la Rauze et du Vers est important pour la préservation de certaines espèces d'intérêt communautaire : 6 espèces de Chiroptères, le Cuivré des marais, l'Agrion de Mercure, l'Écrevisse à pattes blanches et certains oiseaux d'intérêt communautaire (Faucon pèlerin, Hibou Grand-Duc, Circaète Jean-le-blanc).

Seuils à éviter :

Activités	Situations ou phénomènes à éviter
Urbanisation	- Aménagements des bâtiments fréquentés par les chauves-souris ; - Travaux d'intérêt général en période sensible (Oiseaux d'intérêt communautaire notamment).
Agriculture	- Ibid. objectif 2. (Cuivré des marais, Agrion de mercure, Chauves-souris...).
Chasse	- Pas de situation particulière liée à cette activité.
Pêche	- Prélèvement de l'Écrevisse à pattes blanches.

Sylviculture	- Travaux en période sensible (Circaète Jean-le-blanc, Chauves-souris).
Aménagements des cours d'eau	- Travaux dans les zones abritant des espèces d'intérêt communautaire (Écrevisse, Agrion de Mercure)
Escalade	- Équipement de nouvelles falaises (oiseaux rupestres).
Spéléologie	- Fréquentation des grottes abritant des chauves-souris d'intérêt communautaire pendant leur période d'occupation de la cavité (période de reproduction et/ou d'hibernation).
Autres activités de loisir	- Accès au site pour les sports mécaniques (en périodes sensibles) ; - Développement de la fréquentation du site (randonnée pédestre...) hors des chemins affectés à cet effet.

Sous-objectifs à atteindre :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Préserver a minima les populations (densité, localisation...) existantes ; - Préserver les habitats de ces espèces (surfaces, qualité...) existants. |
|---|

Objectif 4 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Au-delà de la préservation quantitative des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site (populations et surfaces), il convient de prendre en compte l'état de conservation de ces habitats naturels et de ces habitats d'espèces sur le site.

Seuils à éviter :

Activités	Situations ou phénomènes à éviter
Urbanisation	- Aménagements des bâtiments fréquentés par les chauves-souris ; - Construction sur des parcelles renfermant des habitats (étude au cas par cas souhaitable pour pouvoir identifier les meilleurs emplacements dans le cas de constructions autorisées).
Agriculture	- Ibid. objectif 2. (Cuivré des marais, Agrion de mercure, Chauves-souris...).
Chasse	- Pas de situation particulière liée à cette activité.
Pêche	- Pas de situation particulière liée à cette activité pour cet objectif.
Sylviculture	- Nouvelles expériences de plantation de conifères ou de peupleraies sur le site ; - Abattage de vieux arbres (Chauves-souris, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne) ; - Coupe dans les zones de nidification du Circaète Jean-le-blanc.
Aménagements des cours d'eau	- Travaux dans les zones abritant des espèces d'intérêt communautaire (Écrevisse, Agrion de Mercure)
Escalade	- Équipement de nouvelles falaises.
Spéléologie	- Fréquentation des grottes abritant des chauves-souris d'intérêt communautaire pendant leur période d'occupation de la cavité (période de reproduction et/ou d'hibernation).
Autres activités de loisir	- Développement de la fréquentation du site (randonnée pédestre...) hors des chemins affectés à cet effet.

Sous-objectifs à atteindre :

- Préserver l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (typicité des habitats d'intérêt communautaire locaux) ;
- Maintenir les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats du site, notamment en ce qui concerne les habitats naturels agropastoraux ;
- Réaliser des actions ponctuelles de restauration d'habitats.

Objectif 5 : Évaluer les résultats

Le Document d'objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Les résultats de la gestion conduite et des actions de préservation engagées nécessitent une évaluation afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité.

Sous-objectifs à atteindre :

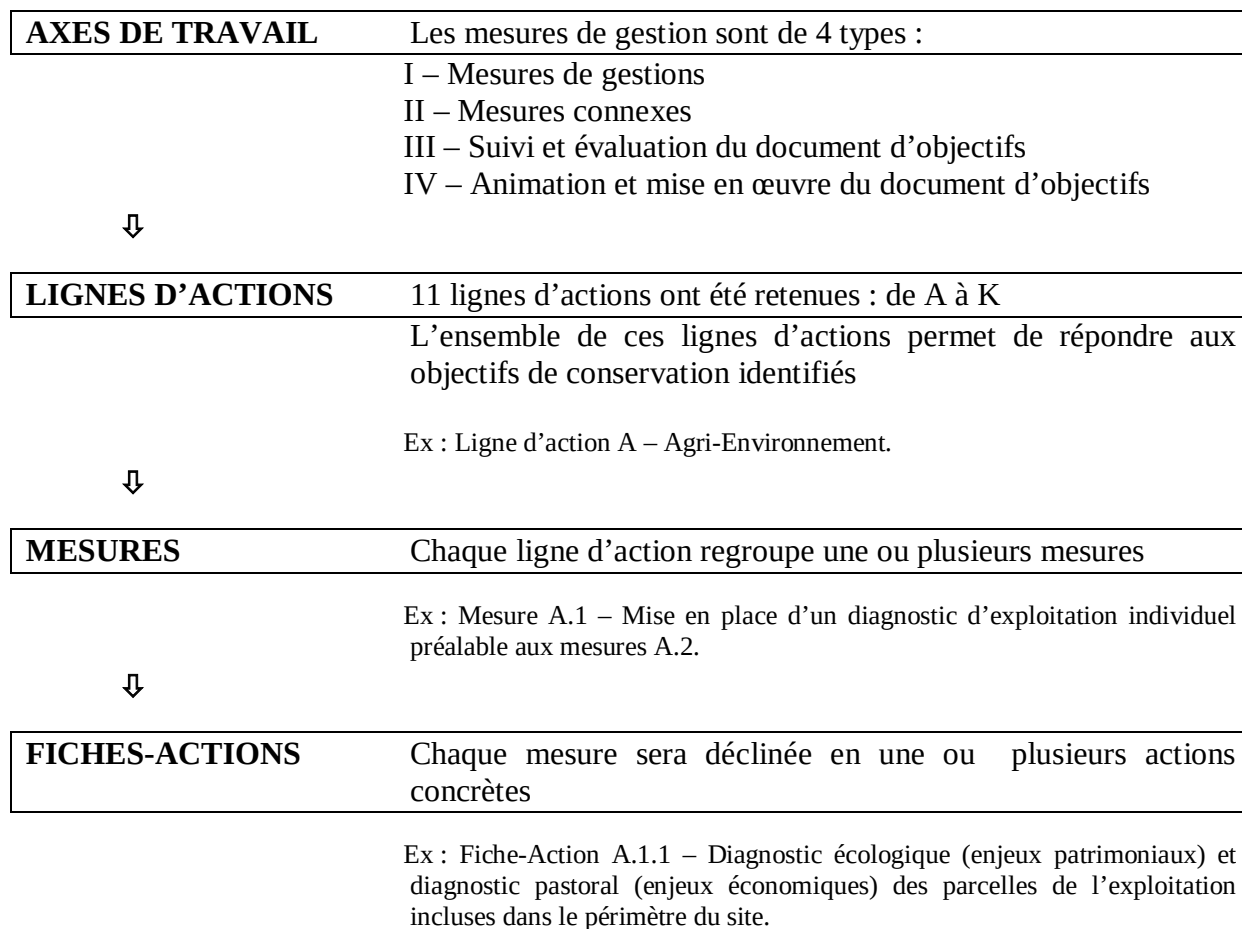
- Évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'objectifs (et tout particulièrement les actions qui seront mises en œuvre) ;
- Évaluer l'impact des projets nouveaux sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

15 – MESURES DE GESTION

Le Document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

15.1 – Articulation générale des mesures de gestion

Ces mesures de gestion du site s'articulent de la façon suivante :



Les actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux et des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site [cf. fiches habitats et fiches espèces], ainsi que propositions et demandes des groupes de travail locaux.

L'ensemble des actions retenues a été discuté et validé au cours des groupes de travail et du Comité de Pilotage. Chacune de ces actions a pour vocation à favoriser directement ou indirectement l'un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.

Une attention particulière est portée aux enjeux de conservation majeurs du site (enjeux 1. et 2.).

15.2 – Présentation des actions

38 fiches-actions ont été retenues pour ce site (Tableau n°20). Elles sont regroupées selon les lignes d'action suivantes :

Axe I – Mesures de gestion

Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux de conservation identifiés sur le site.

Les mesures y sont organisées autour sept lignes d'actions thématiques distinctes :

- **Ligne d'action A – Agri-Environnement**
= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD [Contrat d'Agriculture Durable] (exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité).
- **Ligne d'action B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole**
= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas prétendre à un CAD [Contrat d'Agriculture Durable] (propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).
- **Ligne d'action C – Protection des milieux rocheux remarquables**
= Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux et des habitats d'oiseaux rupestres d'intérêt communautaire du site.
- **Ligne d'action D – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire**
= Ensemble des actions contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.
- **Ligne d'action E – Protection de l'Écrevisse à pattes blanches**
= Ensemble des actions contribuant à la préservation des populations d'Écrevisse à pattes blanches sur le site.
- **Ligne d'action F – Gestion forestière**
= Ensemble des actions d'incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site.

Axe II – Mesures connexes

Cet axe de travail rassemble les mesures connexes aux mesures de gestion et de restauration nécessaires à la cohérence sur le long terme de la gestion du site.

Les mesures sont réparties dans les trois lignes d'actions thématiques suivantes :

- **Ligne d'action G – Maintien d'un tissu agricole actif**
= Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés.

→ **Ligne d'action H** – Gestion de l'espace

= Ensemble des mesures de préservation et d'entretien connexes (Gestion conservatoire de sites ponctuels et entretien des accès aux habitats naturels d'intérêt communautaire).

→ **Ligne d'action I** – Mise en valeur du patrimoine naturel

= Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Axe III – Suivi et évaluation du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions destinées à l'évaluation et la réorientation des mesures de gestion du Document d'objectifs après 6 ans de mise en œuvre.

Une seule ligne d'action est concernée :

→ **Ligne d'action J** – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

= Ensemble des mesures permettant de quantifier et qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures des lignes d'action A à J.

Une seule ligne d'action est concernée :

→ **Ligne d'action K** – Mission de la structure animatrice

= Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à J.

Tableau n°20 : Récapitulatif des fiches-actions retenues présentées par lignes d'action et mesures.

AXE I – Mesures de Gestion	A – Agri-Environnement
	Mesure A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
	A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site
	Mesure A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
	A.2.1 – Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées
	A.2.2 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.3 – Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.4 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.5 – Gestion extensive des pelouses sèches et des landes
	A.2.6 – Entretien et réhabilitation des haies
	A.2.7 – Raisonnement de la lutte phytosanitaire
	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole
	Mesure B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
	B.1.1 – Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	B.1.2 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	B.1.3 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	B.1.4 – Réhabilitation d'une prairie naturelle de fauche et aménagement d'une mare pédagogique en fond de vallée (commune de Francoulès)
	Mesure B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
	B.2.1 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes
	B.2.2 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche
	C – Protection des milieux rocheux remarquables
	Mesure C.1 – Développement raisonné de l'escalade
	C.1.1 – Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional
	C.1.2 – Réalisation de petits équipements d'information et de sensibilisation pour les usagers des sites d'escalade
	D – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire
	Mesure D.1 – Protection et aménagements de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères
	D.1.1 – Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire
	E – Protection de l'Écrevisse à pattes blanches
	Mesure E.1 – Reconquête d'habitats potentiels de l'espèce
	E.1.1 – Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisse à pattes blanches
	F – Gestion forestière
	Mesure F.1 – Protection de l'habitat des espèces d'intérêt communautaire forestières
	F.1.1 – Incitation à la conservation de bois mort et vieux arbres dans les pratiques forestières

AXE II – Mesures connexes	G – Maintien d'un tissu agricole actif	
	Mesure G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier	
		G.1.1 – Veille et animation foncière sur le site G.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire
	Mesure G.2 – Aménagement du parcellaire	
		G.2.1 – Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels G.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels
	H – Gestion de l'espace	
	Mesure H.1 – Gestion conservatoire	
		H.1.1 – Acquisitions foncières de milieux remarquables
	Mesure H.2 – Entretien des accès aux parcelles isolées	
		H.2.1 – Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire
AXE III – Suivi et évaluation du DOCOB	I – Mise en valeur du patrimoine naturel	
	Mesure I.1 – Information, sensibilisation générale	
		I.1.1 – Pérennisation la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées I.1.2 – Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion
	Mesure I.2 – Information, sensibilisation spécifique	
		I.2.1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur les Chauves-souris I.2.2 – Réalisation d'un livret de sensibilisation "À la découverte... Des fonds de vallées" I.2.3 – Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau (gestion, législation, enjeux patrimoniaux)
	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire	
	Mesure J.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire	
		J.1.1 – Étude complémentaire « chiroptères » J.1.2 – Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire J.1.3 – Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches J.1.4 – Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire (Agrion de mercure et Cuivré des marais) J.1.5 – Suivi du Circaète Jean-le-blanc
	Mesure J.2 – Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire	
		J.2.1 – Étude complémentaire « communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220) » J.2.2 – Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site
AXE IV – Animation et mise en œuvre du DOCOB	K – Missions de la structure animatrice	
	Mesure K.1 – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs	
		K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

16 – FICHES-ACTIONS

16.1 – Structure des fiches-actions

L'objectif des fiches-actions est de décliner à un niveau pré-opérationnel les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux du site pour chaque enjeu patrimonial identifié.

Elles contiennent les données suivantes :

CODE DE L'ACTION	Intitulé de la Fiche-action
-------------------------	------------------------------------

Ligne d'action / Mesure	<i>Codes et intitulés de la ligne d'action et de la mesure concernée</i>
--------------------------------	--

Objectifs généraux visés	<i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i>
Enjeux de conservation visés Habitats et espèces concernés	<i>Codes et intitulés des enjeux patrimoniaux du site, espèces et habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i>
Zone d'application	<i>de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.</i>

Opérateur	<i>Animateur potentiel de l'action</i>
Maître d'œuvre / Partenaires OU Bénéficiaire	<i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels, OU Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire.</i>

Objectifs :
<i>Objectifs opérationnels de l'action.</i>

Descriptif :
<i>Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiels et/ou contenu de l'action.</i>

Calendrier de réalisation :
<i>Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs.</i>

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action [pour les actions non ponctuelles qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire] :	Coûts en € TTC
Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion/restauration d'habitats d'intérêt communautaire ; et/ou Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans fonction du nombre de contrats maximal envisagés.	

P.M : Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche-action est estimé et financé dans le cadre de la mesure K – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Plan de financement :

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mise en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surfaces contractualisées...).	Propositions d'indicateurs de suivi de pouvant être mises en place pour l'évaluation du Document d'objectifs.

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D’ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD (Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité).

Mesures A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants.

NB :

- Les mesures agri-environnementales retenues se basent sur les cahiers des charges de la synthèse régionale des mesures CAD – anciennes mesures CTE. Certains *engagements spécifiques* au Document d'objectifs du site des Vallées de la Rauze et du Vers ont été précisés ; ils apparaissent en *italique* dans le descriptif des engagements. Ces engagements spécifiques répondent aux exigences de conservation des habitats naturels du site.
- Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

A.1.1
**Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et
diagnostic pastoral (enjeux économiques)
des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, organismes agricoles et exploitant

Objectifs :

Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;

- Définir les parcelles qui seront engagées obligatoirement en mesures de gestion ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats naturels ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

- Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :
 - o Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - o Visite de terrain : inventaires complémentaires éventuels et cartographie ;
 - o Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion (mesures et options) à retenir dans le cadre des CAD...).
- Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :
 - o Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...) ;
 - o Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).
- Recoupement du diagnostic pastoral de l'exploitation et du diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans le CAD, ainsi que les préconisations de gestion (options) à retenir.

Les étapes de la réalisation de ce double diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation sont les suivantes :

1. Diagnostic pastoral : Visite de terrain du technicien agricole préalable avec l'exploitant (définition des unités de gestion pastorale, définition du projet de l'exploitant) et restitution des données recueillies ;
2. Diagnostic écologique : Bilan des données existantes (état des lieux : données faune/flore/habitats d'intérêt communautaire) et visite de terrain du naturaliste, sur la base des données issues de la première étape du diagnostic pastoral ;
3. Élaboration, par les 2 techniciens en charge des diagnostics pastoral et écologique, d'une proposition d'engagements et de préconisations de gestion intégrant les obligations de gestion dans le cadre de Natura 2000 et les projets de l'exploitant ;
4. Discussion de la proposition avec l'exploitant sur le terrain (exploitant + technicien agricole + naturaliste).

Dans le cas où aucun accord entre les techniciens responsables des diagnostics écologique et pastoral et l'exploitant candidat à un CAD ne pourrait être trouvé, ce dernier pourrait avoir recours aux services de la DDAF et de la DIREN pour solliciter un avis extérieur neutre sur la proposition.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
<u>PAR PROJET DE DOSSIER CAD ou MAE hors CAD</u>		
BILAN ÉCOLOGIQUE		
Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Visite de terrain :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier :		700,00 €
BILAN PASTORAL		
Visite de terrain préalable (avec l'exploitant) :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Bilan pastoral de l'exploitation :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Total BILAN PASTORAL par dossier :		836,00 €
TOTAL PAR DOSSIER :		1 536,00 €
Estimation de 40 dossiers sur les 6 ans (soit environ 50 % des exploitants recensés sur le site)	40 × 1 536,00 €	61 440,00 €
TOTAL ACTION :		61 440,00 €

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€		61 440,00 €				61 440,00 €
%		100%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Diagnostic réalisé pour chaque dossier CAD d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000.	- Diagnostic réalisé pour toutes les demandes de CAD par des exploitations concernées par le site ; - Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; - Surfaces engagées

A.2.1**Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2./4./7.)
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Encourager une diversité de « bonnes » pratiques agropastorales sur le site pour maintenir la mosaïque d'habitats naturels d'intérêt communautaire actuelle.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 20.01.A00 (pour les exploitants n'ayant pas souscrit de mesures 2001 dans le cadre d'une PHAE sur l'exploitation), avec cumul éventuel de l'une des options de la mesure 16.01.A00 OU, engagement de la mesure 18.06.F00.
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OBLIGATOIRE pour une exploitation gérant les habitats naturels concernés ;
 - o La surface à engager sera définie par le diagnostic écologique et pastoral.
- Action contractualisable sur les habitats naturels d'intérêt communautaire : habitat 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210, et habitat d'espèce du Cuivré des marais (espèce 1060).

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.1-a (Base)	Mesure 20.01.A00 « Gestion extensive de la prairie permanente par la fauche (et/ou pâturage) » avec des <i>engagements spécifiques</i> : Dans leur ensemble, les actions 2001 seront réservées par décision départementale à des surfaces identifiées en gestion extensive de prairies présentant un fort intérêt pour la biodiversité ou le paysage. → Pour les prairies naturelles, un seul renouvellement de la prairie maximum avec travail simplifié du sol ; → Pour les prairies temporaires, un seul renouvellement de la prairie avec possibilité de labour. → Fertilisation organique limitée à 65 U d'azote utilisable environ, hors restitution par le pâturage ; → Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation ; → Exploitation de la prairie par la fauche ou la pâture.	

	→ Interdictions : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, ensilage sur la parcelle. → Exploitation de la prairie par la fauche ou le pâturage, avec fauche des refus si pâturage ; → Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques ; Une seule option principale :	
	Option 20.01.D21 « Gestion extensive des prairies (permanentes, humides...) avec suppression de la fertilisation minérale » - o Mesure fixe (<i>disposition spécifique Natura 2000</i>) ; - o Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage ; - o Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques ; - o <i>Aucun renouvellement des prairies pendant la durée du contrat ;</i> - o Cumul avec la suppression de la fertilisation organique (hors restitution naturelle par le pâturage) : la suppression de fertilisation devient une suppression de fertilisation totale. - o <u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (<i>y compris peupleraies</i>), écobuage, brûlis, cassage de pierre, retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements chimiques (sauf emprise clôtures), fertilisation (hors restitution naturelle par le pâturage), drainage, affouragement permanent, ensilage sur la parcelle, dépôts .	234,17 €/ha/an
Cumul possible de cette option avec l'une des options suivantes :		
(Options)	Mesure 16.01.A00 « Utilisation tardive des parcelles en herbes » sans engagements spécifiques : → Mesure Fixe ; → Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques ; → Gestion par la fauche et/ou le pâturage ; → Deux options maximum par exploitation.	
A.2.1-a1	- Option 16.01.Z21 « Après le 10 juin »	+ 37,68 €/ha/an
A.2.1-a2	- Option 16.01. Z22 « Après le 30 juin »	+ 109,77 €/ha/an
A.2.1-a3	- Option 16.01. Z23 « Après le 20 juillet » o Pour des surfaces limitées et/ou des habitats d'espèces après expertise écologique (Mesure A.1.1)	+ 182,94 €/ha/an
OU		
A.2.1-b (Base)	Mesure 18.06.F01 « Gestion contraignante d'un milieu remarquable » : - o Mesure fixe ; - o Limitation de la fertilisation et/ou limitation du chargement et/ou de limitation d'autres modes de gestion ; - o Sur diagnostic préalable validé par la DIREN. Une seule option principale : Option 18.06.F21 « Prairie humide remarquable » avec des <i>engagements spécifiques</i> : Le Comité technique fixera la taille de l'îlot de gestion. Tronc commun : → Entretien par pâturage adapté obligatoire (selon le cahier des charges) ; → Éviter le sous et le sur pâturage ; → Possibilité de mettre en place des rigoles d'une profondeur de 20 cm maximum. → <u>Interdictions</u> : - o Drainage ; dans le cas d'un drainage déjà réalisé (si réversible), mise	329,29 €/ha/an

- en place de bouchons en aval ou pose de barrages seuil si drainage par ciels ouverts ;
- o Curage des fossés de drainage ;
- o Exploitation de la tourbe ;
- o Écobuage (sauf sur avis du comité technique) ;
- o Boisement (*y compris peupleraies*) ;
- o Labour ;
- o Création de plans d'eau ;
- o Modification de la topographie de la parcelle ;
- o Dépôts de toutes sortes (sable, gravats, bois, déchets, fumière...) ;

Cahiers des charges :

→ **Exploitation de prairies humides remarquables :**

- o Parcelles éligibles : parcelles renfermant les habitats d'intérêt communautaire de type *Prairies hygrophiles eutrophes et Végétation prairiale hyperhygrophile* ;
- o Obligation de pâturage :
 - Pression de pâturage annuelle : entre 1 et 1,4 UGB/ha ;
 - Période de pâturage autorisé : 1^{er} avril au 31 octobre ; au moins un passage des animaux entre le 1^{er} mai et le 30 juin et entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre ;
- OU**
- o Obligation de fauche :
 - Entretien par une fauche du centre vers la périphérie à vitesse lente après le 1^{er} juillet inclus ;
- o Élimination mécanique des refus de pâturage (si nécessaire) une fois par an (gyrobroyage d'entretien entre le 1^{er} octobre et le 31 mars) ;
- o Mise en place d'enclos de pâturage et d'exclos (sur avis du comité technique) ;
- o Libération de la parcelle en cas de difficultés de ressuyage ;
- o Gestion du réseau hydraulique existant (sur avis du comité technique) : maintien et entretien des razes ou au contraire nivellement des drains et razes et mise en place d'un bouchon en aval ;
- o Possibilité de mise en place de rigoles d'une profondeur maximum de 20 cm (*sur prescription au cours du diagnostic écopastoral*) ;
- o Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques ;
- o Interdictions : *Fertilisation minérale et/ou organique (hors restitution naturelle en cas de pâturage), traitements phytosanitaires et chimiques, travail simplifié du sol, semis, l'entretien des cours d'eau est autorisé dans les limites de la réglementation en vigueur).*

OU

→ **Exploitation des prairies de vallées inondables**

Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition **(pas encore validée)**

- o Parcelles éligibles : parcelles renfermant les habitats d'intérêt communautaire de type *Prairies maigres de fauche de fonds de vallées* ;

Le cahier des charges précédent s'applique avec les particularités suivantes :

- o Entretien par une fauche du centre vers la périphérie à vitesse lente après le 1^{er} juillet inclus ;
- o Possibilité de gestion par la fauche seule : pas d'obligation de pâturage ;
- o Entretien par une fauche du centre vers la périphérie à vitesse lente après le 1^{er} juillet inclus ;
- o Entretien des fossés existants « vieux fonds, vieux bords » selon diagnostic ; pas de création de nouveaux fossés ou de nouvelles rigoles ;
- o En cas d'un drainage déjà réalisé : pas d'obligation de mise en place

	- o de bouchons en aval ou de pose de barrage seuil ; - o Conservation des éléments fixes : haies, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignement, mares, fossés... ; - o Interventions mécaniques autorisées après ressuyage de la parcelle ; - o <u>Interdictions</u> : <i>Fertilisation minérale et/ou organique (hors restitution naturelle en cas de pâturage), traitements phytosanitaires et chimiques, travail simplifié du sol, semis, l'entretien des cours d'eau est autorisé dans les limites de la réglementation en vigueur.</i>	
--	--	--

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.1 : 271,85 €/ha/an (option A.1.1-b)	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
Surface totale de prairies naturelles de fauche sur le site : 260 ha	25%	100%
Surface totale de prairie naturelle contractualisée :	17 670,00 €/an	70 680,00 €/an
Coût total de la gestion des prairies naturelles sur 6 ans :	106 020,00 €	424 080,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable. Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » ne puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	22 040,00 €	22 040,00 €				424 080,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Gestion de 260 ha d'habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche de fonds de vallées.	- Surface contractualisée ; - Part de la surface sous contrat /surface totale d'habitat en % ; - Surface sous contrat /SAU concernée par ces habitats ; - Surface d'habitat d'espèce /surface initiale

A.2.2**Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2./ (4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Reconquérir d'anciens parcours entièrement abandonnés en vue de leur gestion pastorale ;
- Améliorer des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.01-A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OPTIONNELLE ;
- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : habitat 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210, et habitat d'espèce du Cuivré des marais (espèce 1060).

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.2 (Base)	Mesure 19.01-A00 « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture » avec <i>des engagements spécifiques</i> : → Mesure fixe ; → <u>Parcelles éligibles</u> : Parcelles en déprise ancienne, avec un taux de recouvrement de ligneux bas (arbustes) > à 30% ; → Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques et des interventions ; → Gestion (pastorale ou mécanique) : <i>respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable (chargements, périodes...)</i>. → Conserver les haies et les points d'eau ; → <u>Interdictions</u> : <i>boisement (y compris truffières)</i>, cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), traitements phytosanitaires (sauf emprise clôtures), traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), <i>affouragement permanent</i> ; Deux options principales au choix :	

A.2.2-a	• Option 19.01-A21 « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » avec des engagements spécifiques : → <u>Parcelles éligibles</u> : parcelles où la strate herbacée de prairie est encore présente et pourra permettre une recolonisation naturelle après réouverture ; → Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; <i>l'utilisation du bulldozer est exclue</i> ; → Travaux de réouverture mécaniques ou manuels (arrachage ou coupe) : → si coupe : broyage au sol et <i>tronçonnage de finition</i> ou <i>débroussaillage manuel</i> par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (après autorisation du comité technique) ; → si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. → Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. Puis : → Entretien par fauche et/ou par pâturage pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; → <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, semis,), <i>fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage)</i>.	292,71 €/ha/an
OU A.2.2-b	Option 19.01-B21 « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie » avec des engagements spécifiques : → <u>Parcelles éligibles</u> : parcelles où la strate herbacée a complètement disparue et où la présence de ligneux hauts nécessite un dessouchage et une régénération de la prairie après travaux. → Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est autorisée pour les travaux d'ouverture ; → Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbres et arbustes ; → Puis dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. → Implantation d'une prairie : - o Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...) ; - o Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable) ; - o Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; - o Deuxième semis en année deux uniquement si nécessaire ; - o Pas de fertilisation. Puis : → Entretien par fauche et/ou par pâturage pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; → <u>Interdictions</u> : nivellement, <i>retournement</i> (en dehors de la première année, avant le semis, occasionnellement la deuxième année si un deuxième semis s'avère nécessaire), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de pâturage).	292,71 + 91,46 = 384,17 €/ha/an
Cumul possible de chaque option précédente avec l'option suivante :		
A.2.2-c	Option 19.01-C21 « mise en place d'équipements pastoraux » → Clôtures fixes ; → 100 ml/ha maximum Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat.	+ 0,36 €/ml

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût moyen d'un contrat A.2.2 : 340,00 €/ha/an pendant 5 ans
 Surface de prairies naturelles fortement embroussaillées sur les sites potentiellement concernées par des travaux de restauration dans le cadre des CAD : 20 ha

Surface totale en prairie naturelle contractualisée :

Coûts en € TTC

<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
25%	100%
1 700,00- €/an	6 800,00 €/an

Coût total de la restauration de prairies naturelles sur 6 ans :	10 200,00 €	40 800,00 €
---	--------------------	--------------------

* NB : Il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » ne puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	20 400,00 €	20 400,00 €				40 800,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Restauration de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles fortement embroussaillés.	- Surface restaurée /surface restaurée et gérée ; - Part de la surface restaurée /surface totale d'habitat à restaurer en %

A.2.3**Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	2./(4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Reconquérir d'anciens parcours entièrement abandonnés en vue de leur gestion pastorale ;
- Améliorer des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.01.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OPTIONNELLE
- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.3 (Base)	Mesure 19.01.A00 « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture » avec des <i>engagements spécifiques</i> : → Mesure fixe ; → <u>Parcelles éligibles</u> : Parcelles en déprise ancienne, avec un taux de recouvrement de ligneux bas (arbustes) > à 30% ; → Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques et des interventions ; → Travaux manuels ou mécaniques d'ouverture et d'entretien réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; <i>l'utilisation du bulldozer est exclue</i> ; → Réouverture partielle du milieu selon diagnostic (Conserver quelques arbres et fourrés, en variant les essences et les tailles) ; → Pas retournement, ni de <i>travail simplifié du sol</i> ; pas de <i>renouvellement de la prairie</i> ; → Entretien par le pâturage raisonné principalement : <i>respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable (chargements, périodes...)</i> ; → <u>Interdictions</u> : <i>nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié</i>	

	<i>du sol, semis, traitements phytosanitaires (sauf emprise clôtures), traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent.</i> Trois options principales au choix :	
A.2.3-a	Option 19.01.A21 « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » avec des engagements spécifiques : → Ouverture du milieu dès la 1^{ère} année par débroussaillage lourd ; → Arrachage des arbustes ou coupe ; → Si coupe : broyage au sol et <i>tronçonnage de finition</i> ou <i>débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage</i> (après autorisation du comité technique) ; → Si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. Puis : → Entretien par le pâturage raisonné principalement ; → Élimination des refus.	292,71 €/ha/an
A.2.3-b	Option 19.01.A23 « Débroussaillage progressif des landes et prairies » : <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition (pas encore validée)</u> → Parcelles éligibles : landes à buis, genévriers et prunelliers avec couverture > 50% ; → Planification des interventions ; → Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années, ne concernant pas de façon homogène toute la surface (objectif : recouvrement ligneux global de la parcelle < 30% la quatrième année) ; → Broyage mécanique au sol et /ou débroussaillage manuel complémentaire ; → Tronçonnage de quelques arbres (brûlage ou exportation des rémanents) ; Puis : → Pâturage obligatoire la première année avec une pression de pâturage suffisante (pour contenir au maximum la reprise des ligneux) ; → Débroussaillage annuel des parties restaurées si nécessaire.	354,00 €/ha/an
A.2.3-c	Option 19.01.A24 « Débroussaillage manuel et progressif des landes et prairies » : <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition (pas encore validée)</u> → Parcelles éligibles : landes à buis, genévriers et prunelliers avec couverture > 50% ; uniquement parcelles très caillouteuses ou difficiles d'accès ; → Planification des interventions ; → Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années, ne concernant pas de façon homogène toute la surface (objectif : recouvrement ligneux global de la parcelle < 30% la quatrième année) ; → Débroussaillage manuel uniquement ; → Tronçonnage de quelques arbres (brûlage ou exportation des rémanents) ;\$ Puis : → Pâturage obligatoire la première année avec une pression de pâturage suffisante (pour contenir au maximum la reprise des ligneux) ; → Débroussaillage annuel des parties restaurées si nécessaire.	360,00 €/ha/an
Cumul possible de chaque option précédente avec les deux options suivantes, selon les cas :		
A.2.3-d	Option 19.01.C21 « Mise en place d'équipements pastoraux » → Clôtures fixes ; → Maximum 100 ml/ha ; → Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat.	+ 0,36 €/ml

A.2.3-e	Option 19.01.D21 « Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » → Parcelles avec fortes pentes (>20%) ; → Engagement sur la surface réelle en pente gérée par le pâturage.	+ 82,32 €/ha/an
---------	---	-----------------

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût moyen d'un contrat A.2.3 : 354,00 €/ha/an (option A.1.2-b)

Surface totale de landes fermées sur le site potentiellement

concernées par des travaux de restauration : 150 ha

Surface totale en lande fermée restaurée :

Coûts en € TTC

Hypothèse basse

25%

13 275,00 €/an

Hypothèse haute*

100%

53 100,00 €/an

Coût total sur 6 ans :

79 650,00 €

318 600,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » ne puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	159 300,00 €	159 300,00 €				318 600,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Restauration de 150 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes fortement embroussaillées.	- Surface restaurée /surface restaurée et gérée ; - Part de la surface restaurée /surface totale d'habitat à restaurer en %

A.2.4**Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2./ (4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Reconquérir d'anciennes pelouses ou prairies abandonnées récemment ;
- Améliorer des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.02.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OPTIONNELLE ;
- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : habitat 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210, et habitat d'espèce du Cuivré des marais (espèce 1060),

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.4 (Base)	Mesure 19.02.A21 « Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture » avec des <i>engagements spécifiques</i> : → Mesure fixe ; → <u>Parcelles éligibles</u> : en déprise récente, avec un taux de recouvrement de ligneux bas (arbustes) < à 30% ; → Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques et des interventions ; → Travaux manuels ou mécaniques d'ouverture et d'entretien réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 mars (hors fauche pour les parcelles de prairies) ; <i>l'utilisation du bulldozer est exclue</i> ; → Réouverture partielle du milieu selon diagnostic (Conserver quelques arbres et fourrés, en variant les essences et les tailles, sur les parcelles de pelouses sèches) ; → Conserver les haies et points d'eau ; → Gestion (pastorale et/ou mécanique) : <i>respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable (chargements, périodes)</i> ; → <u>Interdictions</u> : <i>nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du</i>	

	sol, semis, traitements phytosanitaires (sauf emprise clôtures), traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent.	
	Une seule option principale :	
A.2.4-a	Option 19.02.A21 « ouverture la première année, travaux mécaniques ou manuels », avec des engagements spécifiques : → Arrachage des arbustes ou coupe ; o si coupe : broyage au sol et <i>tronçonnage de finition</i> ou <i>débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage</i> (après autorisation du comité technique) ; o si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. Puis : → Entretien par le pâturage raisonné principalement ; → Élimination des refus. OU, en prairie → entretien mécanique par la fauche(dès que l'état de la parcelle le permet) et /ou le pâturage raisonné.	118,91 €/ha/an
Cumul possible de l'option précédente avec les deux options suivantes, selon les cas :		
A.2.4-b	Option 19.02.C201 « Mise en place d'équipements pastoraux» → Clôtures fixes ; → Maximum 100 ml/ha ; → Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat.	+ 0,36 €/ml
A.2.4-c	Option 19.02.D21 « Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » → Parcelles avec fortes pentes (>20%) ; → Engagement sur la surface réelle en pente gérée par le pâturage.	+ 82,32 €/ha/an

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.4 : 118,91 €/ha/an	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
Surface totale de landes fermées sur le site : 210 ha	25%	50%
Surface totale en lande ouverte restaurée :	6 240,00 €/an	12 480,00 €/an
Coût total sur 6 ans :	37 440,00 €	74 880,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » ne puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	37 440,00 €	37 440,00 €				74 880,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Gestion de 210 ha d'habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche de fonds de vallées.	- Surface restaurée /surface restaurée et gérée ; - Part de la surface restaurée /surface totale d'habitat à restaurer en %

A.2.5**Gestion extensive des pelouses sèches et des landes**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs »/ 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	2./(4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable ;
- Limiter l'abandon de l'exploitation agricole de ces parcelles, menace majeure identifiée sur le site contre ces habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitats d'intérêt communautaire encore utilisés ;
- Inciter les exploitants à l'utilisation pastorale d'anciens parcours abandonnés, mais dont l'état de conservation ne nécessite pas de travaux de réouverture du milieu.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.03.A00 ou de la mesure 20.03.A02 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OBLIGATOIRE pour une exploitation gérant les habitats naturels concernés, sauf si l'exploitant choisit d'engager une action A.2.3 – Ouverture d'une pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture OU A.2.4 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture ;
 - o La surface à engager sera définie par le diagnostic écologique et pastoral.
- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.5-a (Base)	Mesure 19.03.A00 « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive », avec des engagements spécifiques : → Mesure fixe ; → Action individuelle ou d'une structure collective ; → Pâturage raisonné, évitant le sous-pâturage (accumulation de refus) et le surpâturage (sol mis à nu sur des surfaces sensibles) ; → Déplacement des animaux, surveillance et tenue d'un cahier de pâturage ; → <i>Choix de l'option de pâturage en fonction du diagnostic préalable (chargements, périodes...)</i> (Itinéraires techniques définis par comité technique et précisant un calendrier d'utilisation, une durée d'utilisation et une taille des parcs) ; → Éventuellement, intégration dans un plan de pâturage collectif ; → Entretien des limites de parcelles ;	

	→ <u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent. Trois options principales en fonction de la ressource fourragère disponible :	
A.2.5-a1	Option 19.03.A21 « Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible » → Parcours supportant une pression de pâturage très faible évaluée à une brebis maximum/ha/an soit < à 0,15 UGB/ha/an.	82,30 €/ha/an
A.2.5-a2	Option 19.03.A23 « Entretien d'un espace à productivité moyenne supportant une pression de pâturage moyenne » → Parcours supportant une pression de pâturage moyenne évaluée à plus de une brebis/ha/an soit > à 0,15 UGB/ha/an.	144,00 €/ha/an
A.2.5-a3	Option 19.03.A22 « Landes ouvertes à genévriers, genêts, chênes pubescents ou orchidées » → Entretien par pâturage obligatoire, avec un chargement assurant l'entretien minimal (soit environ 0,6 UGB / ha).	164,64 €/ha/an
OU A.2.5-b (Base)	Option 20.03.A21 « Gestion extensive des pelouses et landes calcicoles remarquables » (en remplacement des mesures actuelles 2003A01 et 2003A02) : <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition</u> <u>(pas encore validée)</u> → Mesure fixe ; → <u>Parcelles éligibles</u> : Pelouses sèches : milieux ouverts ayant un taux de couverture par les ligneux (hauts et bas) < à 50 % dont un taux de couverture par les ligneux hauts < à 10 % ; Landes : milieux semi-ouverts ne nécessitant pas de travaux préalables de ré-ouverture, ayant un taux de couverture par les ligneux (hauts et bas) < à 50 %. → Gestion uniquement par pâturage (pas de fauche) ; → Pâturage raisonné : choix de la pression de pâturage en fonction des préconisations particulières issues du diagnostic écopastoral préalable (chargements, périodes...) ; → Déplacement des animaux, surveillance et tenue d'un cahier de pâturage ; → Conserver les haies et les points d'eau ; → Entretien de la végétation ligneuse basse (< à 1 mètre) par gyrobroyage mécanique autorisé entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; → Entretien des clôtures existantes en bon état / ou pose dépose de clôtures mobiles. → <u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du sol, semis,), traitements chimiques (sauf désherbage sur l'emprise des clôtures et de façon localisée après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;	168,00 €/ha/an
Cumul possible des options précédentes avec les deux options suivantes, selon les cas :		
A.2.5-c	Option 19.03.C21/20.03.C21 « Mise en place d'équipements pastoraux » → Clôtures fixes ; → Maximum 100 ml/ha ; → Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat.	+ 0,36 €/ml

A.2.5-d	Option 20.03.D21 « Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » → Parcelles avec fortes pentes (>20%) ; → Engagement sur la surface réelle en pente gérée par le pâturage.	+ 82,32 €/ha/an
---------	---	-----------------

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.5 : 165,00 €/ha/an	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
Surface totale de landes fermées sur le site : 380 ha	25%	75%
Surface totale contractualisée :	15 675,00 €/an	47 025,00 €/an
Coût total de la gestion des pelouses sèches sur 6 ans :	94 050,00 €	282 150,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » ne puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	141 075,00 €	141 075,00 €				282 150,00 €
%	50%	50%				100%

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Gestion de 285 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes moyennement embroussaillées.	- Surface contractualisée ; - Part de la surface sous contrat /surface totale d'habitat en % ; - Surface sous contrat /SAU concernée par ces habitats ; - Surface d'habitat d'espèce /surface initiale

A.2.6**Entretien et réhabilitation des haies**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	4./(7.)
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.01.A01 ou de la mesure 06.02.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OPTIONNELLE ;

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.6 (Base)	Cahier des charges général aux mesures « entretien » et « réhabilitation » → Mesures Fixes ; → Maximum 200 ml/ha ; → L'objectif est d'atteindre 1,50 m minimum de hauteur pour les haies basses ou arbustives et 1 m minimum d'emprise au sol, 1,50 m d'emprise au sol minimum pour les haies hautes arborées ; → Faire appel à un organisme technique préalable à toute plantation ou entretien ; → Suivre une formation sur la plantation et/ou sur l'entretien au cours des 5 ans ; → Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; → Enregistrement des interventions d'entretien ; → Hors passage agricole : supprimer les discontinuités de plus de 2 m de longueur au terme du contrat, par plantation ou développement naturel selon préconisation du diagnostic. → <u>Interdictions</u> : Pas de travail du sol sur une emprise au sol d'au moins 1,50 mètres, pas de désherbage chimique à moins de 1 m des plants sauf situation particulière appréciée dans le diagnostic, pas d'interventions pendant la période de nidification (1^{er} avril au 30 septembre) sauf pour les tailles de formation ou dans le cas de difficultés d'accès.	

Deux options selon l'état initial des haies concernées :		
A.2.6-a	Option 06.01.A21 « Réhabilitation de haies » : <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition</u> <u>(pas encore validée)</u> → <u>Parcelles éligibles :</u> - o Haies n'ayant pas donné lieu à versement d'aides publiques ; - o 20 à 50 % d'arbres manquants ; → <u>Réhabilitation :</u> - o Réhabilitation les 2 premières années, avec remplacement des manquants ; - o Possibilité de garder jusqu'à 2 arbres morts de moyenne par 100 ml de haie ; - o Dans les haies hautes conserver au moins 7 arbres par 100 ml ; - o Sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation ; - o Enlèvement du paillage plastique en année 5 suivant préconisation du diagnostic. Puis : → <u>Entretien :</u> - o Taille en hauteur (sommitale) autorisée sur les haies basses ; - o Sur la partie basse de la haie, réalisation de deux tailles latérales, espacées de deux ans, selon préconisation du diagnostic ; - o Au-delà de 4 m de hauteur, deux tailles latérales maxi pendant la durée du contrat selon prescription du diagnostic ; - o Nettoyage manuel ou mécanique au pied de la haie.	1,28 €/ml
A.2.6-b	Option 06.02.A21 « Entretien de haies » : <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition</u> <u>(pas encore validée)</u> → <u>Parcelles éligibles :</u> - o Haies qui n'ont pas bénéficié d'aides publiques à la plantation depuis moins de cinq ans ; - o Deux grands types de haies concernées : Les haies basses et arbustives de moins de 7 m de haut et les haies hautes arborées ayant pour objectif d'atteindre plus de 7 m de haut. → <u>Entretien :</u> - o Entretien des deux côtés de la haie, sauf situation particulière motivée et appréciée dans le diagnostic ; - o Taille en hauteur et en épaisseur deux fois au moins pendant la durée du contrat sur les haies basses ou arbustives ; - o Pas de taille en hauteur sur les haies hautes arborées ; deux tailles maximums en épaisseur pendant la durée du contrat ; - o Pas d'élagage ni de taille latérale au-delà de 6 m de hauteur ; - o Possibilité de laisser jusqu'à deux arbres morts en moyenne par 100 ml de haie ; - o Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie.	0,55 €/ml

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :		Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.6 : 1,28 €/ml (option A.1.5-a)			
Linéaire potentiellement contractualisable de haies sur le site : 7000 ml			
	Linéaire total contractualisé :	<u>Hypothèse basse</u> 50%	<u>Hypothèse haute</u> 100%
		4 480,00 €/an	8 960,00 €/an
Coût total sur 6 ans :		26 880,00 €	53 760,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	26 880,00 €	26 880,00 €				53 760,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 7000 ml de haies en entretien ou en réhabilitation	- Linéaire entretenu ; - Linéaire réhabilité ; - Linéaire sous contrat /linéaire potentiel du site

A.2.7**Raisonnement de la lutte phytosanitaire**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	4./7./(1.)/(5.)/(6.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088), Cuivré des marais (1060), Agrion de mercure (1044), Écrevisse à pattes blanches (1092)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Protéger les populations d'insectes d'intérêt communautaire ;
- Protéger les Chauves-souris d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 08.01.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
 - o Action OPTIONNELLE ;

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.7 (base)	Mesure 08.01.A00 « Raisonnement de la lutte phytosanitaire : → <u>Préalable non indemnisé</u> : respect des préconisations locales SRPV et respect des bonnes pratiques agricoles ; → Surveillance phytosanitaire attentive des parcelles (maladies, ravageurs, auxiliaires...) selon le protocole établi dans les cahiers des charges par cultures agréés par le SRPV de la DRAF ; → Tenue de fiches parcellaires normalisées sur lesquelles sont enregistrées toutes les observations visuelles et les opérations culturales effectuées sur la parcelle ; → Suivi des préconisations contenues dans les avertissements agricoles édités par le SRPV ; → Déclenchement des traitements subordonné aux éléments de diagnostic recueillis dans le cadre de la surveillance accrue des parcelles ; → Raisonnement le calendrier de traitement phytosanitaire en fonction des seuils d'intervention et des préconisations du SRPV (Cf. cahiers des charges par culture agréés par le SRPV) ; → Vérification du réglage du pulvérisateur tous les 3 ans ; → Mise en œuvre de toutes les mesures préventives lors de la préparation des bouillies pour limiter les risques de pollutions ponctuelles, ou les risques vis-à-vis des utilisateurs (limitation des fonds de cuve, équipement de protection individuelle) ;	

	Une seule option principale :	
	Option 08.01.A22 « Légumes, vignoble, ail, tabac »	182,94 €/ha/an
	→ Mesure tournante ;	

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.7 : 182,94 €/ha/an	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute</u>
Surface totale contractualisables sur le site : 25 ha	25%	100%
Surface totale contractualisée :	1 143,00 €/an	4 573,00 €/an
Coût total de la gestion des pelouses sèches sur 6 ans :	6 858,00 €	27 432,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	13 716,00 €	13 716,00 €				27 432,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 25 ha de cultures légumières et de culture de tabac	- Surface contractualisée / surface totale culture du site

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas prétendre à un CAD (Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).

Mesures B.1

Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales.

Mesures B.2

Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

B.1.1**Ouverture d'une pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	2./(4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes pelouses sèches autrefois pâturées ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Rouvrir d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle), et instaurer un entretien **mécanique** après ouverture de ces habitats ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.3 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée, sur la partie investissement de l'action, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.

Le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole. L'action B.1.1 peut être suivie de l'action :

- G.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.1.1 n'est pas cumulable avec l'action B.2.1 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.1-a (Base)	« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » : - o Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 ; - o Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) ; - o Conserver les haies et les points d'eau ; - o Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; - o Arrachage des arbustes ou coupe : - o si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (après autorisation du comité technique) ; - o si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. - o Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; - o <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis). Puis : → Entretien par gyrobroyage mécanique pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable.	691,00 €/ha pour les 5 ans
B.1.1-b (Option)	« Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » → Fortes pentes (>20%) ; → Engagement uniquement sur les surfaces réellement en pente dans les parcelles.	+ 69,00 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.1-a Débroussaillage lourd d'ouverture : - broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = 308,00 €/ha - tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = 199,00 €/ha - dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha - enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha Sous-total :	691,00 €/ha
Entretien mécanique par gyrobroyage les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	
Total coût à l'ha :	691,00 €/ha
B.1.1-b Supplément pour parcelles à accessibilité réduite : pentes fortes (>20%) : - temps passé supplémentaire : 6 heures à 11,50 €/H = 69 €/ha	+ 69,00 €/ha
Total coût à l'ha :	+ 69,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :

Estimation du coût total de l'action :

[contractualisation moyenne à l'hectare : 691,00 €/ha] × 20 ha =

13 820,00 €

Total action :**13 820,00 €**

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	6 910,00 €	6 910,00 €				13 820,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	- Surface réouverte et gérée ; - Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU

B.1.2**Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./(4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées de fonds de vallées ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Rouvrir d'anciennes prairies entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et instaurer un entretien **mécanique** après ouverture de ces habitats ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.2 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée, sur la partie investissement de l'action, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.

Le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole. L'action B.1.2 peut être suivie de l'action :

- G.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.1.3 n'est pas cumulable avec l'action B.2.2 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.2-a	« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » : → Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; → Conserver les haies ; → Arrachage des arbustes ou coupe : - o si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (après autorisation du comité technique) ; - o si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; → Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. → <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, semis, boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis). Puis : → Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable.	691,00 €/ha pour les 5 ans
B.1.2-b	« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie » : → Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbustes : - o dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. → Conserver les haies ; → Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est autorisée pour les travaux d'ouverture ; → Implantation d'une prairie : - o Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...) ; - o Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable) ; - o Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; - o Pas de fertilisation. → <u>Interdictions</u> : boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique. Puis : → Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; → Fauche tardive après le 10 août.	970,00 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.2-a Débroussaillage lourd d'ouverture : - broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = 308,00 €/ha - tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = 199,00 €/ha - dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha - enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha Sous-total : Entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	691,00 €/ha –
Total coût à l'ha :	691,00 €/ha
B.1.2-b Débroussaillage lourd d'ouverture : - broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = 308,00 €/ha - tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = 199,00 €/ha - dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha - enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha Sous-total 1 : Réimplantation d'une prairie: - travail du sol : 99,00 €/ ha - Fauche et récupération semences sur prairie : 3 heures par ha à 38,11 €/H = 114,50 €/ha - Semis (travail + semences) : 65,50 €/ha Sous-total 2 : Entretien mécanique par fauche les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	691,00 €/ha 279,00 €/ha –
Total coût à l'ha :	970,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action : [Contractualisation moyenne à l'hectare : 830 €/ha] × 15 ha =	16 600,00 €
Total action :	16 600,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	8 300,00 €	8 300,00 €				16 600,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 15 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	- Surface réouverte et gérée ; - Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU

B.1.3**Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2./4./7.)
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Rouvrir **d'anciennes prairies** ou **landes semi fermées** issues de pelouses sèches abandonnées (habitats d'intérêt communautaire en cours de dégradation par l'abandon), mais dont le degré de fermeture n'est pas encore trop marqué (parcelles encore pénétrables, recouvrement < à 30 % de ligneux) et instaurer un entretien **mécanique** après ouverture de ces habitats ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.4 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée, sur la partie investissement de l'action, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.

Le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole. L'action B.1.2 peut être suivie de l'action :

- G.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.3 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.1.3 n'est pas cumulable avec les actions B.2.1 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles et B.2.2 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.3-a (Base)	« Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture par ouverture mécanique ou manuelle » : → Réouverture partielle du milieu (sur parcelles de pelouses) selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 ; → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) sur les parcelles de pelouses ; → Conserver les haies et les points d'eau ; → Travaux de réouverture et d'entretien mécaniques ou manuels, par coupe des arbustes : - o broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage ; - o mise en tas des résidus pour brûlage. → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; → <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique. Puis : → Entretien par gyrobroyage mécanique pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable.	390,00 €/ha pour les 5 ans
B.1.3-b (Option)	« Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » → Fortes pentes (>20%) ; → Engagement uniquement sur les surfaces réellement en pente dans les parcelles.	+ 69,00 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.3-a Débroussaillage d'ouverture : - gyrobroyeur forestier + tracteur : 390,00 €/ha OU - Débroussaillage manuel : 26 heures à 15,00 €/H = 390,00 €/ha Sous-total : 390,00 €/ha Entretien mécanique par gyrobroyage les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	
Total coût à l'ha :	390,00 €/ha
B.1.3-b Supplément pour parcelles à accessibilité réduite : pentes fortes (>20%) : - temps passé supplémentaire : 6 heures à 11,50 €/H = 69 €/ha	+ 69,00 €/ha
Total coût à l'ha :	+ 69,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Nature des dépenses:		Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action :		
[contractualisation moyenne à l'hectare : 390,00 €/ha] × 20 ha =		7 800,00 €
Total action :		7 800,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action *K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	3 900,00 €	3 900,00 €				7 800,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	- Surface réouverte et gérée ; - Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU

B.1.4**Restauration d'une prairie naturelle de fauche
et aménagement d'une mare pédagogique en fond de vallée**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site / 2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./(4.)/(5.)
Habitats et espèces concernés	Prairies naturelles de fauche, Cuivré des marais (1060), chauves-souris
Zone d'application	commune de Francoulès
Maître d'ouvrage	commune de Francoulès, Communauté de communes du Pays de Catus et Pays Bourian / Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Parc naturel régional des Causses du Quercy (Partenaire)

Objectifs :

- Restaurer / recréer une mosaïque de milieux naturels remarquables ;
- Sensibiliser les habitants et les élus du site à l'intérêt patrimonial de ces milieux et à leur fragilité ;

Descriptif :

Réhabiliter une ancienne prairie naturelle de fond de vallée, sur laquelle un réservoir d'eau a été implanté. La restauration du milieu originel n'est pas, à priori, possible, compte tenu de l'état actuel de la parcelle. Le principe retenu est donc de réinstaller une mosaïque de petits milieux prairiaux plus ou moins humides, et de créer une mare à la place du réservoir principal. L'ensemble des aménagements permettrait une exploitation pédagogique du lieu, notamment par les scolaires de la commune.

1^{ère} phase

1. Étude préalable par un géomètre : réalisation du profil de la prairie et de la mare et pose de repères de travaux ;
2. Réalisation des travaux : élimination des connexions avec le cours d'eau, retalutage et remblaiement de la prairie, création de la mare et étanchéification avec une nappe de bentonite ;

Rq : Malgré son étanchéification, la mare risque de n'être que temporaire (pas d'alimentation en eau l'été quand les buses et la vanne d'alimentation – actuellement non étanche – auront été supprimés).

3. Réensemencement de la prairie à partir d'une fauche de récolte sur la partie intacte de la parcelle appartenant à la commune. Cette étape permettra d'activer la stabilisation de la terre tout en s'assurant de l'implantation d'une végétation 'naturelle'.

Les travaux seront réalisés entre la fin du printemps et septembre au plus tard.

2^{ème} phase

4. Petits aménagements pour la communication intégration dans plaquette du circuit de randonnée et découverte existant de la Communauté de commune « Allons voir si la Rauze... ».

La commune s'engage à entretenir par la fauche avec exportation de la matière organique la prairie ainsi recréée et au-delà des travaux prévus à ne pas réaliser d'ensemencement sur la prairie, ni fertilisation ou plantation. Aucune espèce animale (poissons, tortues...) ou végétale ne sera introduite dans la mare ; on laissera se dérouler une reconquête naturelle du milieu ainsi créé.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Phase 1	Phase 2				

Nature des dépenses :	Coûts en € HT
Estimation des coûts de la phase 1 :	
- frais de géomètre :	1 200,00 €
- terrassement/reprofilage de la prairie et suppression des connexions :	6 500,00 €
- réensemencement :	760,00 €
- aménagement et étanchéification de la mare :	5 800 €
TOTAL de la phase 1 :	14 260,00 € HT
Estimation des coûts de la phase 2 :	–
Total :	14 260,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe (FEDER Obj2 mes.13.5.a.3)	État (FGMN)	Régio n	Départ.	Autofinan- -cement (commune)	TOTAL
€	5 704,00 € (	5 704,00 €			2 852,00 €	14 260,00 €
%	40%	40%			20%	100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Restauration et gestion de milieux naturels remarquables (reconquêtes d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire) ;	- Surface réouverte et gérée ;
- Utilisation du site à des fins pédagogiques	- Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU

B.2.1**Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	2./(4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de parcours abandonnés, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.5 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée.

Dans le cadre de l'action B.2.1 le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.2.1 n'est pas cumulable avec les actions B.1.1 – Ouverture d'une pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture et B.1.3 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.2.1	« Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels » : → Travaux d'entretien mécanique par gyrobroyage au sol (ou débroussailluse manuelle), sans exportation, des petits ligneux (notamment prunelliers), hors zones de landes plus denses → Réalisation des travaux d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; → Gyrobroyage d'entretien réalisé deux fois sur la durée du contrat. → <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.	183,00 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.2.1	
Entretien par gyrobroyage léger des petits ligneux envahissants :	
- Élimination des petits ligneux : 8H/ ha à 11,43 €/H = 91,50 €/ha × 2 ans =	183,00 €/ha
Total coût à l'ha :	183,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action:	
[contractualisation à l'hectare : 183,00 €/ha] × 20 ha =	3 660,00 €
Total action :	3 660,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 830,00 €	1 830,00 €				3 660,00 €
%	50 %	50 %				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	- Surface d'habitats gérés ; - Surface d'habitat gérée /surface d' habitat hors SAU

B.2.2**Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./(4.)/(7.)
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de prairies naturelles en voie d'abandon, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.1 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée.

Dans le cadre de l'action B.2.2 le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.2.2 n'est pas cumulable avec les actions B.1.2 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture et B.1.3 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.2.2	« Maintien de l'ouverture par la fauche ou le gyrobroyage mécanique » : → Travaux d'entretien de la prairie par la fauche ou par gyrobroyage au sol avec exportation des produits de fauche ; → Fauche après le 15 juillet 2003 ; → Réalisation d'au moins une fauche par an ; → <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris peupleraie), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.	228,50 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.2.2	
Entretien par la fauche d'une prairie naturelle :	
- Fauche et exportation des produits : 4H/ ha à 11,43 €/ha = 45,70 €/ha × 5 ans =	228,50 €/ha
Total coût à l'ha :	228,50 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: [contractualisation à l'hectare : 228,50 €/ha] × 20 ha =	4 570,00 €
Total action :	4 570,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	2 285,00 €	2 285,00 €				4 570,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	- Surface d'habitats gérés ; - Surface d'habitat gérée /surface d' habitat hors SAU

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D’ACTION C – Protection des milieux rocheux remarquables

Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux et des habitats d’espèces rupestres d’intérêt communautaire du site.

Mesures C.1

Développement raisonné de l’escalade.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

C.1.1**Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional**

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des milieux rocheux remarquables / C.1 – Développement raisonné de l'escalade
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	3./7.
Habitats et espèces concernés	Pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique (habitat 8210), Oiseaux rupestres d'intérêt communautaire (Faucon pèlerin (A103), Hibou Grand-duc (A215))
Zone d'application	L'ensemble des sites Natura 2000 FR7300902, FR7300910, FR7300912, FR7300913
Maître d'ouvrage	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Comité départemental d'Escalade du Lot, ONCFS du Lot, Parc naturel régional des Causses du Quercy

Objectifs :

- Préserver ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site ;
- Mettre en place un développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites d'escalade en développement.

Descriptif :

La majorité des falaises du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont situées dans des sites Natura 2000 [sites FR7300902 « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou », FR7300910 « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires », FR7300912 « Moyenne vallée du Lot inférieure », FR7300913 « Basse vallée du Célé]. Un plan de développement raisonné de l'escalade pour l'intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans les pratiques de cette activité et dans son développement futur, serait donc mis en place à l'échelle du territoire du Parc.

Ce plan serait élaboré en concertation avec le Comité départemental d'Escalade du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il permettrait de concilier les enjeux de développement de l'activité et les enjeux de conservation du patrimoine naturel en définissant précisément :

- les sites où l'activité ne serait en aucun cas développée (enjeux patrimoniaux) ;
- les sites où l'activité serait développée sous certaines conditions (par exemple : périodes d'interdiction à respecter...) ;
- les sites où le développement de l'activité serait encouragé.

Ce plan de développement raisonné de l'escalade sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy serait concrétisé par la mise en place d'une « charte des bonnes pratiques » de l'escalade sur le territoire, qui reprendrait ce zonage de l'espace et les pratiques à promouvoir sur les différents sites.

La mise en place de ce plan – ainsi que sa formalisation par la « charte des bonnes pratiques » – serait un préalable nécessaire à la réalisation de l'action C.1.2 – Réalisation d'un panneau d'information et de sensibilisation pour les usagers du site d'escalade.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identification des enjeux (patrimoniaux et développement de l'escalade), animation, rédaction de la charte			Action C.1.2		

Nature des dépenses :**Coûts en € TTC**

–

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action *K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€						–
%						–

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Maintien des couples d'oiseaux d'intérêt communautaire rupestres recensés lors de l'état des lieux du site ; - Maintien des surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire 8210 sur le site.	- Signature de la charte des bonnes pratiques

C.1.2**Réalisation d'un panneau d'information et de sensibilisation pour les usagers du site d'escalade**

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des milieux rocheux remarquables / C.1 – Développement raisonné de l'escalade
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	3./7.
Habitats et espèces concernés	Pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique (habitat 8210), Oiseaux rupestres d'intérêt communautaire (Faucon pèlerin (A103), Hibou Grand-duc (A215))
Zone d'application	Falaise de Cours
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	PNR des Causses du Quercy / Comité départemental d'Escalade du Lot / ONCFS du Lot

Objectifs :

- Sensibiliser les usagers des sites d'escalade du site aux enjeux de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le site ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites d'escalade en développement ;
- Contribuer à la mise en place d'un développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Descriptif :

Préalable : Mise en place d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy en partenariat avec le Comité départemental d'Escalade et l'ONCFS (Action C.1.1).

Cette action permettra de réaliser un panneau d'information présentant succinctement les milieux rocheux, les enjeux de conservation liés à ces milieux, les pratiques éventuelles à respecter sur le site, Natura 2000... pour informer et sensibiliser les usagers du site d'escalade (panneau format A2, sérigraphie, en trois couleurs sur PVC expansé blanc, traité anti-UV avec support de pose et pose).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action C.1.1			Réalisation et pose d'un panneau d'information et de sensibilisation		

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Mise en page, édition et pose du panneau d'accueil (y compris fourniture du support)	6 000,00 €
Total de l'action :	6 000,00 €

Plan de financement :

	Europe FEDER	État	Région CPER	Départ.	Autres	TOTAL
€	3 000,00 €		1 800,00 €		1 200,00 €	6 000,00 €
%	50%		30%		20%	100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Maintien des couples d'oiseaux d'intérêt communautaire rupestres recensés lors de l'état des lieux du site ; - Maintien des surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire 8210 sur le site ; - Sensibilisation des pratiquants de l'escalade locaux.	- Pose du panneau d'information

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION D – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire

Ensemble des mesures contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.

Mesures D.1

Protection et aménagement de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

D.1.1**Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	D – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire / D.1 – Protection et aménagements de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	4.
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental de spéléologie, Parc naturel régional des Causses du Quercy

Objectifs :

- Préserver ces espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
- Expérimenter le renforcement du peuplement local de ces espèces par l'aménagement de site potentiellement favorables.

Descriptif :

Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement en faveur des chauves-souris sur des sites potentiels ou avérés de reproduction ou d'hibernation des populations du site.

Ces actions pourront comprendre :

- une aide financière à la mise en place de petits aménagements dans des bâtiments (particuliers ou collectivités) hébergeant des colonies de chauves-souris (achat de bâches protectrices pour le guano, équipements pour réserver l'accès à des combles ou caves aux chauves-souris...) ;
- l'aménagement d'une entrée de grotte pour limiter la fréquentation humaine pendant la période d'occupation par les chauves-souris dans le cadre d'une convention entre le propriétaire, le Comité départemental et le Parc naturel régional des Causses du Quercy ;

[PM : 3 grottes du site ont été aménagées dans le cadre d'un programme LIFE-Nature 2 « restauration des pelouses sèches et habitats complémentaires »]

- la réalisation d'une action expérimentale d'aménagement des accès aux combles d'un site potentiellement favorable aux chauves-souris (combles d'une église par exemple).

L'ensemble des projets d'aménagements réalisés dans le cadre de cette action sera suivi de l'action J.1.2 – Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation des travaux d'aménagement				Action J.1.2	

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Estimation des coûts moyens des différents aménagements possibles : - petits aménagements chez des particuliers : 200 € × 5 contractants = - aménagement d'une grotte occupée (pose d'une grille et d'un panneau d'information) : 4 000,00 € × 1 grotte = - aménagement de combles favorables mais actuellement non fréquentées : 10 000,00 € × 1 site =	1 000,00 € 4 000,00 € 10 000,00 €
Total de l'action :	15 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe FEOGA	État FGMN	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	7 500,00 €	7 500,00 €				15 000,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Maintien du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site ; - Augmentation globale du nombre d'individus sur le site.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés ; - Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation identifiés sur le site.;

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION E – Protection de l'Écrevisse à pattes blanches

Ensemble des mesures contribuant à la préservation des populations d'Écrevisse à pattes blanches sur le site.

Mesures E.1

Reconquête d'habitats potentiels de l'espèce.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

E.1.1**Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisse à pattes blanches**

Ligne d'action/Mesure	E – Protection de l'Écrevisse à pattes blanches / E.1 – Reconquête d'habitats potentiels de l'espèce
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	6.
Habitats et espèces concernés	Écrevisse à pattes blanches (1092)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Parc naturel régional des Causses du Quercy
Partenaire	Fédération des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FAAPPMA) du Lot

Objectifs :

- Préserver cette espèce d'intérêt communautaire, en situation précaire sur le site en renforçant ses populations ;
- Expérimenter le renforcement du peuplement local de l'espèce par réimplantation d'individus (prélevés dans les populations existantes) dans un secteur du site en habitats propices.

Descriptif :

Réaliser la transplantation d'individus d'Écrevisse à pattes blanches à partir de sujets prélevés dans les 2 populations recensées sur le site et en sélectionnant les individus non atteints de la Télôhaniose (maladie de la porcelaine). Si cette expérimentation réussit, cela permettra un accroissement du peuplement d'Écrevisses à pattes blanches sur le site, en limitant la contamination entre individus.

L'action de transplantation sera répétée la saison suivante.

Conditions préalables à la mise en œuvre de l'action :

- le site récepteur sera choisi selon sa capacité d'accueil pour cette espèce spécifique :
 - o Habitat propice : cours d'eau peu profonds, eaux courantes, fraîches, bien oxygénées, ruisseau permanent (notamment pendant la période de sécheresse estivale), milieu protégé (ex : ripisylve plus ou moins dense...), réseau de caches : blocs, graviers et/ou litière de feuilles mortes ou branchages, réseau racinaire dense...
 - o Pas de présence d'espèce(s) exotique(s) concurrente(s) (ex : Écrevisse américaine...) ;
- la non-mise en danger des populations existantes par un prélèvement excessif d'individus :
 - o transplantation d'un nombre restreint d'individus ;
 - o report de l'action si l'état des populations existantes s'avérait plus alarmant que lors de la réalisation de l'état des lieux.

Cette action sera suivie de l'action J.1.3 – Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches.

Calendrier de réalisation :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Phases		Prélèvement d'individus sains et transplantation sur un secteur propice (× 2)			Action J.1.3	

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
	–
	–

Plan de financement :

PM : Opération sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional des Causses du Quercy ; financements acquis.

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	
-	Maintien du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site ;
-	Stabilisation de la population réimplantée ;
-	Absence de maladie (Télohaniose) dans la population réimplantée ;
-	Augmentation globale du nombre d'individus sur le site.

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION F – Gestion forestière

Mesure d'incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site.

Mesures F.1

Protection de l'habitat des espèces d'intérêt communautaire forestières.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

F.1.1**Incitation à la conservation de bois mort et vieux arbres dans les pratiques forestières**

Ligne d'action/Mesure	F – Gestion forestière / F.1 – Protection de l'habitat des espèces d'intérêt communautaire forestières
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	4./7.
Habitats et espèces concernés	Lucane cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088), Murin de Bechstein (1323), Grand Murin (1324)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaire	Structure(s) animatrice(s) / CRPF du Lot
Bénéficiaire	Propriétaires forestiers du site

Objectifs :

- Préserver ou restaurer les habitats des espèces de chauves-souris forestières d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;
- Sensibiliser les acteurs locaux à la prise en compte des enjeux patrimoniaux dans leurs pratiques de gestion.

Descriptif :

Cette action s'adresse à des propriétaires forestiers désirant réaliser des travaux forestiers sur des parcelles à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

Il s'agit d'une incitation à la prise en compte des objectifs de conservation de Natura 2000 sur le site (préservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire forestières) dans les pratiques sylvicoles.

Un diagnostic écologique préalable sera obligatoirement réalisé par l'opérateur de l'action ou ses partenaires pour déterminer d'éventuelles préconisations spécifiques (périodes de réalisation des travaux...).

Engagements : conserver sur la parcelle quelques unités d'arbres sénescents et d'arbres morts (sur pied et couchés) par hectare et par essence selon les préconisations issues du diagnostic écologique préalable pendant la durée du contrat.

Contrat Natura 2000 de 5 ans.

Surface maximale contractualisable maximale par propriétaire :

Nature des dépenses :	Coûts en €
PM : Diagnostic écologique préalable (voir fiche K.1.1)	
Incitation à la conservation :	60,00 €/ha pour les 5 ans
Total coût à l'ha :	60,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action (sur la base de 15 dossiers d'une surface moyenne de 10 ha) : [Contractualisation moyenne à l'hectare : 60,00 €/ha] × 150 hectares =	9 000,00 €
Total action :	9 000,00 €
P.M : l'animation de cette action – et notamment la réalisation du diagnostic écologique préalable – est prévue dans la <i>fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.</i>	

Plan de financement :

	Europe	État (PDRN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	4 500,00 € ?	4 500,00 € ?				9 000,00 €
%	50% ?	50% ?				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
15 dossiers contractualisés au cours des 6 ans.	- Nombre de conventions de gestion signées ; - Surface contractualisée / surface boisée totale ; - Nombre de propriétaires concernés /nombre de propriétaires total.

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D’ACTION G – Maintien d’un tissu agricole actif

Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés.

Mesures G.1

Mobilisation et maîtrise du foncier.

Mesures G.2

Aménagements parcellaires.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

G.1.1**Veille et animation foncière sur le site**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT / Organismes agricoles

Objectifs :

- Faire remonter tous les mouvements fonciers à l'intérieur du site à la structure animatrice qui pourra vérifier si les parcelles concernées renferment des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ;
- Inciter à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire au moment de la vente ou de l'acquisition par la SAFALT (préemption).
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

La structure animatrice devra missionner la SAFALT, par le biais d'une prestation de service ;

- Veille foncière : La SAFALT pourrait s'engager à alerter la structure-animatrice pour tout mouvement foncier sur le site, et le cas échéant à permettre à ce que la vente réponde au mieux aux objectifs de conservation du site ;
- Animation foncière : La SAFALT pourrait s'engager rechercher les moyens de mobiliser des parcelles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de certains projets individuels ou collectifs de gestion des habitats à la demande de la structure animatrice, notamment :
 - o par la mise en place d'échanges ponctuels de parcelles en habitats d'intérêt communautaire : actions complémentaires :
 - G.2.1 – Mise en place de programmes d'échanges fonciers ponctuels
 - G.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme d'échange de foncier ponctuel ;
 - o par la préemption / rétrocession dans le cadre des missions de la SAFER (soit dans un objectif agricole, soit dans un objectif environnemental).
- Intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans un cahier des charges environnemental : définition d'un cahier des charges environnemental intégrant les engagements de base (bonnes pratiques agricoles) de gestion pastorale sur les habitats d'intérêt communautaire [mesures de référence pour la définition de ce cahier des charges : actions A.2.1 – Gestion extensive des Prairies naturelles de fauche et A.2.5 – Gestion extensive des pelouses sèches et des landes]. Ce cahier des charges devra être pris en compte :
 - o dans le cadre du dispositif des baux SAFER pendant la durée du bail ;
 - o dans le cadre d'une rétrocession à un exploitant, la SAFALT devant s'assurer de l'engagement de l'acheteur à respecter le cahier des charges pendant une durée minimale (proposition : 5 ans).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...)	Veille foncière permanente Animation foncière au cas par cas, en fonction des projets émergeant (recherche de parcours par un éleveur...)				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
PRESTATION DE SERVICE DE LA SAFALT	
Rémunération SAFALT (sur la base de 3 jour/an pour la veille foncière et l'animation de 4 dossiers/an dès la deuxième année) :	
$[(3 \text{ j} \times 5) + (4 \times 2 \text{ j} \times 5 \text{ ans})] = 55 \text{ jours} \times 535,00 \text{ €}$	29 425,00 €
Total action :	29 425,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€		29 425,00 €				29 425,00 €
%		100%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année ; - 20 dossiers fonciers traités sur le site durant les 5 années suivantes.	- Nombre de dossiers traités ; - Nombre de dossiers débouchant sur un contrat ; - Nombre de dossiers traités /nombre d'actes de vente sur le site ; - Nombre de vente de parcelles dans le site aboutissant à la destruction d'habitats d'intérêt communautaire.

G.1.2**Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Collectivités
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers

Objectifs :

- Conforter l'utilisation des parcelles à vocation pastorale sur le long terme ;
- Rendre incitatif la cession par des contrats de bail d'une durée suffisante pour permettre aux éleveurs d'avoir une gestion à plus long terme de leur système d'exploitation ;
- Inciter les propriétaires à passer par des baux ruraux, plutôt que par des Contrats pluriannuels d'exploitation ou par des contrats de durée encore plus limitée.

Descriptif :

Une prime d'un montant forfaitaire à l'hectare est versée au propriétaire qui cède par acte enregistré ou notarié l'utilisation de parcelles en habitat d'intérêt communautaire du site à un exploitant agricole.

Type de milieu	Option 1 Cession par Bail Rural	Option 2 Cession par :
		- Convention de mise à disposition, - Convention Pluriannuelle d'exploitation, - Vente directe de parcelles inférieures à 1 ha en contiguïté
Prairies naturelles de fauche	280,00 €/ha	150,00 €/ha
Pelouses sèches et landes	200,00 €/ha	115,00 €/ha
PLAFOND	4 000 € (soit ±20 ha par propriétaire)	1 725 € (soit ±15 ha par propriétaire)

Les 2 options ne sont pas cumulables.

Ne peuvent être concernées par cette incitation que les cessions hors cadre familial. La prime est versée au moment de la signature du contrat de cession.

L'exploitant bénéficiant de la cession s'engage à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non-destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, pas de semis, pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral). Il peut, s'il le souhaite, souscrire un contrat Natura 2000 pour la gestion ou la restauration de ces habitats – Mesures A – dans le cadre du dispositif CAD.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place et animation					Animation et suivi des dossiers

Nature des dépenses:		Coûts en € TTC
Cessions :		
- prairies naturelles de fauche	[40 ha] × 280,00 €/ha	11 200,00 €
- pelouses sèches et landes	[40 ha] × 200,00 €/ha	8 000,00 €
Total Action :		19 200,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€			9 600,00 € ?	9 600,00 € ?		19 200,00 €
%			50% ?	50% ?		100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année ; - 20 dossiers fonciers traités sur le site durant les 5 années suivantes.	- Nombre de conventions de gestion signées ; - Nombre de baux /nombre de contrats ; - Nombre de propriétaires concernés /nombre de propriétaires total.

G.2.1**Aide au stockage du foncier
dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.2 – Aménagements parcellaires
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT

Objectifs :

- Favoriser les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Constituer une réserve foncière (stock de terre).

Descriptif :

Dans le cadre de l'action G.1.1 – Veille et animation foncière sur le site, la SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre du site.

Dans cette perspective, une aide est apportée à la SAFALT ; cette aide a pour but de supporter le coût du stockage des terres dont la vocation est d'être rétrocédées à des agriculteurs. Ce stock est destiné à initier des échanges ponctuels de parcelles d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire.

- Les projets d'acquisition de parcelles par la SAFALT – dans le cadre de la veille foncière mise en place sur le site (action G.1.1) – ,seront soumis et discutés avec la structure animatrice qui validera le projet ;
- Les parcelles concernées renfermeront des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (habitats naturels ou habitats d'espèces) ;
- Ces parcelles sont destinées à initier des échanges de foncier ponctuels entre des exploitants agricoles du site ;
- Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter pendant 10 ans le cahier des charges environnemental définis dans le cadre de l'action G.1.1. ; dans ce cadre, les repreneurs peuvent bénéficier de l'action G.2.2. – aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme ponctuel d'échange du foncier.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...) (Action G.1.1)	Mise en œuvre des aménagements parcellaires				

Nature des dépenses:		Coûts en € TTC
Coût du stockage des terres :		
Prairies naturelles de fauches : $280 \text{ € /ha} \times 40 \text{ ha} \times 12\% =$		1 344,00 €
Pelouses sèches et landes : $200 \text{ € /ha} \times 40 \text{ ha} \times 12\% =$		960,00 €
Surface estimée : 80 ha		
Total :		2 304,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€				1 152,00 €	1 152,00 €	2 304,00 €
%				50% ?	50% ?	100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
80 ha stockés	- Surface stockée ; - Surface rétrocédée /surface stockée.

G.2.2**Aide à la parcelle cédée
dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.2 – Aménagements parcellaires
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s)/ SAFALT, Collectivités, Organismes agricoles
Bénéficiaire	Propriétaires fonciers

Objectifs :

- Inciter les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes (notamment pour les échanges de très petites parcelles) ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale.

Descriptif :

Dans le cadre des actions G.1.1 – Veille et animation foncière sur le site et G.2.1 – Aide au stockage du foncier dans le cadre d'un programme ponctuel d'échange de foncier, la SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre du site. Dans cette perspective, une aide à la parcelle cédée est mise en place pour permettre de concrétiser ces échanges ponctuels.

- **Définition :** Attribution par la SAFALT de biens ruraux ou fonds agricoles, par revente, échange en propriété ou en location, substitution ou transfert de bail, s'inscrivant dans des périmètres et zones à enjeu environnemental fort (site Natura 2000).
- **Conditions d'éligibilité :**
 - o Cession à une collectivité de droit public ou privé (collectivité locale, établissement public, conservatoire régional des espaces naturels...) ou à un particulier personne physique tenu par des engagements spécifiques, conformes aux dispositions d'un cahier des charges particulier au périmètre concerné (en l'occurrence site Natura 2000) et/ou d'un cahier des charges type qui sera défini pour préciser l'objectif poursuivi pour la gestion ultérieure du bien, sur une durée minimale de 10 ans. Si la rétrocession s'opère au profit d'une collectivité, la destination du bien cédé peut être paysagère ou environnementale sans mise en valeur agricole (à la différence des opérations relevant des aménagements parcellaires proprement dits impliquant une utilisation de nature agricole) ;
 - o Pour bénéficier de cette aide à la parcelle cédée, la cession doit être réalisée dans le cadre d'un échange ponctuel de parcelles mis en place par la SAFALT sur le site (action G.1.1) ;
 - o Les parcelles concernées renfermeront des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (habitats naturels ou habitats d'espèces) ;
 - o Un seuil minimum de 2 ha de pelouses sèches et de landes et de 1 ha de prairies naturelles est fixé par opération.
- **Engagements du bénéficiaire :** Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter pendant 10 ans le cahier des charges environnemental définis dans le cadre de l'action G.1.1. ;
- **Fait générateur de l'aide :** signature de l'acte notarié constatant le transfert du bien à des fins de protection de l'environnement.

- **Montant de l'aide** : Soutien forfaitaire de 610 euros par opération, cofinancé à 50% par contrepartie nationale et 50% par le FEOGA-G, pouvant s'ajouter à celui s'appliquant aux aménagements parcellaires, qui seraient eux-mêmes éligibles au titre du § 9.2.2.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...) (Action G.1.1)	Mise en oeuvre des aménagements parcellaires				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Forfait (mesure k du PDRN) :	610,00 €
par opération	
Estimation de 15 opérations foncières sur 5 ans	9 150,00 €
Estimation = 15 x 610,00 €	
Total :	9 150,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA-G)	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	4 575,00 €			4 575,00 € ?		9 150,00 €
%	50 %			50 % ?		100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
15 projets d'aménagement parcellaire.	- Nombre de dossiers traités ; - Nombre de dossiers aboutissant à des aménagements ; - Surface de réaménagement obtenue ; - Surface aménagée /nombre de dossiers en %.

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D’ACTION H – Gestion de l’espace

Mesure H.1

Gestion conservatoire.

Mesure H.2

Entretien des accès aux parcelles isolées.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

H.1.1**Acquisitions foncières de milieux remarquables**

Ligne d'action/Mesure	H – Gestion de l'espace / H.1 – Gestion conservatoire
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	CREN Midi-Pyrénées, Collectivités locales...

Objectifs :

- Disposer d'un outil permettant de pallier ponctuellement des menaces (abandon, destruction) contre des habitats naturels ou des habitats d'espèces particulièrement remarquables ;
- Contribuer à la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces remarquables sur le site.

Descriptif :

Il s'agit d'une action d'acquisition de milieux remarquables (habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire) qui pourra être mise en place de façon ponctuelle.

Les acquisitions foncières seront effectuées sur des surfaces limitées. Il s'agira :

- soit de parcelles présentant un intérêt essentiel pour les habitats naturels et/ou les espèces d'intérêt communautaire et pour lesquelles une gestion conservatoire particulière est nécessaire mais ne peut être assurée par l'agriculture ou la sylviculture, parce que non justifiée et non rentable économiquement ;
- soit de parcelles qui ont une valeur démonstrative et qui serviront pour la mise en place d'actions expérimentales ou pédagogiques de gestion.

Les acquisitions foncières seront réalisées soit par acquisitions amiables, soit par préemption au titre de l'environnement. Elles seront mises en place selon les opportunités foncières.

Pour les parcelles d'habitats agropastoraux, on s'appuiera sur la veille foncière réalisée par la SAFALT (Action G.1.1 – Veille et animation foncière) ; la reprise ou la gestion par un agriculteur sera dans tous les cas privilégiée (sous réserve d'une gestion compatible avec les objectifs de conservation de Natura 2000).

Une animation locale sera également réalisée par la structure-animatrice pour l'identification d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire particulièrement sensibles ou remarquables hors habitats agropastoraux. Cette animation permettra d'établir un contact avec les propriétaires, de les sensibiliser aux actions prévues et de négocier l'acquisition amiable des terrains.

Ces actions d'acquisitions foncières pourront notamment être réalisées pour le compte d'organismes gestionnaires, tels que le Conservatoire Régional des Espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN), ou d'une collectivité locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
–	Animation locale et acquisitions foncières				

Nature des dépenses:		Coûts en € TTC
Moyennes estimées pour les acquisitions foncières (y compris les frais notariés) :		
- prairies naturelles de fauche	[2 à 5 ha] × 2 500,00 €/ha	12 500,00 €
- pelouses sèches et landes	[5 à 10 ha] × 1 200,00 €/ha	12 000,00 €
- autres habitats (grottes, falaises, etc.)	[5 à 10 ha] × 1 200,00 €/ha	12 000,00 €
Total Action :		36 500,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres (Collectivités)	TOTAL
€	18 250,00 € à 25 550,00 € ?			3 650,00 € à 7 300,00 € ?	3 650,00 € à 14 600,00 € ?	36 500,00 €
%	50 à 70% ?			10 à 20 % ?	10 à 40 % ?	100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
- Acquisition de 15 à 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire en vue de leur gestion conservatoire, répartis sur 2 à 3 sites.	- surface acquisition / surfaces des projets - surfaces acquises - ratio : surface acquise/objectifs

H.2.1**Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	H – Gestion de l'espace / H.2 – Entretien des accès aux parcelles isolées
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./2.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaires / Partenaires	collectivités, agriculteurs, propriétaires / Comité de la randonnée, conseil général, PNR des Causses du Quercy

Objectifs :

- Encourager l'entretien des chemins existants qui permettent notamment l'exploitation agropastorale de parcelles d'intérêt communautaire isolées ou difficiles d'accès ;
- Inciter la poursuite de l'exploitation des parcelles de prairies naturelles de fauche peu rentables économiquement (accès difficile, éloignement, surface exploitable très réduite).

Descriptif des engagements :

L'action H.2.1 s'adresse aux propriétaires des chemins (communes, propriétaires privés...) sur la base d'un engagement à un entretien annuel du chemin contractualisé pendant 5 ans (durée du contrat Natura 2000).

Cet entretien comprend :

- la taille en épaisseur de la végétation buissonnante bordant le chemin ;
- le gyrobroyage éventuel de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit.

Le chemin ainsi entretenu doit être praticable par des engins agricoles.

Une option « réouverture » est également proposée, après diagnostic de la structure animatrice, pour le cas de portions de chemins fortement embroussaillés ; l'intérêt de cette réouverture pour la gestion ou la restauration de parcelles en habitats agropastoraux devra être assurée.

Option	Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
H.2.1-a	- Entretien de chemins permettant l'accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire, sur la base de l'Option CAD 06.07.A01 « Entretien des chemins balisés » : - o Débroussaillage annuel d'entretien des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ; - o Gyrobroyage <u>éventuel</u> de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit ; - o Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - o Enregistrement des interventions d'entretien. Rémunération pour 100 mètres linéaires : 2 côtés × (2 heures × 11,50 €/heure) = 46,00 €/100 ml/an	46,00 €/100 ml/an
H.2.1-b	OU, sur diagnostic : - Restauration de chemins permettant l'accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire : - o Débroussaillage annuel d'entretien des 2 côtés (taille en épaisseur	

	de la végétation buissonnante) ; - o Gyrobroyage des ligneux arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit la première année et entretien éventuel des repousses les années suivantes ; - o Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - o Enregistrement des interventions d'entretien. La portion de chemin ainsi restaurée doit permettre la circulation d'engins agricoles Rémunération pour 100 mètres linéaires : - o Restauration la 1^{ère} année : Taille d'entretien et gyrobroyage des ligneux de la partie carrossable : [2 côtés × (3 heures × 11,50 €/heure)] + [2 heures × 11,50 €/heure] = 46,00 €/100 ml/an - o Entretien les 4 années suivantes : 2 côtés × (2 heures × 11,50 €/heure) = 46,00 €/100 ml/an	55,20 €/100 ml/an
--	--	-------------------

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Enveloppe théorique de l'action :

Rémunération pour 100 mètres linéaires (entretien des 2 côtés) :

Estimation maximale sur la base de l'option H.2.1-a :

10 km de chemins à entretenir à terme

(46,00 € / 0,1 km × 10 km) =

Coûts en € TTC

46,00 €/100 ml/an

4 600,00 €/an

Total pour 5 ans :

23 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres (Collectivités territoriales)	TOTAL
€				11 500,00 € ?	11 500,00 € ?	23 000,00 €
%				50 % ?	50% ?	100 %

Pour les chemins de randonnée : intervention du CG

Pour les chemins communaux : communes

[Rq : Pour les chemins privés dont le propriétaire est un exploitant agricole, l'action est intégrée dans la MAE haie ou le volet investissement du CAD].

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Entretien de 10 km de chemins desservant des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ; - Entretien annuel réalisé sur les linéaires de chemins contractualisés.	- Nombre de km restaurés et/ou entretenus

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D’ACTION I – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d’information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Mesures I.1

Information, sensibilisation générale.

Mesures I.2

Information, sensibilisation spécifique.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

I.1.1**Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison
pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataires	Propriétaires et exploitants du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre	Prestataire / Structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) de l'actualité du site ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;
- Créer un « rendez-vous » annuel d'information, attendu par les destinataires.

Descriptif :

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 8 pages, noir et blanc, sur papier couleur, en 1000 exemplaires.

Calendrier de réalisation :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre	1	1	1	1	1	1

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Traitement iconographie, maquettage, par prestataire extérieur	1 500,00 €
Impression et édition 1000 ex (prestataire extérieur)	700,00 €
Expédition	250,00 €
Total par numéro :	2 450,00 €
Total action sur 6 ans :	14 700,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région (CPER)	Départ.	Autres	TOTAL
€	7 350,00 €		7 350,00 €			14 700,00 €
%	50%		50%			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion d'un numéro par an	Nombre de numéros parus

I.1.2**Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataires	Propriétaires et exploitants du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre	Prestataire, structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;

Descriptif :

- Édition et diffusion à la mise en œuvre du Document d'objectifs d'une plaquette d'information 4 pages de présentation et de promotion des actions de gestion du site.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation et diffusion	Diffusion				

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Traitement iconographie, maquettage :	1 000,00 €
Impression et édition 1000 exemplaires :	700,00 €
Expédition	250,00 €
Total action :	1 950,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région (CPER/10-4)	Départ.	Autres	TOTAL
€	975,00 €		975,00 €			1 950,00 €
%	50%		50%			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion en 1000 exemplaires de la plaquette auprès du maximum d'acteurs locaux du site	Nombre d'exemplaires diffusés au cours des 2 premières années

I.2.1**Réalisation de fiches d'information
sur les chauves-souris**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.2 – Information, sensibilisation spécifique
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	4.
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Groupe chiroptère Midi-Pyrénées
Maîtrise d'œuvre	Groupe chiroptère Midi-Pyrénées, Structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Sensibiliser les habitants et les élus du site à l'intérêt patrimonial de ces petits mammifères et à leur fragilité ;
- Inciter les particuliers et les collectivités à la prise en compte de ces espèces lors de l'aménagement éventuel de leurs bâtiments.

Descriptif :

La DIREN Midi-Pyrénées a prévu au niveau régional la production de fiches espèces sur les chiroptères de Midi-Pyrénées ; la maîtrise d'ouvrage de ces fiches est assurée par le groupe chiroptères de Midi-Pyrénées.

Une pochette régionale accompagnera ces fiches et il sera possible de décliner à l'échelle du site Natura 2000 des Vallées de la Rauze et du Vers une combinaison rassemblant : la pochette et les fiches des espèces du site.

Dans le cadre du Document d'objectifs, une fiche spécifique au site Natura 2000 des Vallées de la Rauze et du Vers sera produite ; la conception de cette fiche respectera la charte graphique du document principal.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Conception et réalisation de la fiche site Diffusion locale					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Conception et réalisation d'une fiche spécifique au site des Vallées de la Rauze et du Vers	1 500,00 €
Impression en 1 800 exemplaires de la fiche site et des 6 fiches chiroptères d'intérêt communautaire présentes sur le site :	
Coût d'impression d'une fiche en 1 800 exemplaires : 1 000,00 € [× 7 fiches =]	7 000,00 €
Impression de la pochette en 1 800 exemplaires :	1 500,00 €
Total action :	10 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	5 000,00 €	5 000,00 €				10 000,00 €
%	50 %	50 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion des fiches auprès du maximum d'acteurs locaux du site	Nombre d'exemplaires diffusés au cours des années 5 et 6

I.2.2**Réalisation et diffusion d'un Livret de sensibilisation
« À la découverte... Des fonds de vallées »**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.2 – Information, sensibilisation spécifique
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site / 2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1./5.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060), Agrion de mercure (1044)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Parc naturel régional des Causses du Quercy
Maîtrise d'œuvre	Parc naturel régional des Causses du Quercy, prestataire

Objectifs :

- Faire connaître la richesse écologique de l'environnement local aux habitants ;
- Sensibiliser les usagers des communes du site sur les enjeux de Natura 2000 (et plus largement des de l'ensemble des sites Natura 2000 concernés par des enjeux de conservation équivalent).

Descriptif :

- Rédaction, conception et édition d'un Livret de sensibilisation et de découverte de la flore, la faune et les milieux naturels des fonds de vallées du Parc naturel régional des Causses du Quercy ; format A5, quadrichromie, 32 pages, 5000 exemplaires, broché, largement illustré.

Calendrier de réalisation :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Phases			Réalisation		Diffusion	

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Rédaction, gestion des relations avec le prestataire : 20 jours × 350,00 €	7 000,00 €
Conception, réalisation, impression en 5000 exemplaires	18 000,00 €
Total :	25 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État	Région (CPER)	Départ.	Autres	TOTAL
€	12 500,00 €		7 500,00 €		5 000,00 €	25 000,00 €
%	50%		30%		20%	100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion du livret auprès du maximum d'acteurs locaux du site	Nombre d'exemplaires diffusés au cours des années 5 et 6

I.2.3**Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau (gestion, contexte législatif, enjeux patrimoniaux)**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.2 – Information, sensibilisation spécifique
Objectifs généraux visés	1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	6./7./(5.)
Habitats et espèces concernés	Écrevisse à pattes blanches (1092), Communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre	Structure(s) animatrice(s), Fédération des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FAAPPMA) du Lot, AAPPMA de Vers...

Objectifs :

- Faire connaître la réglementation en vigueur pour la gestion des cours d'eau (gestion, législation, enjeux patrimoniaux...) ;
- Sensibiliser les propriétaires riverains et les élus du site aux enjeux de conservation liés aux cours d'eau ;
- Inciter les particuliers et les collectivités à la prise en compte de ces espèces lors de la réalisation de travaux sur les cours d'eau.

Descriptif :

- Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau à destination des habitants et des élus locaux : 4 pages, format A4, couleur,
- Thématiques : Information sur les enjeux patrimoniaux associés à ces milieux naturels ; information sur la gestion des cours d'eau à destination des propriétaires riverains et le contexte législatif...
- Diffusion de celle-ci auprès des habitants et des élus des sites Natura 2000 concernés par cet enjeu.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Réalisation	Diffusion		

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Conception, réalisation, impression en 2000 exemplaires	2 500,00 €
Total :	2 500,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État	Région (CPER)	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 250,00 €		1 250,00 €			2 500,00 €
%	50%		50%			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion de la plaquette auprès du maximum d'acteurs locaux du site (propriétaires riverains, élus, usagers...)	Nombre d'exemplaires diffusés au cours des années 5 et 6

AXE III – SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de quantifier l'évolution des habitats et des espèces (suivi, inventaires complémentaires...).

Mesures J.1

Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesures J.2

Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

J.1.1**Étude complémentaire « chiroptères »**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	4.
Habitats et espèces concernés	Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Compléter l'état des lieux du site ;
- Prendre en compte ces espèces dans la gestion du site.

Descriptif :

Cette étude complètera l'étude chiroptères réalisée sur le site dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux du site en se consacrant aux 4 espèces de chauves-souris dont la présence sur le site a été découverte dans le cadre de cette première étude : le Vespertilion à oreilles échancrées, le Rhinolophe euryale, le Grand Murin, le Murin de Bechstein.

Sur la base des données existantes (cavités et gîtes de reproduction déjà inventoriés), leurs gîtes de reproduction et d'hibernation potentiels seront recherchés sur le site et cartographiés. Une estimation de leurs populations sur le site sera également réalisée.

Un rapport de synthèse et d'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des gîtes de reproduction et d'hibernation identifiés.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation des inventaires / analyse					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Inventaire et localisation des gîtes de reproduction et d'hibernation :	6 jours × 535,00 €
Rédaction, cartographie :	1 jour × 535,00 €
Total :	3 745,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 123,50 €	1 872,50 €	749,00 €			3 745,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Production d'une carte actualisée de la répartition des espèces de chiroptères sur le site	Production du rapport de synthèse

J.1.2**Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	4.
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323),
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leurs habitats ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif :

Le suivi des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire comprendra :

- la prospection des gîtes de reproduction et d'hibernation identifiés sur le site dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial du site et dans le cadre de l'action J.1.1 – Étude complémentaire « Chiroptères » ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site ;

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Réalisation des inventaires /analyse	

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Prospection des gîtes de reproduction et d'hibernation :	4 jours × 535,00 €	2 140,00 €
Rédaction, cartographie :	1 jour × 535,00 €	535,00 €
Total :		2 675,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	802,50 €	1 337,50 €	535,00 €			2 675,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Production d'une carte actualisée de la répartition des espèces de chiroptères sur le site - Maintien en nombre d'individus des populations inventoriées lors de la réalisation de l'état des lieux du site.	Production du rapport de synthèse

J.1.3**Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	6.
Habitats et espèces concernés	Écrevisse à pattes blanches (1092)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de cette espèce d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de son habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif :

Réaliser le suivi biologique des populations d'Écrevisses à pattes blanches par prospection des sites connus :

- sites inventoriés dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial du site ;
- site créé dans le cadre de l'action E.1.1 – Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisses à pattes blanches.

Ce suivi consiste à réaliser tous les 2 ans le suivi biologique des populations actuelles d'écrevisses : études des déplacements géographiques, extension, régression, évolution des conditions sanitaires et de l'âge des populations, sex-ratio, nombre et tailles des individus. Les données obtenues au cours des inventaires de l'année 1 voire de l'année 3 permettront la programmation définitive de l'action E.1.1.

Un rapport bisannuel présentant la synthèse et l'analyse des données recueillies sera remis.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation des inventaires /analyse		Réalisation des inventaires /analyse		Réalisation des inventaires /analyse	

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Suivi biologique des populations existantes : [2 jours/an × 3] × 535,00 €	3 210,00 €
Analyse et rédaction : [1 jour/an × 3] × 535,00 €	1 605,00 €
Total :	4 815,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 444,50 €	2 407,50 €	963,00 €			4 815,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien en nombre d'individus des populations inventoriées lors de la réalisation de l'état des lieux du site.	Production du rapport de synthèse

J.1.4**Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire
(Agrion de mercure et Cuivré des marais)**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	1./5.
Habitats et espèces concernés	Cuivré de marais (1060), Agrion de mercure (1044)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de ces 2 espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leur habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif :

Le suivi des populations d'Agrion de mercure et de Cuivré des marais :

- la prospection des sites de reproduction identifiés sur le site dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial du site ;
- une prospection complémentaire autour des sites existants sur les zones potentiellement favorables ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site ;
- la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation de leurs habitats.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis, accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Réalisation des inventaires /analyse	

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Suivi biologique des populations existantes :	4 jours × 535,00 €	2 140,00 €
Prospections complémentaires :	3 jours × 535,00 €	1 605,00 €
Analyse et rédaction :	2 jours × 535,00 €	1 070,00 €
Total :		4 815,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 444,50 €	2 407,50 €	963,00 €			4 815,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des sites de reproduction inventoriés lors de la réalisation de l'état des lieux du site.	Production du rapport de synthèse

J.1.5**Suivi du Circaète Jean-le-blanc**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	6.
Habitats et espèces concernés	Circaète Jean-le-blanc (A080)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de cette espèce d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leur habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif :

Le suivi des populations du Circaète Jean-le-blanc sur le site :

- Le contrôle de la fréquentation par l'espèce des 2 sites de reproduction identifiés sur le site dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial ;
- une prospection complémentaire sur une quinzaine de sites potentiellement favorables à l'espèce ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site ;
- la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation de leurs habitats.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis, accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Réalisation des inventaires /analyse	

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Suivi biologique des populations existantes :	0,5 jours × 535,00 €	2 140,00 €
Prospections complémentaires :	4,5 jours × 535,00 €	1 605,00 €
Analyse et rédaction :	2 jours × 535,00 €	1 070,00 €
Total :		4 815,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 444,50 €	2 407,50 €	963,00 €			4 815,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des sites de reproduction inventoriés lors de la réalisation de l'état des lieux du site.	Production du rapport de synthèse

J.2.1**Étude complémentaire « communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220) »**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.2 – Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	7.
Habitats et espèces concernés	Communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Compléter l'état des lieux du site ;
- Caractériser un habitat naturel potentiellement d'intérêt communautaire prioritaire ;
- Prendre en compte cet habitat dans la gestion du site.

Descriptif :

Cette étude vise à caractériser les formations végétales des sources et cours d'eau du site (linéaire d'environ 32 km), potentiellement affiliées à l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire 7220, non signalé sur le site lors de sa description initiale.

Ces formations végétales feront l'objet de relevés et d'une analyse phytosociologique pour déterminer leur éventuel rattachement à l'habitat naturel d'intérêt communautaire « communautés des sources et suintements carbonatés.

Un rapport de synthèse et d'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des habitats identifiés et de préconisations de gestion.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation des inventaires / analyse					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Inventaire et localisation :	8 jours × 535,00 € 4 280,00 €
Rédaction, cartographie :	4 jours × 535,00 € 2 140,00 €
Total :	6 420,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 926,00 €	3 210,00 €	1 284,00 €			6 420,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
État des lieux complet du site	Production du rapport de synthèse

J.2.2**Cartographie et analyse de l'évolution
de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.2 – Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces / 5. Évaluer les résultats
Enjeux de conservation visés	1./2./7.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), Mégaphorbiaies (habitat 6430), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110), Forêts alluviales (habitat 91E0)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Évaluer quantitativement l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site ;
- Obtenir une carte de l'occupation du sol, en fin de mise en œuvre du document d'objectifs, afin de dresser le bilan des habitats et des différentes utilisations de l'espace (évolution depuis la cartographie des milieux des sites dressée pour l'état des lieux, et réalisée en 1999 / 2000) ;
- Avoir un outil cartographique qui servira de base à la rédaction du deuxième document d'objectifs, et à définir les enjeux à venir.

Descriptif :

Cette étude concerne les habitats dont le bilan cartographique (bilan quantitatif) peut être significatif ; elle exclue donc les tillaies de pente forte (9180), la végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210), les grottes non exploitées par le tourisme (8310).

L'objectif est d'établir, à partir de la carte des milieux de l'état des lieux et en s'appuyant sur de nouvelles photos aériennes ainsi que sur des relevés de terrain complémentaires, une nouvelle carte saisie sous format informatique (SIG).

Les évolutions générales de l'occupation du sol, et notamment les complexes d'habitats d'intérêt communautaire, au cours de la cette période sera analysée.

Analyser les évolutions générales de l'occupation du sol, et notamment les complexes d'habitats d'intérêt communautaire (habitats primordiaux).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaire, photo- interprétation et saisie informatique	Analyse de l'évolution du site

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Achat de clichés aériens IGN numérisés 1000 dpi (12 clichés pour l'ensemble du site)		1 025,00 €
Géo-référencement des clichés :	3 jours × 5350,00 €	1 050,00 €
Analyse des photos aériennes et contrôles de terrain :	10 jours × 535 €	5 350,00 €
Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan :	4 jours × 535 €	2 140,00 €
Total :		9 565,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	2 869,50 €	4 782,50 €	1 913,00 €			9 565,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Production d'une carte actualisée de l'occupation des sols pour l'ensemble du site	Production du rapport de synthèse

AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION K – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à J.

Mesure K.1

Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

K.1.1**Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs**

Ligne d'action/Mesure	K – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s) / K.1 – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs
Objectifs généraux visés	Tous
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structures animatrices
Maître d'œuvre / Partenaires	Organismes chargés des suivis et des diagnostics, DIREN, DDAF, Préfecture

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles... ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation du Comité de Pilotage Local ;
- ...

Descriptif :

Cette fiche-action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le Document d'objectifs par la ou les structures-animatrices qui seront désignées par la Préfecture du Lot (détail ci-après des sous-actions éventuelles).

Modalités d'application de l'action :

- Convention(s) pluriannuelle(s) entre la (les) structure(s)-animatrice(s) et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.

Calendrier de réalisation :

Action applicable pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs.

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)
a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion			
Mise en œuvre des actions de sensibilisation			
- Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison (8 pages, 1 n°/an)	I.1.1	- Élaboration du Contrat Natura 2000 ; - Documentation, rédaction, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; - Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; - Diffusion	1 j 8,5 j × 6 n° 1 j × 6 n° 1 j × 6 n° 64
- Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion (4 pages)	I.1.2	- Élaboration du Contrat Natura 2000 ; - Documentation, rédaction, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; - Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; - Diffusion	1 j 6,5 j 1 j 1,5 j 10
- Mise à disposition des communes du site d'une exposition itinérante	–	[exposition réalisée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs] - Gestion de l'exposition	3 j /an × 3 ans 9
Autres actions d'information locale			
- Réalisation de réunions d'information locales pour la promotion des mesures de gestion et le lancement du Document d'objectifs (2 réunions de lancement)	–	- Préparation de la présentation ; - Information / invitation (2 réunions sectorielles sur le site) ; - Animation des réunions	3,5 j 2 j × 2 0,5 j × 2 8,5
- Pérennisation des sorties de découverte Faune / Flore sur le site	–	- Préparation (réalisation, diffusion d'affiches, repérages...) ; - Animation de la sortie découverte (2 sorties/an)	2 j × 6 0,5 j × 6 15
- Renforcer la vocation pédagogique du site Natura 2000 par la réalisation d'animations ponctuelles avec les scolaires	–	Sur la base de 2 animations /an sous forme d'une sortie nature : - Recherche d'enseignants volontaires ; - Préparation et réalisation de l'animation et de la sortie	2 j × 6 2 j /anim. × 6 36
- Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation de mesures de gestion et/ou de mesures connexes et recherche de porteurs de projets locaux	B.1/B.2 D.1.1 F.1.1 G.1.2 G.2.2 H.1.1 H.2.1	Sur la base de : - 30 dossiers ; - 5 dossiers ; - 15 dossiers ; - 15 dossiers ; - 15 dossiers ; - 5 dossiers ; - 15 dossiers Total : 100 dossiers sur la base de 1,5 j de démarchage pour la réalisation de 1 dossier :	1,5 j × 100 150

Nature des dépenses :	Fiches- actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)
b – Animation et suivi des mesures de gestion			
Mise en œuvre des mesures de gestion des milieux agropastoraux			
- Élaboration et suivi de la convention de prestation de service pour la réalisation d'un diagnostic écopastoral sur le site	A.1.1	- Élaboration de la convention de prestation de service ; - Gestion de l'étude et suivi du prestataire	4 j 2 j /an 16
- Élaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des CAD	A.2	L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'un CAD Natura 2000 est réalisée au cours des diagnostics écopastoraux (mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces CAD ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant.	
- Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux	B.1 et B.2	Sur la base de 30 dossiers pour l'ensemble des mesures B sur 6 ans : - Diagnostic environnemental sur le terrain ; - Élaboration du contrat Natura 2000	1 j × 30 1 j × 30 60
Mise en œuvre des mesures de gestion hors milieux agropastoraux			
- Élaboration et mise en œuvre du plan de développement raisonné de l'escalade.	C.1.1/C.1.2	Plan de développement raisonné de l'escalade : - Animation locale ; - Diagnostic et synthèse environnementale ; - Élaboration et mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques Mise en œuvre de l'action C.1.2 : - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Collecte d'information, recherche documentaire, rédaction des textes - Suivi du prestataire et gestion de la convention	10 j 10 j 5 j 1 j 5 j 3 j 34
- Élaboration des contrats Natura 2000 de protection et d'aménagements ponctuels d'habitats d'espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	D.1.1	Sur la base de 5 dossiers sur 6 ans : - Diagnostic environnemental sur le terrain ; - Élaboration du contrat Natura 2000	1 j × 5 1 j × 5 10
- Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats forestiers d'espèces et naturels d'intérêt communautaire	F.1.1	Sur la base de 15 dossiers sur 6 ans : - Diagnostic environnemental sur le terrain ; - Élaboration du contrat Natura 2000	1 j × 15 1 j × 15 30
c – Animation foncière			
Veille et animation foncière (convention SAFALT)			
- Élaboration et suivi de mise en œuvre de la convention de prestation de service avec la SAFALT	G.1.1 et G.2.1	- Élaboration de la convention de prestation de service et du contrat type de rétrocession Natura 2000 ; - Suivi du prestataire et gestion de la convention ; - Examen des propositions de la SAFALT (sur la base de 4 dossiers /an)	4 j 2 j /an 3 j /an 34
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour l'aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges de fonciers ponctuels	G.2.2	Sur la base de 15 dossiers sur 6 ans : - Élaboration du contrat Natura 2000	1,5 j × 15 22,5

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)
Veille et animation foncière (hors convention SAFALT)			
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour la cession par contrats de longue durée pour une gestion extensive des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	G.1.2	Sur la base de 15 dossiers sur 6 ans : - Élaboration du contrat Natura 2000	1,5 j × 15 22,5
d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine			
Actions complémentaires de gestion de l'espace			
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour l'acquisition de milieux remarquables	H.1.1	Sur la base de 5 dossiers sur 6 ans : - Animation locale ; - Élaboration du contrat Natura 2000	10 j 1 j × 5 15
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour l'entretien des chemins existants desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire	H.2.1	Sur la base de 15 dossiers sur 6 ans (2 km de chemins supplémentaires contractualisés tous les ans) : - Élaboration du contrat Natura 2000	1,5 j × 15 22,5
Valorisation économique du patrimoine naturel du site			
- Promotion de la labellisation « Gîte Panda » [pour les communes du Parc naturel régional des Causses du Quercy]	–	Sur la base de 1 labellisation au cours des 6 ans : - Recherche de propriétaires volontaires pour la labellisation ; - Élaboration du dossier de candidature (visites préalables, inventaires, rédaction du dossier...) : pris en charge par le PNR des Causses du Quercy et le CDT du Lot	PM – action menée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy
e – Harmonisation des politiques publiques sur le site			
Développement communal			
- Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et développement	–	Pour les 13 communes : - Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme ; - Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000	3 j /commune 3 j /an 57
Mise en cohérence des politiques d'aides publiques			
- Intégration des objectifs de conservation dans les politiques nationales d'aides à la plantation de peupleraies en fonds de vallées	–	- Porté à connaissance des services de l'état et des services instructeurs	4 j 4
f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs			
Mise en œuvre des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire			
- Mise en œuvre des mesures de suivi	J.1, J.2	Sur la base de 8 actions de suivi à mettre en œuvre (Mesure J) : - Recherche et suivi du prestataire	2 j /action 16
Mise en œuvre des mesures de gestion et des mesures connexes			
- Suivi des travaux et des contrats Natura 2000 signés dans le cadre des mesures de gestion et des mesures connexes	A.2 B.1/B.2 D.1.1 F.1.1 H.2.1	Sur la base de : - 40 dossiers ; - 30 dossiers ; - 5 dossiers ; - 15 dossiers ; - 15 dossiers Total : 105 dossiers (0,5 j /visite) × 2 visites au cours des 5 ans du contrat, soit : 1 j /dossier	1 j × 105 105

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)
- Suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel	–	- Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique	21 j /an	126
g – Coordination générale				
Coordination locale				
- Animation du Comité local de pilotage	–	Sur la base d'une réunion annuelle : - Préparation des supports de la présentation ; - Animation de la réunion	3 j /réunion 0,5 j /réunion	21
- Coordination locale : Comité départemental Natura 2000, réunions socio-professionnelles, conseils municipaux...	–	Sur la base de 6 réunions par an : - Préparation éventuelle et participation à la réunion	1 j /réunion	36
Coordination générale				
- Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'état	–	- Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail...	10 j/an	60
- Élaboration des dossiers de demande de subvention et gestion financière des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice	A.1.1 B.1/B.2 C.1.2 D.1.1. F.1 G.1/G.2 H.1.1 H.2.1 I.1/I.2 J.1/J.2	Sur la base de 24 dossiers différents : - Élaboration des dossiers de demande de financement pour chaque action (dont rencontres avec les financeurs) ; - Suivi annuel des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier) ; - Gestion comptable et suivi administratif et financier des actions. Dans la mesure du possible, les demandes de financements seront élaborées pour une période de 3 ans par action (soit 2 demandes de financement successives par action pendant les 6 ans du Document d'objectifs).	1,5 j /dossier 0,5 j /dossier/an 2 j/dossier (soit un coût moyen par dossier de 6 j sur 6 ans)	150
COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		en journées/homme : en euros : PM : Coût journée TTC		1134 345 870,00 305,00 €
COÛT ANNUEL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		en journées/homme : en euros : PM : Coût journée TTC		189 57 645,00 305,00 €

Plan de financement :

	Europe (DOCUP 13.6)	État (FGMN ou CPER)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	172 935,00 €	172 935,00 €				345 870,00 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Objets de contrôles :	Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, lettres de liaison, plaquettes, réalisation effective des dossiers, fiche-diagnostics
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	<u>Réunions d'information</u> : dates, nombre de présents <u>Plaquettes et lettres de liaisons</u> : date de diffusion, nombre diffusé <u>Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux et extérieurs)</u> : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé <u>Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation</u> : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé <u>Diagnostics réalisés</u> : date, nom de l'acteur concerné, fiches-diagnostic produites <u>Dossiers réalisés</u> : nombre, nom des acteurs concernés, date de décision préfectorale, date d'engagement Production du <u>rapport d'activité annuel</u> <u>Comités de pilotage local</u> : dates de réunion, nombre de présents

16.2 – Tableaux récapitulatifs des actions

Tableau n°21 : Récapitulatif financier des actions.

Axe	Code	Action	Budget estimé (hypothèse maximale)
		Intitulé	
AXE I – Mesures de Gestion	Mesure A – Agri-Environnement		1 283 142,00 €
	A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site	61 440,00 €
	A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées	424 080,00 €
	A.2.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	40 800,00 €
	A.2.3	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	318 600,00 €
	A.2.4	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	74 880,00 €
	A.2.5	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes	282 150,00 €
	A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies	53 760,00 €
	A.2.7	Raisonnement de la lutte phytosanitaire	27 432,00 €
	Mesure B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole		56 140,00 €
	B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	13 820,00 €
	B.1.2	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	16 600,00 €
	B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	7 800,00 €
	B.1.4	Réhabilitation d'une prairie naturelle de fauche et aménagement d'une mare pédagogique en fond de vallée (commune de Francoulès)	14 260,00 €
	B.2.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes	3 660,00 €
	B.2.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche	4 570,00 €
	Mesure C – Protection des milieux rocheux remarquables		6 000,00 €
	C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional	PM
	C.1.2	Réalisation de petits équipements d'information et de sensibilisation pour les usagers des sites d'escalade	6 000,00 €
	Mesure D – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire		15 000,00 €
	D.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire	15 000,00 €
	Mesure E – Protection de l'Écrevisse à pattes blanches		PM
	E.1.1	Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisse à pattes blanches	PM
	Mesure F – Gestion forestière		9 000,00 €
	F.1.1	Incitation à la conservation de bois mort et vieux arbres dans les pratiques forestières	9 000,00 €

AXE II – Mesures connexes	Mesure G – Maintien d'un tissu agricole actif		60 079,00 €
	G.1.1	Veille et animation foncière sur le site	29 425,00 €
	G.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	19 200,00 €
	G.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	2 304,00 €
	G.2.2	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	9 150,00 €
	Mesure H – Gestion de l'espace		59 500,00 €
	H.1.1	Acquisitions foncières de milieux remarquables	36 500,00 €
	H.2.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire	23 000,00 €
	Mesure I – Mise en valeur du patrimoine naturel		54 150,00 €
	I.1.1	Pérennisation la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	14 700,00 €
	I.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion	1 950,00 €
	I.2.1	Réalisation de fiches d'information sur les Chauves-souris	10 000,00 €
	I.2.2	Réalisation d'un livret de sensibilisation "A la découverte... Des fonds de vallées"	25 000,00 €
	I.2.3	Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau (gestion, législation, enjeux patrimoniaux)	2 500,00 €
AXE III – Suivi et évaluation du DOCOB	Mesure J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire		36 850,00 €
	J.1.1	Étude complémentaire « chiroptères »	3 745,00 €
	J.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire	2 675,00 €
	J.1.3	Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches	4 815,00 €
	J.1.4	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire (Agrion de mercure et Cuivré des marais)	4 815,00 €
	J.1.5	Suivi du Circaète Jean-le-blanc	4 815,00 €
	J.2.1	Étude complémentaire « communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220) »	6 420,00 €
	J.2.2	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site	9 565,00 €
AXE IV – Animation et mise en œuvre du DOCOB	Mesure K – Missions de la structure animatrice		345 870,00 €
	K.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	345 870,00 €
Coût total de la mise en œuvre du Document d'objectifs			1 930 301,00 €

Tableau n°22 : Récapitulatif des actions par Enjeux de conservation.

Code	Action Intitulé	Enjeux patrimoniaux						
		1	2	3	4	5	6	7
A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site							
A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées							
A.2.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture							
A.2.3	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture							
A.2.4	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture							
A.2.5	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes							
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies							
A.2.7	Raisonnement de la lutte phytosanitaire							
B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture							
B.1.2	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture							
B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture							
B.1.4	Réhabilitation d'une prairie naturelle de fauche et aménagement d'une mare pédagogique en fond de vallée (commune de Francoulès)							
B.2.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes							
B.2.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche							
C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional							
C.1.2	Réalisation de petits équipements d'information et de sensibilisation pour les usagers des sites d'escalade							
D.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire							
E.1.1	Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisse à pattes blanches							
F.1.1	Incitation à la conservation de bois mort et vieux arbres dans les pratiques forestières							
G.1.1	Veille et animation foncière sur le site							
G.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire							
G.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels							
G.2.2	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels							
H.1.1	Acquisitions foncières de milieux remarquables							
H.2.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire							
I.1.1	Pérennisation la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées							
I.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion							
I.2.1	Réalisation de fiches d'information sur les Chauves-souris							
I.2.2	Réalisation d'un livret de sensibilisation "À la découverte... Des fonds de vallées"							
I.2.3	Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau (gestion, législation, enjeux patrimoniaux)							
J.1.1	Étude complémentaire « chiroptères »							
J.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire							
J.1.3	Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches							
J.1.4	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire (Agrion de mercure et Cuivré des marais)							
J.1.5	Suivi du Circaète Jean-le-blanc							
J.2.1	Étude complémentaire « communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220) »							
J.2.2	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site							
K.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs							
Nombre d'actions prenant en compte de façon primordiale l'enjeu patrimonial :		20	20	6	11	6	7	12
Nombre d'actions prenant en compte de façon secondaire l'enjeu patrimonial :		1	0	1	12	4	2	13

PM : Enjeux de conservation du site = 1 : Prairies naturelles de fauche et Cuivré des marais ; **2 :** Pelouses sèches et landes ; **3 :** Milieux rocheux ; **4 :** Chiroptères et milieux associés ; **5 :** Agrion de mercure ; **6 :** Écrevisse à pattes blanches ; **7 :** Autres enjeux identifiés (milieux forestiers et connexes ; espèces associées ; oiseaux d'intérêt communautaire).

Tableau n°23 : Récapitulatif des actions par Financeurs potentiels.

Action		Financeurs potentiels				
Cod e	Intitulé	Europe	État	Région	Départ.	Autres
A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site		100% FG MN			
A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.3	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.4	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.5	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes					
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies					
A.2.7	Raisonnement de la lutte phytosanitaire					
B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	50% FEOGA	50% FG MN			
B.1.2	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
B.1.4	Réhabilitation d'une prairie naturelle de fauche et aménagement d'une mare pédagogique en fond de vallée (commune de Francoulès)	40% FEDER	40% FG MN			20% Autofin.
B.2.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes	50% FEOGA	50% FG MN			
B.2.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche					
C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional	—				
C.1.2	Réalisation de petits équipements d'information et de sensibilisation pour les usagers des sites d'escalade	50% FEDER		30% CPER		20%
D.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire	50% FEOGA	50% FG MN			
E.1.1	Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisse à pattes blanches	—				
F.1.1	Incitation à la conservation de bois mort et vieux arbres dans les pratiques forestières	50% ?	50% ? PDRN			
G.1.1	Veille et animation foncière sur le site		100% FG MN			
G.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire			50% ?	50% ?	
G.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels				50% ?	50% ?
G.2.2	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	50% FEOGA			50% ?	
H.1.1	Acquisitions foncières de milieux remarquables	50 à 70% ?			10 à 20% ?	10 à 40% ?
H.2.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire				50% ?	50% ?
I.1.1	Pérennisation la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	50% FEDER		50% CPER		
I.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion			50% CPER		
I.2.1	Réalisation de fiches d'information sur les Chauves-souris		50% FG MN			
I.2.2	Réalisation d'un livret de sensibilisation "À la découverte... Des fonds de vallées"			30% CPER		20% ?
I.2.3	Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau (gestion, législation, enjeux patrimoniaux)			50% CPER		
J.1.1	Étude complémentaire « chiroptères »	30% FEDER	50% FG MN	20% ?		
J.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire					
J.1.3	Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches					
J.1.4	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire (Agrion de mercure et Cuivré des marais)					
J.1.5	Suivi du Circaète Jean-le-blanc					
J.2.1	Étude complémentaire « communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220) »	30% FEDER	50% FG MN	20% ?		
J.2.2	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site					
K.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	50% DOUP	50% FG MN			

Tableau n°24 : Bilan de la participation potentielle à la mise en œuvre du Document d'objectifs par les différents financeurs possibles.

Participation potentielle au financement de la mise en œuvre du DOCOB	Financeurs potentiels				
	Europe	État	Région	Départ.	Autres
FEDER	48 260,00 €				
DOCUP	172 935,00 €				
FEOGA (dont financement des mesures A intégrées dans le dispositif CAD)	646 151,00 € (610 851,00 €)				
FFCAD (dispositif CAD)		610 851,00 €			
FGMN		325 080,00 €			
CPER			18 875,00 €		
Autres	22 750,00€ ?	4 500,00€ ?	16 970,00 € ?	34 127,00 €	29 802,00 €
TOTAL sur 6 ans (En Euros)	890 096,00 €	940 431,00 €	35 845,00 €	34 127,00 €	29 802,00 €
TOTAL sur 6 ans (En %)	46,11 %	48,72 %	1,86 %	1,77 %	1,54%

Tableau n°25 : Récapitulatif des Calendriers prévisionnels des actions.

Code	Action Intitulé	Années					
		1	2	3	4	5	6
A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site						
A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées						
A.2.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.3	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.4	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.5	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes						
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies						
A.2.7	Raisonnement de la lutte phytosanitaire						
B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
B.1.2	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
B.1.4	Réhabilitation d'une prairie naturelle de fauche et aménagement d'une mare pédagogique en fond de vallée (commune de Francoulès)	x					
B.2.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes						
B.2.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche						
C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional						
C.1.2	Réalisation de petits équipements d'information et de sensibilisation pour les usagers des sites d'escalade						
D.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire						
E.1.1	Essai de réimplantation sur un habitat propice d'individus sélectionnés d'Écrevisse à pattes blanches		x	x	x		
F.1.1	Incitation à la conservation de bois mort et vieux arbres dans les pratiques forestières						
G.1.1	Veille et animation foncière sur le site						
G.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
G.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels						
G.2.2	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels						
H.1.1	Acquisitions foncières de milieux remarquables						
H.2.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
I.1.1	Pérennisation la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	x	x	x	x	x	x
I.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion	x					
I.2.1	Réalisation de fiches d'information sur les Chauves-souris		x				
I.2.2	Réalisation d'un livret de sensibilisation "À la découverte... Des fonds de vallées"			x			
I.2.3	Réalisation d'une plaquette d'information sur les cours d'eau (gestion, législation, enjeux patrimoniaux)			x			
J.1.1	Étude complémentaire « chiroptères »		x				
J.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire						x
J.1.3	Suivi des stations connues d'Écrevisse à pattes blanches	x		x		x	
J.1.4	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire (Agrion de mercure et Cuivré des marais)						x
J.1.5	Suivi du Circaète Jean-le-blanc						x
J.2.1	Étude complémentaire « communautés des sources et suintements carbonatés (habitat 7220) »		x				
J.2.2	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site						x
K.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs						



..... Action diffuse sur la période (ex : contractualisation progressive de mesures de gestion/restauration)

x Action ponctuelle

■ Animation (information, démarchage...) préalable à la mise en place de contrats de gestion/restauration

INDEX DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Natura 2000 : les textes de référence.	8
Tableau n°2 : Données générales sur les communes concernées par le site.	9
Tableau n°3 : Part des milieux naturels sur le site.	11
Tableau n°4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site.	15
Tableau n°5 : Surfaces occupées par les habitats d'intérêt communautaire.	16
Tableau n°6 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” recensées sur le site.	29
Tableau n°7 : État des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site	30
Tableau n°8 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site.	65
Tableau n°9 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.	66
Tableau n°10 : Espèces animales remarquables recensées sur le site.	68
Tableau n°11 : Statistiques foncières sur le site.	70
Tableau n°12 : Nombre et types d'utilisateurs agricoles du site.	71
Tableau n°13 : Succession pour les 17 chefs d'exploitation de plus de 50 ans rencontrés dans le cadre des entretiens.	72
Tableau n°14 : Surfaces moyennes des exploitations enquêtées et surfaces totales maîtrisées par classe d'âges des exploitants.	73
Tableau n°15 : Documents d'urbanismes existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.	77
Tableau n°16 : Associations de chasse et de pêche dans les communes du site.	78
Tableau n°17 : Axes principaux et secondaires desservant le site.	82
Tableau n°18 : Hiérarchisation des enjeux de conservation du site	85
Tableau n°19 : Rappel des menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site	86
Tableau n°20 : Récapitulatif des fiches-actions retenues présentées par lignes d'action et mesures.	94
Tableau n°21 : Récapitulatif financier des actions.	219
Tableau n°22 : Récapitulatif des actions par Enjeux de conservation.	221
Tableau n°23 : Récapitulatif des actions par Financeurs potentiels.	222
Tableau n°24 : Bilan de la participation potentielle à la mise en œuvre du Document d'objectifs par les différents financeurs possibles.	223
Tableau n°25 : Récapitulatif des Calendriers prévisionnels des actions.	224

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Localisation du site.

Carte n°2 : Limites du site.

Carte n°3 : Occupation du sol par les différents milieux naturels.

Carte n°4 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire.

Carte n°5: Localisation des populations d'insectes d'intérêt communautaire.

Carte n°6: Localisation des sites de reproduction et d'hibernation des populations de chiroptères d'intérêt communautaire.

Carte n°7: Répartition des habitats avérés et potentiels de l'Écrevisse à pattes blanches.

Carte n°8: Répartition des sites de reproduction des rapaces d'intérêt communautaire.

Carte n°9: Localisation des sièges d'exploitation.

Carte n°10 : Utilisation des habitats d'intérêt communautaire.

LEXIQUE

A

- **AAPPMA.** : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- **ACC** : Association Communale de Chasse.
- **ACP** : Association Communale de Pêche.
- **Aire (de répartition ou de distribution)** : Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre un taxon ou un groupement végétal.
- **Annexes de la Directive Habitat** : *Annexe I* = Habitats naturels et semi-naturels dont la conservation nécessite des ZSC – *Annexe II* = Espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation – *Annexe III* = Critères de sélection des sites pour les ZSC – *Annexe IV* = Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte – *Annexe V* = Espèces animales et végétales dont le prélèvement et l'exploitation sont contrôlés – *Annexe VI* = Méthodes de captures, de mise à mort et de transport interdits.
- **Anthropique** : Lié à l'action directe ou indirecte de l'Homme.
- **Association végétale** : (se rapporte à la phytosociologie) Groupement floristique statistiquement homogène qui possède au moins une espèce caractéristique et présente une composition originale d'espèces dont certaines, les caractéristiques, lui sont particulièrement liées, les autres étant qualifiées de compagnes.
- **Aulnaie** : Formation végétale forestière dominée par les aulnes.

B

- **Bassin versant** : Ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.
- **Biocénose** : Groupement d'êtres vivants (plantes, animaux) vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.
- **Biodiversité** : À une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et à tous ses niveaux d'organisation : niveau génétique (ou intraspécifique), niveau spécifique (voir **Diversité biologique**), niveau écosystémique ou niveau de la diversité des écosystèmes (mosaïque d'écosystèmes).
- **Biogéographique (région)** : Entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales. La France est divisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne ; le site des Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires appartient à la région biogéographique atlantique.
- **Biotope** : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station qui sert de support aux organismes qui constituent une **biocénose**.
- **Buxaie** : Lande dont les ligneux sont dominés par les buis.

C

- **CAD** : Contrat Agriculture Durable (nouveau dispositif de mesures Agri-environnementales remplaçant les CTE).

- **Calcicole** : Se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcium.
- **Cariçaie** : Groupement végétal de milieu humide (assez souvent prairie), dominée par des espèces appartenant au genre *Carex* (Laîche).
- **Charmaie** : Formation végétale forestière dominée par les charmes.
- **Chasmophytique (plante)** : Plante capable de coloniser les fentes des rochers.
- **Chiroptères** : Chauve-souris.
- **CORINE Biotope** : Typologie européenne codifiée décrivant les habitats naturels d'après des critères physionomiques et phytosociologiques.
- **Cortège floristique** : Ensemble d'espèces végétales de même origine géographique.
- **CTE** : Contrat Territorial d'Exploitation.

D

- **Dalles** : Rochers tabulaires affleurants sur lesquels ne peut se développer qu'une mince couche de terre fine.
- **DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
- **DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement.
- **Diversité biologique** (ou **Diversité spécifique**) : richesse relative en espèces animales et végétales en un lieu donné.
- **DJA** : Dotation aux Jeunes Agriculteurs.
- **DOCOB** : Document d'objectifs.
- **Dynamique (de la végétation)** : Modification dans le temps (en un lieu et sur une surface donnée) de la composition floristique et de la structure de la végétation.

E

- **EARL** : Exploitation À Responsabilité Limitée.
- **Écosystème** : Système biologique, constitué par des organismes divers (la **biocénose**) vivant dans un espace donnée et soumis à des conditions physiques et chimique relativement homogènes (le **biotope**).
- **Endémisme infra-spécifique** : se dit d'une sous-espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région données.
- **Endémisme** : se dit d'une espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région donné.
- **Eutrophe** : Riche en éléments nutritifs : généralement non ou faiblement acide, permettant une forte activité biologique.
- **Eutrophisation** : Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

F-G

- **Faciès** : Physionomie particulière d'une communauté végétale due à la dominance locale d'une espèce.
- **Fertilisation** : Action d'enrichir les sols au moyen d'intrants tels que les engrais.

- **FFME** : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- **Fruticée** : Formation végétale constituée d'arbres et d'arbrisseaux.
- **GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

H

- **Habitat d'espèce (au sens de la Directive Habitats)** : Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.
- **Habitat naturel (au sens de la Directive Habitats)** : Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.
- **Habitat** : Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces.
- **Héliophile** : Se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière.
- **Hygrocline** : Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux assez humides, avec assèchement estival occasionnel.
- **Hygrophile** : Se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

I-J-K-L

- **Intérêt communautaire (espèce ou habitat d')** : Cité dans les annexes des Directives Habitats (I, II, IV et V) et Oiseaux (I) ; ces habitats et ces espèces sont menacés de disparition à plus ou moins long terme, ou ont une aire de répartition naturelle réduite, ou encore sont particulièrement caractéristiques de certains types de milieux.
- **Karst** : Relief de surface et relief souterrain accidentés issus des dissolutions de la roche calcaire.
- **Landes** : Formation végétale plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces ligneuses basses, transitoire entre la pelouse sèche et la forêt.
- **Ligneux** : Désigne une espèce végétale qui renferme du bois dans ses organes.

M

- **Mégaphorbiaie** : Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.
- **Mésohygrocline** : Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux légèrement humides, avec un assèchement estival possible.
- **Mésohygrophile** : Se dit d'une espèce ayant besoin d'une humidité moyenne et permanente tout au long de son développement.
- **Mésophile** : Qualificatif utilisé pour caractériser des conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité.
- **Mésotrophe** : Moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.
- **Mésoxérophile** : Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux secs, notamment l'été.
- **Mosaïque** : Ensemble de communautés végétales, de peuplements ou de sols différents, coexistant en un lieu donné sous forme d'éléments de très faible surface étroitement imbriqués les uns avec les autres.

O

- **Oligotrophe** : Très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.
- **ONCFS** : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- **Ophiophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de reptiles.
- **Ornithophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation d'oiseaux.
- **OTEX** : Orientations Technico-économique des Exploitations.
- **Ourlets** : Formations herbacées linéaires qui se développent à la base des lisières forestières.

P

- **Peuplement** : Ensemble des individus de différentes espèces vivant en un même lieu et possédant une écologie comparable.
- **PHAE** : Prime Herbagère Agro-Environnementale.
- **Phytophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de matière végétale.
- **Phytosociologie** : Étude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou, au contraire, à s'exclure.
- **Plateau** : Forme de modelé de faible relief, mais d'une certaine altitude, entaillée ou délimitée par des vallées relativement encaissées.
- **PLU** : Plan Local d'urbanisme, remplaçant les anciens POS (Plan d'occupation du sol).
- **PNR CQ** : Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- **Population** : Ensemble des individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes.
- **Prioritaire (habitat ou espèce, au sens de la Directive Habitat)** : Habitats naturels et espèces en danger de disparition pour la conservation desquels la Communauté européenne porte une responsabilité particulière.

R

- **Relictuel** : Qualifie une espèce ou un habitat antérieurement plus répandu, ayant persisté grâce à l'existence très localisée des conditions stationnelles (notamment climatiques) favorables.
- **Ripicole** : Qui vit au bord des cours d'eau.
- **Ripisylve** : Forêt installée au bord des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues.
- **Riveraine** : Localisé en bord de cours d'eau.
- **RNU** : Règlement national d'urbanisme.
- **Rupicole** (ou **Rupestre**) : Qui vit dans les rochers et habitats rocheux.

S

- **Saproxylophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de bois en décomposition.
- **SAT** : Surface Agricole Totale.
- **SAU** : Surface Agricole Utile.
- **Sciaphile** : Se dit d'une plante supportant un ombrage important. *Ant.* : **héliophile**.

- **Sclérophylle** : Se dit d'une plante ayant des feuilles à cuticule épaisse, persistantes et coriaces (Buis, Chêne vert), et, par extension, des formations végétales dominées par de telles espèces.
- **Site d'importance communautaire (SIC)** : Site retenu par la Commission Européenne comme étant susceptible d'être intégré au « Réseau Natura 2000 ». Un SIC abrite des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire (cités dans les annexes de la Directive Habitats).
- **Station AEP** : Station d'alimentation en eau potable.
- **Station** : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).
- **Sub-*** : Sous, pas tout à fait.
- **Subatlantique** : Se dit des espèces ou groupements végétaux à tendance atlantique, mais dont l'aire de répartition va plus loin vers l'est.
- **Substrat** : Support sur lequel vit un organisme ou une communauté.

T

- **Taillis** : Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons.
- **Taxon** : Unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.
- **Thermophile** : Se dit d'une espèce qui a une préférence pour les sites chauds et ensoleillés.
- **Tillaie** : Formation végétale forestière dominée par les tilleuls.
- **Troglophile** : Se dit d'une espèce recherchant les cavités souterraines comme habitat.
- **Tuf** : Roche sédimentaire calcaire concrétionnée formée autour de certaines sources par précipitation du carbonate de calcium.

X-Y-Z

- **Xérophile** : Se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux très secs en permanence (milieux dits xériques).
- **Xérothermophile** : Se dit d'une espèce **Xérophile** et **Thermophile**.
- **ZNIEFF** : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Oiseaux – Directive 79/409/CEE.
- **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Habitats.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNOLD, E.N. & BURTON, T.A. (1978).** Tous les reptiles et amphibiens d'Europe en couleurs. Elsevier, Bruxelles. 271p.
- ASTRUC, G. & PELISSIE, T. (1982).** Géologie et karstologie des causses du Quercy; Bulletin n°6, Comité Départemental de Spéléologie du Lot. 21-22.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C. (1997).** CORINE Biotope. ENGREF – MNHN, 217p.
- BISSARDON, M., GUIBAL, L. & RAMEAU, J-C. (1997).** CORINE Biotope. ENGREF – MNHN. 217p.
- BUREAU D'ETUDES SAVINE (2001).** L'Agrion de Mercure (*Cænagrion mercuriale*) – Étude effectuée pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires. 29p + Cartes.
- BUREAU D'ETUDES SAVINE (2001).** Le Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*) – Étude effectuée pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires. 13p + Cartes.
- CHASLARD, X. (1996).** Inventaire de populations piscicoles sur le ruisseau de la Rauze – département du Lot. CSP, Aquascope, ASF. 22p.
- COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE LA F.F.M.E (?).** L'escalade dans le Lot. 160p.
- COSTE, H. (1990).** Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie scientifique et technique, Albert Blanchard, Paris, 3 Tomes. Réédition 1990.
- DANTON, P. & BAFFRAY, M. (1995).** Inventaire des Plantes protégées en France. Éditions Nathan, Paris, France. 293p.
- DANTON, P. & BAFFRAY, M. (1995).** Inventaire des plantes protégées de France. Association française pour la conservation des espèces végétales – Nathan, Paris. 294p.
- DDAF, PREFECTURE DU LOT (2000).** C.T.E. : Contrats type départemental du Lot. 75p.
- DEJEAN, S., MEDARD, P. & GUIBERT, E. (1997).** Étude chiroptérologique sur le Massif de le Brauhnie – étude réalisée dans le cadre du Programme Espace Naturel Sensibles. Bureau d'études faunistiques d'Espaces Nature Environnement. 35p.
- DG XI (1997).** Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – version EUR 15. Commission Européenne, Bruxelles. 109p.
- DIERL, W. & RING, W. (1992).** Guide des Insectes, description, habitat, mœurs. Delachaux et Niestlé, Paris. 235p.
- DIREN MIDI- PYRENEES (1999).** Natura 2000 en Midi-Pyrénées. Plaquette d'information, 6p.

- DIREN MIDI- PYRENEES (2000-2002).** Natura....venir. N°1-2-3. Plaquettes d'informations, 6p.
- DIREN MIDI-PYRENEES (1997).** Sites susceptibles d'être intégrés au réseau Natura 2000 (Directive Habitat 92/43 CEE) – Fiches d'information, Département du Lot.
- ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES (2002).** Inventaire du Grand et du Petit Rhinolophe sur le site Natura 2000 « Vallée de la Rauze et du Vers et vallons tributaires » (Lot). Étude effectuée pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires. 18p + cartes.
- FIERS, V., GAUVRET, B., GAVAZZI, E., HAFFNER, P. & MAURIN, H. (1997).** Statut de la faune de France métropolitaine. Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Paris. 225p.
- FONTANEL, P. (1995).** Contribution à l'étude de variation d'une population de Faucons Pèlerins (*Falco peregrinus*) – Application à la population de Faucons Pèlerins du Lot. Thèse de Doctorat Vétérinaire, Faculté de médecine de Toulouse: 87p.
- JACOB, J.P. & AL. (1998).** La flore en Quercy. Recueil des articles parus dans Quercy recherche de 1974 à 1998. Ed. Quercy Recherche.
- HEAULME, V. (2001).** Habitats prairiaux de fauche et mégaphorbiaies du site Natura 2000 FR 7300910 (vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires) – Cartographie, caractérisation, évaluation. Étude effectuée pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre des Actions préparatoires du Programme Life Nature « Préservation des pelouses sèches et habitats complémentaires du Quercy ». 24p + annexes + cartes.
- JACOB, J.P. (2001).** Les paysages de la vallée du Vers et leur couverture végétale. *Quercy Recherche*, 105 : 17-30.
- JAUBERT, P. & BARRETEAU, A. (2001).** Inventaire et étude des populations d'Écrevisses à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1958) sur le bassin versant du Vers. Étude effectuée pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires – Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Lot, juin-septembre 2001. 77p.
- JAUBERT, P. & GONTIER, A. (2000).** Étude de la qualité des habitats de la vallées de la Rauze – Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Lot, ASF. 7p.
- KERGUELEN M. (1993).** Index synonymique de la flore de France. IEGB – MNHN, Paris, 196p.
- LAFRANCHIS, T. (1999).** Répartition, écologie et biologie de quelques Lépidoptères remarquables du PNR des Causses du Quercy. 38p + cartes.
- LAFRANCHIS, T. (2000).** Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). p194.

- LAFRANCHIS, T., HEAULME, V. & LAFRANCHIS, J. (2001).** Biologie, écologie et répartition du Cuivré des marais (*Lycaena dispar* Haworth, 1803) en Quercy (sud-ouest de la France) (*Lepidoptera : Lycaenidae*). *Linneana Belgica*, Pars XVIII, 1 : 27-36.
- LHONORE, J. (1998).** Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (*Lycaenidae*, *Satyridae*) dans le ouest de la France. Rapport d'études de l'OPIE, volume 2. 108p.
- LOT NATURE (1992).** Inventaire ZNIEFF actualisé (Données initiales (1988) : F. Bosc, L. Joubert, V. Heaulmé ; actualisation de 1992 : JP. Arelet, F. Burle, V. Heaulmé).
- M.A.P & M.A.T.E. (1999).** Cahiers des habitats forestiers et associés à la Forêt – Mise en œuvre de la Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Tome HF1 – Diffusion provisoire.
- MAURIN, H. & AL. (1994).** Le Livre Rouge – Inventaire de la Faune menacée en France. M.N.H.N., Éditions Nathan, Paris. 176p.
- MAURIN, H. & AL. (1995).** Le Livre Rouge de la Flore menacée en France – Tome 1 : espèces prioritaires. M.N.H.N., Paris. 558p.
- NATURE MIDI-PYRENEES (2000).** Distribution et habitat du Lézard Ocellé (*Lacerta lapida* Daudin, 1992) sur les Causses du Lot. Saison 1/2 2000. 89p.
- O.N.C.F.S. (2001).** Le Faucon Pèlerin (*Falco peregrinus*) dans le Département du Lot. Suivi par le Service Départemental de l'ONCFS de 1980 à 2001, BOUDET, J.P. & GRANOUILAC, B. 5p.
- PERRINS, C. & CUISIN, M. (1987).** Les oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris. 320p.
- PNR des Causses du Quercy (1999).** Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, 202p.
- PNR des Causses du Quercy (2001).** Proposition d'intervention pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 des vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires. 24p.
- RAMEAU J-C., MANSION D. & DUME G. (1989).** Flore forestière française – Tomes 1 & 2. Institut pour le développement forestier, 1785p & 2421p.
- RAMEAU, J.C., GOUBERVILLE, C. & DRAPIER, N. (2001).** Gestion forestière et diversité biologique – Identification et gestion intégrée des habitats et des espèces d'intérêt Communautaire (France, Domaine atlantique). ONF/IDF/ENGREF, Alpha Graphique ed.
- RENAULT, P. & AL., (1978).** Géologie du Quercy. Les suppléments de Quercy Recherche, Quercy Recherche, Cahors. 20-23.
- SOCIETE FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE (1998).** Les orchidées de France, Belgique et Luxembourg. SFO – Parthénope Collection, Paris. 416p.
- TAISNE, J., (1995).** Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot. Comité départemental de Spéléologie du Lot, Spelunca Librairie Ed.

VALENTIN-SMITH, G. & AL. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves naturelles de France / Atelier technique des espaces naturels, Quétigny. 144p.

Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore.

CODE	LISTE	SIGNIFICATION
La valeur patrimoniale des espèces animales et végétales recensées sur le site a été déterminée à partir des listes de références suivantes		
D.H.	Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992	II = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation IV = Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte V = Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de protection
D.O.	Directive Oiseaux, 79/409/CEE du 2 avril 1979	I = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
L.R. Flore	Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, 1995)	PRI = espèces prioritaires, inscrites au Tome I SUR = espèces à surveiller, Tome II provisoire
L.R. Faune	Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN, 1994)	DANG = en danger RARE = rare SUR = à surveiller VUL = vulnérable IND = indéterminé
P.N.	→ Espèces végétales : Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O. du 17 octobre 1995) ; → Chioptères : Arrêté interministériel du 17 avril 1981 relatif à la protection stricte de l'ensemble des chauves-souris présent sur le territoire français ; → Insectes protégés : Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 ; → Écrevisses autochtones : Arrêté du 21 juillet 1983 portant sur la limitation de la pêche ; → Espèces d'oiseaux migratrices : Loi n°89-1005 du 31 décembre 1989 ; → Autres espèces protégées : Loi n°76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995	Inscription
	PM : Il n'existe actuellement pas de liste régionale de protection des espèces Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 réglementant la cueillette de certaines espèces végétales sur le Département du Lot.	Inscription
C.B.	Convention de Bern du 19/09/1979	II = Espèces strictement protégées III = Espèces protégées
Répartition des espèces végétales		
L.A.	Limite d'Aire = indique que l'aire de répartition de l'espèce s'arrête dans ou à proximité du Lot.	
A.D.	Aire Discontinue = l'aire de répartition de l'espèce se présente sous la forme de secteurs éloignés entre eux d'au moins 100 km, les populations du Lot représentant un de ces secteurs	
END.	1 = Endémisme infra-spécifique ; 2 = Endémisme biogéographique (espèces Franco-Ibériques) ; 3 = Endémisme française et locales (du bassin aquitain).	
Rareté des espèces végétales		
P.N.R.	N'ont été retenue des listes d'évaluation de la DIREN que les deux premiers degrés de rareté qui correspondent à un certain seuil d'occurrence pour les deux territoire retenus.	1 = présence sur 1 à 2 Communes du PNR 2 = présence sur 3 à 10 Communes du PNR
DEP.	Le niveau maximal de rareté (noté 1) correspond à une présence sur moins de 2% du territoire concerné. Le niveau 2 de rareté (noté 2) correspond à une présence de 2 % à 10% du territoire concerné.	1 = présence sur 1 à 7 Communes du département 2 = présence sur 8 à 84 Communes du département
Intérêt DIREN des espèces animales et végétales		
La note de cette colonne correspond à une synthèse des autres critères pour les espèces renseignées. TE = espèces très exceptionnelles ; E = espèces exceptionnelles ; R = espèces remarquables ; I = espèces intéressantes		

Dépliez cette feuille
afin de faciliter la lecture
des tableaux sur
la faune et la flore

Préfecture du Lot
Place Chapou
46009 CAHORS Cedex
Tél. : 05 65 23 10 00

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
Cité administrative - Bât G - Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE Cedex
Tél. : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Lot
Cité administrative II - 120 rue des Carmes - BP 274
46005 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 20 43 43



**Parc naturel régional
des Causses du Quercy**
BP 10
46240 LABASTIDE-MURAT
Tél. : 05 65 24 20 50



ADASEA du Lot
Maison de l'Agriculture
BP 199
46004 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 20 39 30



Bureau d'Études Savine
7, rue Moto Vital
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 61 58 11 73



**Fédération du Lot pour
la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**
182, quai Cavaignac
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 50 22



**Conservatoire Régional
des Espaces Naturels
de Midi-Pyrénées**
75, voie du Toec
31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 67 69 69 70



PRÉFECTURE du LOT

